



LA SOCIÉTÉ DE GESTION AGF LIMITÉE

RAPPORT ANNUEL 2018





Une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale

En tant que société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale, AGF adopte une approche rigoureuse pour offrir l'excellence en matière de gestion de placements et pour procurer à la clientèle une expérience exceptionnelle.

Le fait d'être une société indépendante a permis à AGF d'effectuer des acquisitions stratégiques qui rehaussent son service à la clientèle et lui donne la capacité d'offrir des produits novateurs, tout en améliorant ses capacités en matière de recherche.

La gamme de solutions d'investissement diverses d'AGF s'étend à l'échelle mondiale à une vaste clientèle, depuis les investisseurs particuliers et les conseillers financiers, jusqu'aux investisseurs institutionnels, comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.



Table des matières

- | | |
|---|--|
| 04 Nos stratégies s'inscrivent dans quatre plateformes clés | 30 Rapport de gestion |
| 06 Faits saillants | 68 Responsabilité de la direction dans la communication de l'information financière |
| 10 Message aux actionnaires | 69 Rapport de l'auditeur indépendant |
| 14 Investis avec discipline | 70 États consolidés de la situation financière |
| 16 Gérance de l'investissement | 72 États consolidés du résultat net |
| 18 Message de la présidente et chef de l'administration | 73 États consolidés du résultat global |
| 20 Message du chef de l'exploitation | 74 États consolidés de la variation des capitaux propres |
| 22 Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise | 75 Tableaux consolidés des flux de trésorerie |
| 23 Conseil d'administration | 76 Notes annexes |
| 26 Comités du conseil d'administration | 116 Répertoire général d'AGF |
| 27 Conseil d'administration et membres de la haute direction | |
| 28 Message du chef des finances | |



3777
milliards \$ d'actif géré¹

**À AGF, nous continuons de nous concentrer sur la production
de rendements solides quant aux investissements à long terme
et sur la prestation d'un service exceptionnel.**

¹ Montants établis au 30 novembre 2018 et mis à jour trimestriellement en vue d'une communication au public. Exprimés en dollars canadiens.



Nos stratégies s'inscrivent dans quatre plateformes clés

À titre de société de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale, AGF exerce ses activités dans les segments de gestion fondamentale, de solutions quantitatives, d'actifs non traditionnels et de clients particuliers.

Gestion fondamentale

24,4

milliards \$ d'actif géré¹

La plateforme fondamentale d'actif géré d'AGF comprend un large éventail de solutions axées sur les actions et les titres à revenu fixe ainsi que des stratégies d'investissement durable. Elle fournit des produits aux investisseurs de détail et institutionnels, ainsi qu'à des partenaires stratégiques à l'échelle mondiale afin de répondre à une vaste gamme d'objectifs d'investissement.

Solutions quantitatives

6,8

milliards \$ d'actif géré¹

AGFiQ est la plateforme de placements quantitatifs qui permet aux investisseurs de détail et institutionnels, ainsi qu'à des partenaires stratégiques à l'échelle mondiale, d'investir dans diverses participations telles que des actions, des titres à revenu fixe, des solutions d'investissement durable et des actifs non traditionnels sur les marchés. À l'aide d'un processus factoriel rigoureux qui permet d'examiner le risque sous divers angles, nous veillons à la réalisation de notre objectif qui consiste à offrir de meilleurs rendements pondérés en fonction du risque.





Les actifs non traditionnels d'AGF comprennent des investissements uniques, comme le produit phare *InstarAGF Essential Infrastructure Fund*, ainsi que la coentreprise Stream Asset Financial LP. En 2014, AGF et Instar Group Inc. ont lancé la coentreprise InstarAGF Inc. (« InstarAGF »), dont AGF détient une participation de 51 %.

InstarAGF, qui fait partie intégrante de la stratégie d'actifs non traditionnels d'AGF, est une société de gestion d'actifs non traditionnels qui vise à offrir aux investisseurs un rendement durable et intéressant, surtout dans le secteur des infrastructures, sur le marché nord-américain des titres de moyenne capitalisation.



Notre plateforme de clients particuliers englobe les activités de Cypress Capital Management Ltd., de Doherty & Associates Ltd. et de Gestion de placements Highstreet. Elle propose des solutions d'investissement aux particuliers bien nantis, aux fonds de dotation et aux fondations sur les marchés clés du Canada.

Vancouver, C.-B.

Ottawa, ON
Montréal, QC

London, ON



¹ Montants établis au 30 novembre 2018 et mis à jour trimestriellement en vue d'une communication au public. Exprimés en dollars canadiens.



Faits saillants

Rétrospective décennale consolidée (activités poursuivies)

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	IFRS 2018	IFRS 2017	IFRS 2016	IFRS 2015	IFRS 2014
Exercices clos les 30 novembre					
Produits	450,2 \$	455,5 \$	428,7 \$	449,6 \$	464,5 \$
Charges ²	343,7	339,1	319,2	322,4	309,6
RAIIA ³	106,5	116,4	109,5	127,2	154,9
Résultat avant impôt	62,5	61,8	52,7	63,9	79,1
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	73,9	52,1	42,5	48,3	61,3
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la société					
De base	0,94 \$	0,66 \$	0,53 \$	0,59 \$	0,69 \$
Dilué	0,92	0,64	0,53	0,58	0,68
Dividende par action	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,51 \$	1,08 \$
Dette à long terme ⁴	188,6 \$	138,6 \$	188,2 \$	268,8 \$	308,2 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	79 292 775	79 330 190	79 278 876	82 295 595	86 000 437
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	80 637 948	81 245 279	80 253 600	83 584 539	87 384 880

¹ Se reporter au rapport annuel de 2012 pour les ajustements découlant de la transition des PCGR aux IFRS.

² Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, les commissions de suivi et les frais de conseils en placement.

³ Le RAIIA s'entend du résultat avant intérêts, impôt et amortissement.

⁴ Les exercices 2011 et 2012 comprennent la contrepartie en trésorerie afférente à l'acquisition d'Acuity.

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	IFRS	IFRS	IFRS	PCGR	PCGR
Exercices clos les 30 novembre	2013	2012¹	2011	2010	2009
Produits	484,5 \$	510,2 \$	585,7 \$	513,0 \$	476,0 \$
Charges ²	320,9	321,2	337,5	303,2	293,8
RAIIA ³	163,6	189,0	248,1	209,7	182,2
Résultat avant impôt	66,0	58,5	114,7	119,0	82,4
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	22,4	52,3	103,6	85,7	74,6
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la société					
De base	0,25 \$	0,29 \$	0,80 \$	0,96 \$	0,84 \$
Dilué	0,25	0,29	0,80	0,95	0,83
Dividende par action	1,08 \$	1,08 \$	1,07 \$	1,04 \$	1,00 \$
Dette à long terme ⁴	307,9 \$	312,3 \$	315,1 \$	143,7 \$	143,7 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	88 163 616	94 117 889	94 295 903	89 112 595	88 845 141
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	88 690 410	94 932 213	95 111 318	90 157 585	89 660 844



FAITS SAILLANTS

Actif géré

37,7 G\$

37,7 G\$

2018

37,3 G\$

2017

34,2 G\$

2016

33,6 G\$

2015

35,1 G\$

2014

Ventes brutes (détail)

2,7 G\$

2,7 G\$

2018

2,2 G\$

2017

1,8 G\$

2016

1,9 G\$

2015

1,9 G\$

2014

Ventes brutes (détail) en %
des rachats (détail)

105 %

105 %

2018

84 %

2017

62 %

2016

56 %

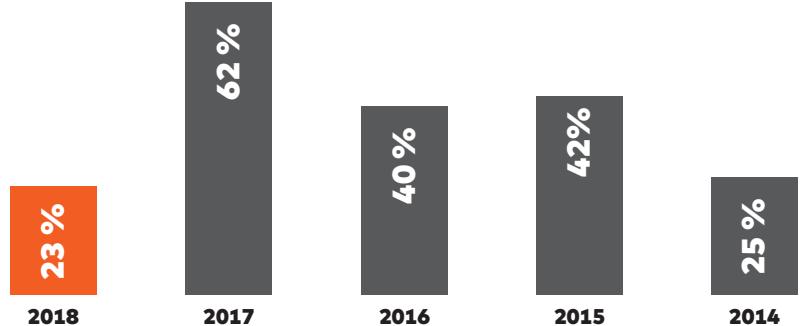
2015

49 %

2014

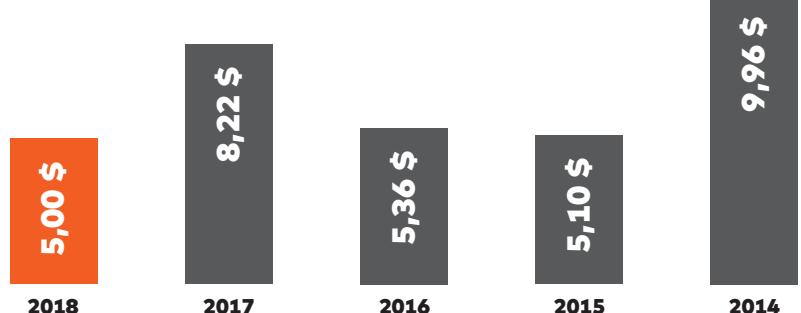
Rendement des placements en %
au-dessus de la médiane (période de 3 ans)

23 %



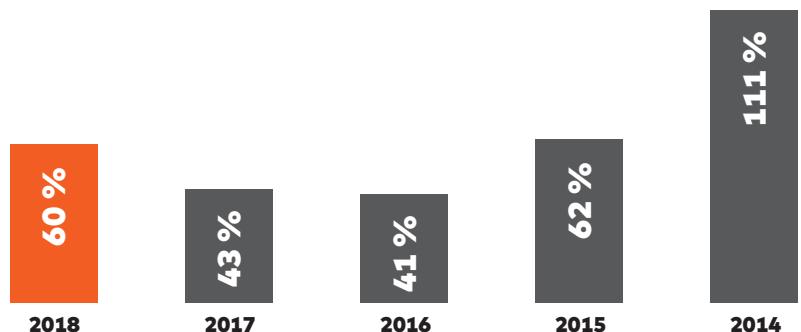
Cours de l'action

5,00 \$



Ratio de distribution

60 %





Message aux actionnaires



Blake C. Goldring
Président exécutif du conseil

Alors que l'année 2018 a marqué les esprits en raison de la volatilité des marchés, de l'incertitude politique et des changements sur le plan réglementaire, nous avons maintenu le cap de notre plan stratégique et nous avons enregistré une croissance dans l'ensemble de nos secteurs d'activité.

Ce succès repose sur le plan que nous avons mis en œuvre afin de résolument diversifier nos plateformes d'investissement, au moyen de positions judicieuses sur de nouveaux marchés et d'améliorations à nos activités de gestion de placements. Malgré une conjoncture difficile, nous avons pris de la vitesse et constaté des résultats tangibles, en plus d'atteindre des jalons importants.

En septembre 2018, nous avons annoncé une transition au sein de l'équipe de la haute direction. Après avoir été chef de la direction pendant près de 20 ans, **Blake Goldring** a décidé d'amorcer une transition en vue d'assumer le nouveau rôle de président exécutif du conseil et de nommer **Kevin McCreadie** au poste de chef de la direction; celui-ci demeure également chef des investissements.

Dans le cadre d'une entrevue, Blake Goldring (BG) et Kevin McCreadie (KM) ont dressé le bilan de l'année 2018 et livré des commentaires quant à l'année 2019.

Avec le recul, qu'est-ce qu'AGF a fort bien accompli en 2018?

BG : Bien que l'industrie montre des signes d'essoufflement, tous nos volets d'activités ont enregistré une croissance interne. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, l'actif géré total s'est chiffré à 37,7 G\$, soit une hausse de 1,1 % en regard de l'exercice 2017.

Pour l'exercice 2018, les ventes nettes de fonds communs de placement se sont élevées à 136 M\$, soit une amélioration par rapport aux rachats nets de 405 M\$ enregistrés pour l'exercice 2017, ce qui démontre l'attention continue que prête AGF à sa clientèle.

En tenant compte des ventes nettes de clients institutionnels ayant investi dans des fonds communs de placement, les rachats nets de nos fonds communs de placement de détail se sont établis à 59 M\$ pour l'exercice 2018, contre 433 M\$ un an plus tôt.

L'actif géré d'AGFiQ, notre plateforme quantitative, a continué de s'apprécier, tant du côté de détail que de celui de la clientèle institutionnelle, pour se chiffrer à 6,8 G\$ à la fin de 2018, soit une hausse 2 G\$ en regard de la fin de 2017. Nous avons lancé trois nouveaux FNB au Canada, y compris récemment le FNB Obligations mondiales de base optimisées Multisecteurs AGFiQ, le premier FNB canadien qui fait appel à une méthode d'investissement multifactoriel dans les titres à revenu fixe.

L'actif géré de notre volet non traditionnel a grimpé de 12 % en 2018. Le dernier appel public à l'épargne d'InstarAGF a recueilli des engagements importants de la part d'investisseurs institutionnels du Canada, des É.-U., de l'Europe et de l'Asie et devrait prendre fin en 2019.

Notre volet axé sur les particuliers bien nantis est demeuré constant avec une croissance élevée à un chiffre.

Quelle stratégie avez-vous mise en œuvre pour améliorer le rendement?

BG : Nous avons élaboré un plan stratégique visant à diversifier délibérément nos activités dans l'univers des placements, grâce à la croissance interne et à des acquisitions. Ainsi, en mai 2018, nous avons mené à bien l'acquisition totale de FFCM, LLC, dans le but de renforcer notre plateforme d'investissements quantitatifs et factoriels.

Sous ma direction, AGF a bien progressé, depuis ses origines dans le domaine des fonds communs de placement traditionnels, pour devenir une société de gestion de placements à l'échelle mondiale dont les stratégies s'inscrivent dans quatre plateformes clés – gestion fondamentale, solutions quantitatives, clients particuliers et actifs non traditionnels.

KM : Nous savons que les clients veulent faire affaire avec des gestionnaires de portefeuille ayant des perspectives ainsi qu'une présence à l'échelle mondiale – des gestionnaires qui ne dépendent pas d'un seul marché ou produit et dont la vaste expérience et l'étendue des compétences peuvent apporter de la stabilité à toutes les étapes du cycle du marché.

En ce qui concerne la gestion de placements, notre amélioration est attribuable à une meilleure gestion des risques ainsi qu'au perfectionnement de processus. Nous avons mis au point des protocoles en matière de risques, pour assurer des rendements constants et reproductibles à long terme.

En 2018, vous avez annoncé une transition au sein de l'équipe de la haute direction. Comment en êtes-vous venu à prendre cette décision?

BG : Après avoir été chef de la direction pendant près de 20 ans, j'ai pris la décision d'assumer le nouveau rôle de président exécutif du conseil. Kevin McCreadie a été nommé au poste de chef de la direction, un rôle qu'il conjugue désormais à sa fonction de chef des investissements. Judy Goldring a été nommée présidente et chef de l'administration et Chris Jackson agit maintenant à titre de chef de l'exploitation.

Personnellement, j'ai toujours été d'avis que le renouvellement de leadership est la marque d'une société de calibre supérieur, surtout quand celle-ci dispose d'une réserve solide d'effectif comme c'est le cas pour AGF. J'éprouve aussi une très grande satisfaction à savoir qu'AGF est positionnée de façon à réussir, à la suite de mes décisions stratégiques, pendant près de 20 ans.

Pourquoi était-ce le bon moment d'entamer la transition?

BG : Lorsque j'ai accepté le poste de chef de la direction en 2000, j'ai entrepris de mettre en œuvre une stratégie audacieuse visant à étendre les activités d'AGF au-delà de sa tradition axée sur les fonds communs de placement de détail, pour en faire une société de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale.

J'ai le sentiment d'avoir accompli ce que j'avais prévu, à la fois pour AGF et sur le plan personnel, et je savais que le moment était venu d'amorcer la transition afin de confier la direction à M. McCreadie.

La planification de la succession a commencé en 2014, quand j'ai embauché M. McCreadie pour son mandat de président et chef des investissements. J'ai travaillé en étroite collaboration avec le conseil de La Société de Gestion AGF Limitée et ensemble, nous avons reconnu M. McCreadie comme étant le successeur tout désigné. Nous avons déterminé qu'il fallait concevoir un plan d'action échelonné sur plusieurs années, afin d'assurer la réussite d'AGF et de M. McCreadie.



MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Ces quatre dernières années m'ont permis de mener à bien mon plan stratégique, tout en veillant à favoriser la transition vers l'entrée en fonctions du nouveau chef de la direction d'AGF. Elles ont aussi donné à M. McCreadie le temps de s'adapter pleinement à la culture d'AGF.

KM : Ces changements au sein de la haute direction illustrent notre engagement à l'évolution périodique d'AGF et à l'enrichissement de l'expérience des membres de l'équipe de direction, que nous menons à bien en tirant parti des connaissances approfondies de chacun et en assurant une planification continue de la relève. Le regard tourné vers l'avenir, nous sommes bien positionnés pour anticiper les besoins de nos clients et de nos actionnaires.

C'est pour moi un honneur d'être nommé chef de la direction, à une époque empreinte d'un tel dynamisme du point de vue d'AGF et de l'industrie. Je me réjouis d'avance à l'idée de tabler sur la lancée actuelle d'AGF tout en continuant à mettre l'accent sur l'affermissement de nos capacités en matière de gestion de placements, à consolider notre portée mondiale et à favoriser la croissance et la rentabilité dans l'ensemble d'AGF, afin de procurer de la valeur à long terme à nos clients et à nos actionnaires.

Décrivez-nous votre nouveau rôle ainsi que les responsabilités qui s'y rattachent.

BG : À titre de président exécutif du conseil, j'ai l'intention de demeurer activement engagé à l'égard du développement des affaires et des occasions de croissance stratégique tout en mettant l'accent sur la consolidation de nos relations avec nos partenaires clés, de même qu'en ce qui concerne l'évolution d'AGF dans le domaine des actifs non traditionnels.

Je continuerai aussi de siéger au conseil de Smith & Williamson – une société du R.-U. qui se spécialise en gestion de placements de clients particuliers et qui gère un actif de 20 G£ – dont AGF détient une participation de 33,6 %. Cette société réussit très bien et prévoit lancer un premier appel public à l'épargne en 2020.

Mon nouveau rôle me permettra d'avoir plus de temps pour prendre part aux activités d'un certain nombre d'organismes de même que pour me consacrer à des causes qui me tiennent à cœur. Depuis longtemps, je me fais le promoteur du domaine financier canadien

et de la collectivité en général, et mon nouveau rôle me permettra d'avoir plus de temps pour prendre part aux activités d'un certain nombre d'organismes privés et sans but lucratif.

KM : À titre de chef de la direction, je vois à la définition de la mission, de la vision ainsi que de l'orientation stratégique d'AGF, tout en dirigeant l'équipe de la haute direction et le Bureau du chef des investissements – une nouvelle structure établie en 2018 qui vise à encourager la collaboration et la responsabilisation active au sein de l'équipe de gestion de placements et dans l'ensemble d'AGF.

Je continuerai également de veiller à la planification assidue de la relève et au perfectionnement en leadership des talents de demain, tout en assurant la liaison entre le conseil d'administration et la direction d'AGF.

M. Goldring, quel conseil avez-vous prodigué à M. McCreadie au moment de sa transition à titre de chef de la direction?

BG : Quand nous avons commencé à préparer la transition, je lui ai mentionné qu'il était essentiel pour sa réussite dans le cadre de ces fonctions qu'il trouve un équilibre entre son travail au sein d'AGF et ses activités à l'extérieur d'AGF. Comme vous pouvez l'imaginer, le poste de chef de la direction s'accompagne de nombreuses exigences. Sur le plan professionnel, je crois qu'il est important que M. McCreadie s'entoure des personnes qui lui permettront de soutenir la croissance de la société. Il devrait ainsi se tourner vers le conseil d'AGF, l'équipe de la haute direction, de même que vers ses collègues pour obtenir l'appui dont il a besoin.

Où mettrez-vous l'accent en 2019?

KM : Nous entendons enregistrer une croissance rentable et présenter un bilan solide. Alors que nous continuerons de subir des pressions relativement à nos marges, nous viserons à contenir et à aligner notre structure de coûts, tout en nous assurant que notre exploitation est efficace et que nos équipes de ventes ainsi que nos services sont de premier ordre. Deux buts revêtent une importance particulière : maintenir le cap au sein des activités de détail dans la foulée de leur amélioration et établir le volet de comptes institutionnels comme une source de croissance pérenne.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous sommes fixé les priorités suivantes :

- Enregistrer un rendement des placements au-dessus de la médiane – pour 50 % de notre actif géré classé sur un an et 60 % de notre actif géré classé sur trois ans; mettre à profit AGFiQ (la plateforme d'investissements quantitatifs d'AGF) tant pour le volet détail que pour celui des comptes institutionnels;
- Voir à ce que les actifs non traditionnels d'AGF atteignent 5 G\$, y compris au moyen de l'offre d'un fonds géré par InstarAGF ciblant les actifs d'infrastructures de moyennes capitalisations au Canada et aux É.-U.; et
- Réduire l'ensemble de nos dépenses pour réaliser des gains d'efficacité au sein de nos activités.

En 2018, nous avons continué de réduire nos frais de gestion relativement aux séries OPC et F, de même qu'aux séries Q et W, qui sont destinés aux particuliers bien nantis. Nous avons étendu la portée de notre offre de tarifs préférentiels, permettant aux investisseurs admissibles de bénéficier automatiquement de l'option de frais la plus modique.

En 2019, nous continuerons de revoir notre gamme, afin d'offrir ce qui représente le mieux nos points forts, tout en procurant à nos clients les choix et la diversité dont ils ont besoin pour s'adapter à la réglementation en évolution.

Pour conclure, M. McCreadie, quel message voulez-vous adresser aux actionnaires d'AGF?

KM : En ce début de 2019, AGF est bien positionnée pour réussir. Après avoir parlé de changement pendant des années – qu'il s'agisse de changements que nous devions apporter à AGF ou de ceux qui se sont produits au sein de notre domaine – nous sommes prêts.

Nous sommes davantage tournés vers l'avenir et en mesure de prendre en compte l'orientation du marché; le moment est venu de passer à l'action. Alors que des sociétés de notre industrie sont en mode rattrapage, nous avons déjà accompli le travail et les préparatifs en prévision de l'avenir. Cela, nous le devons à la stratégie que M. Goldring a mise en place et, bien sûr, au travail et au dévouement de tous nos employés à AGF.



Kevin McCreadie
Chef de la direction et
chef des investissements



Investis avec discipline

Notre démarche

À AGF, notre démarche s'articule autour de trois principes, qui forment un processus rigoureux de nature transparente et reproductible. Elle constitue l'essence de notre détermination à procurer des rendements constants à nos clients, peu importe de quoi l'avenir sera fait.



Partage des informations



Démarche mesurée



Responsabilisation active

Nos équipes travaillent ensemble pour offrir une perspective mondiale, tout en ayant l'autonomie nécessaire pour proposer des philosophies d'investissement distinctes.

Nos équipes effectuent des recherches et des analyses rigoureuses et recueillent des données en temps réel sur toutes les activités d'AGF, afin de réduire l'incidence de changements radicaux et de protéger la croissance à long terme.

Nos équipes appliquent constamment des processus conçus pour obtenir des rendements reproductibles dans un cadre où la gestion active répond véritablement à des attentes dynamiques.

Plateforme de gestion de placements distincte

Nos équipes gèrent une gamme de stratégies d'investissement variées et disposent de la latitude voulue pour entretenir divers processus et philosophies d'investissement axés sur la recherche.

AGF : Solutions fondamentales

Actions	Répartition de l'actif	Actifs non traditionnels	Revenu fixe
<ul style="list-style-type: none">• Actions mondiales• Actions canadiennes• Actions américaines• Actions internationales• Marchés émergents• Investissement durable• Revenu	<ul style="list-style-type: none">• Solutions gérées – Éléments• Solutions gérées – Harmony• Fonds équilibrés	<p>Actifs réels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ressources• Métaux précieux	<ul style="list-style-type: none">• De base, marché canadien• Sensibles aux taux d'intérêt, marchés mondiaux• Crédit, marchés mondiaux• Titres de créance, marchés émergents

AGFiQ : Solutions quantitatives

Actions	Solutions gérées	Actifs non traditionnels	Revenu fixe
<ul style="list-style-type: none">• Actions mondiales• Actions canadiennes• Actions américaines• Actions internationales• Marchés émergents• ESG• Revenu	<ul style="list-style-type: none">• Stratégies FNB Multicatégorie	<ul style="list-style-type: none">• Infrastructures• Neutre par rapport au marché et positions acheteurs ou vendeurs	<ul style="list-style-type: none">• Multisecteurs, marchés mondiaux

Gérance de l'investissement

En 2018, AGF a participé à 1 890 assemblées de sociétés ouvertes et a voté contre des recommandations de conseils d'administration sur 7,85 % des points à l'ordre du jour aux assemblées des actionnaires.

Nous avons appuyé 366 propositions d'actionnaires relativement à des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») :

28

enjeux environnementaux
(changements climatiques, émissions de gaz à effet de serre, recyclage)

29

enjeux sociaux
(droits de la personne, égalité d'accès à l'emploi, fixation des prix des médicaments)

303

enjeux de gouvernance
(indépendance du conseil d'administration, rémunération, diversité, lobbyisme)

6

communications d'informations ou considérations ESG

À AGF, nous croyons que des pratiques saines et avant-gardistes en lien avec l'intégration des considérations ESG nous aideront à procurer de meilleurs résultats d'investissement à nos clients et que cette démarche aura également une influence positive sur l'avenir d'AGF.

Selon nous, l'intégration des considérations ESG dans nos processus décisionnels d'investissement ainsi que dans nos pratiques d'actionnariat relativement à toutes nos plateformes aidera à procurer de meilleurs résultats d'investissement, car elle fait partie de notre devoir fiduciaire, à titre de gestionnaire d'actifs.

Tous les professionnels de l'investissement d'AGF reconnaissent que la recherche, l'analyse et l'évaluation efficaces des considérations ESG sont essentielles à la détermination de la valeur et du rendement des investissements à moyen et à plus long terme et que cet examen doit servir à la répartition de l'actif, à la sélection des titres, à l'assemblage de portefeuilles, à la participation et au vote des actionnaires. L'intégration des considérations ESG dans

nos processus d'investissement nous a aidés à définir les risques principaux ainsi que les catalyseurs de rendement au sein de nos portefeuilles.

En 2015, AGF a adopté sa Politique d'investissement responsable afin de formaliser sa pratique d'intégration des considérations ESG – au moment d'appliquer ses processus décisionnels d'investissement, d'exprimer son vote et de prendre des engagements grâce à une gestion active.

Nous croyons fermement qu'il incombe en définitive à chaque équipe de gestion de placements de déterminer le moment exact de l'application des considérations ESG dans ses processus d'investissement, en fonction de chaque mandat unique.

Notre démarche à l'égard de l'investissement durable s'articule autour de trois principes : le partage des informations, la démarche mesurée et la responsabilisation active.

Évaluation selon les PRI

En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), une initiative des Nations Unies, AGF fait l'objet d'une évaluation associée à une cote relativement à ses activités d'investissement responsable.



Principes pour l'investissement responsable

Quand une occasion se présente, AGF participe à un dialogue en vue de déterminer l'approche de la société quant aux considérations ESG qui sont importantes et pertinentes dans chaque circonstance particulière. AGF participe à des discussions élaborées sur les normes et les pratiques exemplaires en matière d'investissement responsable. AGF collabore avec des sociétés et des responsables des politiques sur un large éventail d'enjeux afin de mieux comprendre la qualité des sociétés dans lesquelles elle investit et le positionnement de ces dernières dans l'optique des défis à venir, y compris leur approche à l'égard des considérations ESG.



CDP

AGF est membre du Projet de divulgation du carbone (CDP ou *Carbon Disclosure Project*), un organisme sans but lucratif qui s'occupe du système de divulgation à l'échelle mondiale afin d'aider les investisseurs, les sociétés, les villes, les états et les régions à gérer leur impact environnemental. CDP s'engage à appuyer une économie prospère à long terme, et ce, tant pour les populations que pour la planète.



Club des 30 %

À titre de membre du Club des 30 %, AGF possède un conseil d'administration quasi paritaire – quatre femmes et six hommes. Le Club des 30 % encourage les sociétés à affecter un plus grand nombre de femmes à des postes de conseil d'administration et de la haute direction et apporte son soutien dans cette optique.



Ceres INCR

AGF est membre du *Ceres Investor Network on Climate Risk and Sustainability*. À ce titre, elle apporte sa collaboration en ce qui concerne les considérations ESG afin de faire avancer les pratiques d'investissement ainsi que les stratégies d'engagement et l'élaboration de solutions des sociétés en matière de politiques.



AIR

AGF fait partie des membres bienfaiteurs de l'Association pour l'investissement responsable (« AIR »), l'association canadienne pour l'investissement responsable. Hyewon Kong, de l'équipe AGF, est cofondatrice et coprésidente du groupe de travail pour l'investissement responsable à Toronto. Ce groupe facilite la collaboration ainsi que le partage des pratiques exemplaires en matière d'investissement responsable. Elle est également membre du groupe de gestion des politiques.



Message de la présidente et chef de l'administration



Judy Goldring
Présidente et
chef de l'administration

Judy Goldring est la présidente et chef de l'administration de La Société de Gestion AGF Limitée. Elle occupe ce poste depuis décembre 2018 et supervise la mise en œuvre de plans stratégiques à l'appui des priorités commerciales d'AGF, prodigue des conseils au chef de la direction sur la planification des affaires et guide les initiatives liées à l'exploitation et à l'entreprise.

En tant que membre du conseil d'administration de La Société de Gestion AGF Limitée et des fonds communs de placement AGF, elle assure le leadership stratégique et communique sa vision, dans le cadre de la promotion de la croissance à long terme d'AGF. M^{me} Goldring est aussi membre de l'équipe de la haute direction d'AGF, où elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise.

M^{me} Goldring a récemment répondu à des questions relatives à son nouveau rôle et traité de la façon dont AGF crée une valeur actionnariale, de même que de l'importance de favoriser la diversité.

Sur quoi mettrez-vous l'accent dans le cadre de votre nouveau rôle de présidente et chef de l'administration?

Je compte favoriser les affaires et renforcer la planification stratégique, tout en supervisant l'application au quotidien des priorités dans le cadre de la stratégie. En étroite collaboration avec le chef de la direction, Kevin McCreadie, j'aiderai à stimuler une croissance rentable en m'assurant que nos processus d'investissement sont toujours optimisés, que notre exploitation est efficace et que nos opérations axées sur les ventes et notre service à la clientèle sont de premier ordre.

Je m'occupe des équipes du contentieux et de la conformité, des ressources humaines, des produits, du marketing et de la communication, de même que des affaires liées aux clients particuliers d'AGF, soit Cypress Capital Management Ltd., Doherty & Associates Ltd. et Gestion de placements Highstreet. Par ailleurs, je demeure déterminée à saisir des occasions qui permettront de créer de la valeur à nos actionnaires à long terme.

Comment AGF crée-t-elle de la valeur pour les actionnaires?

Nous avons mis en place d'excellentes activités de base dans le cadre de notre gestion de placements. En plus de procurer à la clientèle une expérience exceptionnelle, nous croyons que des pratiques saines et avant-gardistes en lien avec l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») constituent un atout distinctif d'AGF. Compte tenu de la demande croissante dans ce domaine, nous avons conçu des produits pour répondre à cette demande. De plus, AGF est signataire des Principes pour l'investissement responsable, une initiative des Nations Unies.

Nous savons que ces initiatives créent de la valeur pour les actionnaires, tout en permettant à AGF d'évoluer et de prospérer à titre de société de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale.

Qu'elle est l'approche d'AGF en matière de pratiques durables?

À AGF, les pratiques responsables et durables ne font pas seulement référence au processus d'investissement; cette approche façonne notre pensée, et ce, à tous les niveaux. Nous croyons fortement qu'un comportement d'entreprise responsable et durable qui tient compte des considérations ESG exercera une influence positive sur l'avenir d'AGF.

Nous avons mis en place le Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF pour assurer la supervision de nos politiques, de nos programmes et des risques y afférents qui touchent la politique publique clé ainsi que les questions de durabilité, y compris les questions publiques importantes pour AGF et ses intervenants et qui peuvent influer sur les affaires, la stratégie, l'exploitation, le rendement ou la réputation d'AGF.

Quel est le mandat du Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF?

Notre mandat a une grande portée. Nous évaluons la participation d'AGF aux initiatives ou aux ententes nationales et internationales liées aux considérations ESG et aux questions de durabilité des entreprises, tout en cherchant des moyens d'encourager les entreprises à assumer la responsabilité sociale qui a un impact positif sur les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Cela dit, le mandat du Conseil concerne également les gens – conserver les meilleurs talents et favoriser l'inclusion tout comme la diversité à l'échelle d'AGF.

À AGF, que signifie « diversité »?

Lorsqu'il s'agit de diversité, nous croyons qu'un processus décisionnel judicieux au sein d'une société nécessite une pluralité de points de vue, provenant de personnes d'origines, d'expériences et de perspectives diverses.

Par exemple, les conseils d'administration diversifiés sont une bonne chose pour les sociétés et pour l'économie. Notre conseil d'administration se compose d'administrateurs chevronnés et dévoués dont l'expertise, les compétences ainsi que les antécédents sont divers. Leurs nouvelles idées, leurs perspectives différentes et leurs voix uniques contribuent au succès d'AGF.

Le conseil compte présentement quatre femmes et six hommes – donc il est composé de 40 % de femmes – faisant de nous un chef de file de l'industrie, et soulignant notre engagement envers la diversité en milieu de travail. En fait, le nombre de femmes siégeant à notre conseil a donné le ton quant aux pratiques d'embauche à AGF. Les femmes occupent 33 % des postes de direction et nous sommes engagés à promouvoir les femmes au sein d'AGF.

AGF est membre du Club des 30 % – un organisme qui encourage les sociétés à affecter un plus grand nombre de femmes à des postes de conseil d'administration et de la haute direction et qui apporte son soutien dans cette optique.

La question de diversité va bien au-delà du sexe, et nous sommes prêts à saisir les occasions qui nous permettront d'appuyer le changement social ainsi que d'améliorer la diversité dans l'ensemble de l'industrie.



Message du chef de l'exploitation



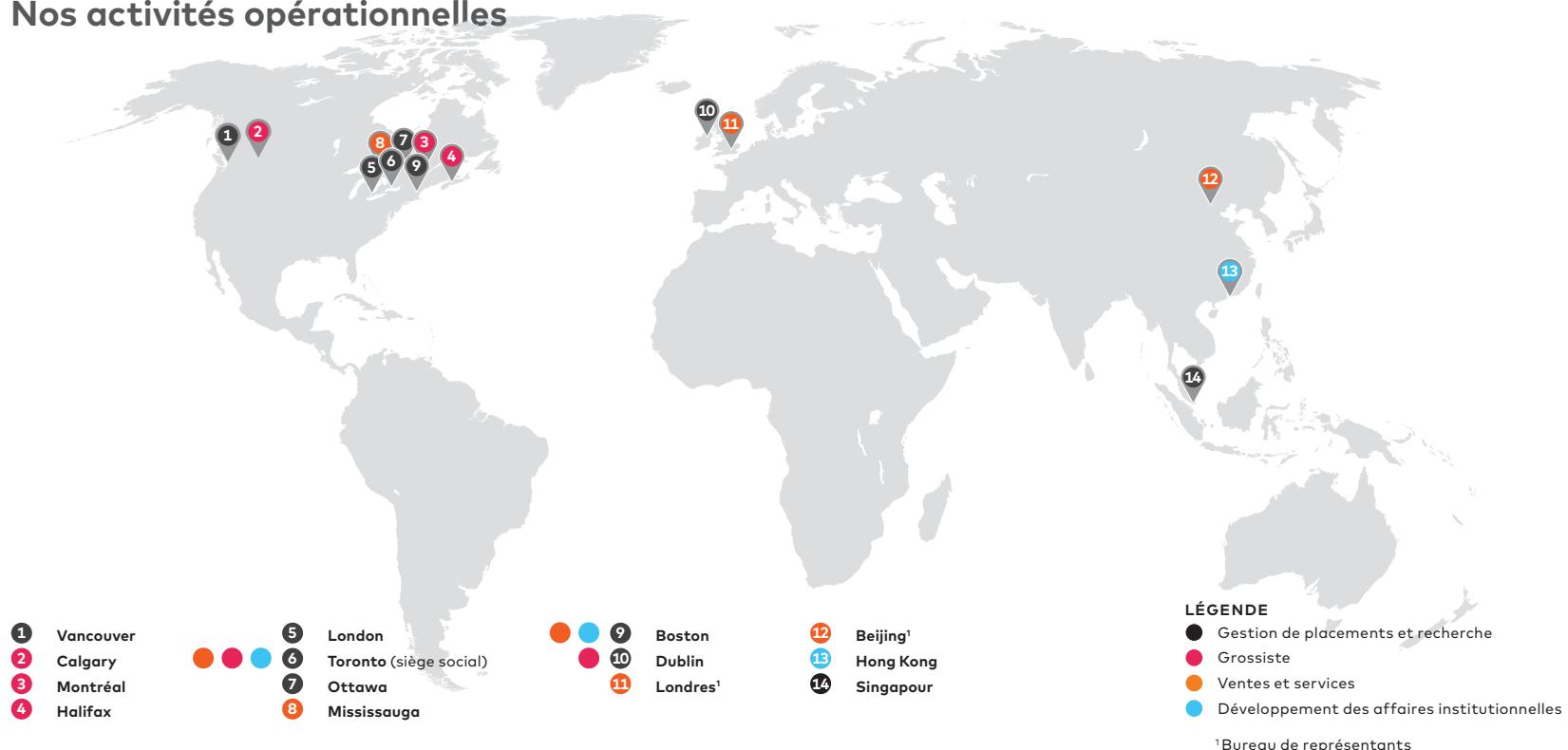
Chris Jackson
Chef de l'exploitation

Chris Jackson est le chef de l'exploitation de La Société de Gestion AGF Limitée. Dans le cadre de ce nouveau poste qu'il occupe depuis décembre 2018, il assure le leadership stratégique et communique sa vision quant à la promotion de l'efficacité opérationnelle et de la croissance à long terme d'AGF. Relevant du chef de la direction, il supervise les équipes de l'exploitation, des technologies et de l'administration des fonds de la société qui soutiennent les bureaux d'AGF au Canada et à l'étranger. M. Jackson est également membre de l'équipe de la haute direction, au sein de laquelle il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie d'AGF.

Avant d'occuper ce poste, M. Jackson était directeur de l'informatique, vice-président principal, TI et opérations, à Placements AGF Inc. Il était chargé d'améliorer le rendement opérationnel d'AGF et de renforcer l'infrastructure informatique afin de soutenir la croissance des affaires de la société.

M. Jackson a récemment discuté de son nouveau rôle et de la façon dont il appliquera son expérience en TI en vue d'aider à atteindre les objectifs stratégiques d'AGF.

Nos activités opérationnelles



À titre de chef de l'exploitation, quelles sont vos priorités?

Dans ce nouveau rôle, ma principale priorité est d'assurer que les activités d'exploitation d'AGF à l'échelle mondiale sont efficientes et efficaces, tout en soutenant les objectifs opérationnels de la société.

Avant tout, je me concentre sur le processus et l'efficacité relativement aux priorités stratégiques d'AGF. Sans perdre de vue la rentabilité, il m'incombe d'assurer que nos ressources sont adéquatement affectées aux priorités, que nos processus sont optimisés et que nos clients et intervenants ont une expérience remarquable.

Qu'est-ce qui vous plaît à l'égard de votre nouveau rôle?

J'aime être en mesure d'examiner nos processus dans une perspective plus large, soit à l'échelle d'AGF. Le fait d'observer le travail accompli dans l'optique de services fonctionnels types peut parfois nous faire manquer une occasion encore plus grande de changement. De manière plus générale, du point de vue de l'expérience client, cela nous permet d'offrir une valeur exceptionnelle, et de le faire de façon très efficiente.

Comment votre expérience en TI façonnera-t-elle votre rôle?

Mes antécédents en TI sont une condition préalable importante au rôle de chef de l'exploitation. D'abord une expression à la mode très répandue, le « passage au numérique » fait maintenant partie intégrante des activités de toutes les sociétés-chefs de file.

Dans ce contexte, la technologie est au cœur de tout ce que nous faisons à AGF et elle servira de catalyseur clé dans l'atteinte de nos objectifs stratégiques.

Comment la technologie peut-elle contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques d'AGF?

La technologie peut nous aider à améliorer les ventes et l'expérience du service, à automatiser des processus d'exploitation et à rehausser la démarche de gestion de placements.

Cela nous permet d'avoir des connaissances plus approfondies, de renforcer l'efficacité opérationnelle et d'exercer une meilleure adaptabilité, le but étant de promouvoir la croissance à long terme.



Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF ») s'engage à ce que ses pratiques en matière de gouvernance d'entreprise évoluent selon les pratiques exemplaires. Chacun des membres du conseil d'administration assume ses responsabilités de façon active, en veillant à protéger et à promouvoir les intérêts des actionnaires. Afin d'aider à assurer la concordance des intérêts, le conseil d'administration d'AGF exige, conformément à sa politique, que chaque membre du conseil d'administration détiennes des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels.

AGF exerce ses activités dans un secteur fortement réglementé et respecte toutes les lois et tous les règlements afférents à ses activités commerciales. Parmi les organismes de réglementation se trouvent des commissions de valeurs mobilières et des organismes de réglementation d'institutions financières dans les ressorts territoriaux respectifs où AGF exerce ses activités.

Pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise en vigueur à AGF

- La composition de chacun des trois comités du conseil d'administration répond à des lignes directrices distinctes.
- Le conseil d'administration effectue un examen annuel de son rendement, de celui de chacun de ses comités et de chacun de ses membres.
- Chaque membre du conseil d'administration est tenu de détenir des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels. Les nouveaux membres du conseil d'administration disposent de 24 mois après leur nomination pour obtenir les actions ou les unités d'actions en question.
- Lors de chaque réunion du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, une période est consacrée spécifiquement à la libre discussion sans que les membres de la haute direction soient présents.
- Un programme d'orientation et de formation est offert à tous les nouveaux membres du conseil d'administration. Un programme d'éducation permanente est également offert à tous les membres du conseil d'administration.
- Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants et membres du personnel d'AGF doivent s'engager annuellement à respecter le code de conduite et de déontologie d'AGF.



Conseil d'administration

Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'AGF s'acquitte de la gérance de la société, y compris de la supervision de la conduite des activités et des affaires d'AGF. Le conseil détient un mandat écrit, qui est révisé annuellement. Le conseil d'administration est chargé de réviser toute documentation afférente au plan stratégique et d'en discuter avec la direction au moins une fois par année. Le plan stratégique tient compte des risques et des occasions d'affaires d'AGF. Toute opération ayant une incidence considérable sur le plan stratégique et toute autre décision d'importance concernant le groupe de sociétés AGF est assujettie à l'approbation du conseil d'administration. Celui-ci évalue l'efficacité de ses comités en fonction des rapports que ces comités produisent. De plus, chaque membre du conseil d'administration répond annuellement à un questionnaire d'évaluation de l'efficacité des comités et du conseil d'administration, de même qu'à un questionnaire d'auto-évaluation, dont les résultats sont pris en considération lors de l'élection des membres du conseil d'administration et de la nomination des membres des comités du conseil d'administration, qui ont lieu chaque année. Le conseil d'administration nomme le chef de la direction et les autres membres de la haute direction.

Le conseil d'administration se réunit périodiquement avec les membres de la haute direction afin de prendre connaissance des rapports relatifs aux activités d'AGF et de les examiner. Le conseil d'administration s'attend à ce que ces rapports soient complets, exacts et opportuns. Le conseil d'administration doit approuver toute documentation importante destinée aux actionnaires. De plus, il doit réviser et approuver les rapports intermédiaires et annuels à l'intention des actionnaires, y compris les états financiers et les rapports de gestion.

Indépendance quant à la direction

Le conseil d'administration d'AGF compte dix membres, dont la majorité sont indépendants de la direction. Les membres indépendants sont : Jane Buchan, Kathleen Camilli, Sarah Davis, Douglas L. Derry, Charles Guay et G. Wayne Squibb (premier administrateur). Les membres de la direction qui siègent au conseil sont Blake C. Goldring, Judy G. Goldring, W. Robert Farquharson et Kevin McCreadie. M. Goldring détient indirectement toutes les actions avec droit de vote de Goldring Capital Corporation, qui possède 80 % des actions avec droit de vote d'AGF. M. Goldring et M^{me} Goldring sont les actionnaires indirects de Goldring Capital Corporation et ils ont signé une convention unanime des actionnaires. M. Farquharson détient 20 % des actions avec droit de vote d'AGF.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Blake C. Goldring, c.M., M.S.M., c.D., CFA (2000)
Président exécutif du conseil,
La Société de Gestion AGF
Limitée

M. Goldring est président exécutif du conseil d'AGF. Il s'est joint à AGF en 1987 et il a occupé plusieurs postes importants avant d'être nommé président en 1997, chef de la direction en 2000, puis président du conseil en 2006. Avant de se joindre à AGF, il a travaillé au sein des services bancaires aux entreprises d'une grande banque canadienne. M. Goldring est titulaire d'un B.A. spécialisé en économie de l'Université de Toronto et d'un MBA de l'INSEAD (France). Il est analyste financier agréé (CFA) et membre de la Toronto Society of Financial Analysts, en plus d'être membre (Fellow) de l'Institut des banquiers canadiens. M. Goldring siège à plusieurs conseils d'administration de sociétés privées et d'organismes sans but lucratif.

Depuis décembre 2018, M. Goldring est membre de l'Ordre du Canada pour sa participation au monde des affaires et ses réalisations philanthropiques.



Jane Buchan, PH. D., CAIA (2017)
Chef de la direction, Martlet Asset Management, LLC

Mme Buchan est chef de la direction de Martlet Asset Management, une société indépendante de gestion d'actif axé sur les placements « alternatifs liquides ». Elle était chef de la direction de PAAMCO jusqu'au 1^{er} août 2018, ainsi qu'administratrice et coprésidente du conseil d'administration de la Chartered Alternative Investment Analyst Association (CAIA), jusqu'en 2018. Elle siège au conseil de Torchmark Corporation (NYSE : TMK). En plus d'avoir cofondé l'association 100 Women in Finance, Mme Buchan participe activement au conseil de l'organisme sans but lucratif Girls Who Invest. À ces titres s'ajoute celui d'administratrice pour le Standards Board for Alternative Investments. Elle siège aussi au comité consultatif du *Journal of Alternative Investments*.



Kathleen Camilli (2015)
Fondatrice et directrice, Camilli Economics, LLC

Mme Camilli est l'une des meilleures spécialistes en prévisions macroéconomiques aux É.-U. Sa carrière a commencé à la Banque de la Réserve fédérale de New York. Puis, elle a été économiste auprès de l'équipe mondiale de Credit Suisse Asset Management et économiste en chef de la firme Tucker Anthony Sutro. Mme Camilli a siégé au conseil de trois sociétés ouvertes, et siège présentement, à titre de membre indépendante, au conseil d'administration d'UniFirst Corporation (NYSE). Elle est conseillère stratégique auprès de deux nouvelles entreprises, l'une de médias sociaux et l'autre de technologie financière. Elle est membre des associations suivantes : National Association of Corporate Directors (Governance Fellow), Women Corporate Directors et National Association for Business Economists. Mme Camilli est titulaire d'un MBA en finance et d'une maîtrise en études françaises de l'Université de New York. De plus, elle a siégé aux conseils d'administration de nombreux organismes sans but lucratif.



Sarah Davis, FCPA, FCA (2014)
Présidente, Les Compagnies Loblaw limitée

Mme Davis est présidente de Loblaw, le plus grand détaillant de produits alimentaires au Canada. Elle est responsable des activités de Loblaw liées à son exploitation au quotidien. Avant d'occuper ce poste, Mme Davis était chef de l'administration et assumait de nombreuses responsabilités, y compris celles qui se rapportent à la stratégie de l'entreprise, à la chaîne d'approvisionnement, aux technologies de l'information, aux biens immobiliers et aux ressources humaines. Auparavant, elle était chef de la direction financière de Loblaw. En 2011, Mme Davis a été reconnue comme étant l'une des cent femmes les plus influentes au Canada (*Top 100*) par le Réseau des femmes exécutives. Elle a aussi été marraine du réseau Femmes@Loblaw de 2010 à 2017. Elle est titulaire d'un B.Com spécialisé de l'Université Queen's. Elle siège actuellement au conseil d'administration de Services financiers le Choix du Président, et elle est présidente du conseil d'administration de la Fondation pour les enfants le Choix du Président et de T&T Supermarket.



Douglas L. Derry, FCPA, FCA (2000)
Administrateur de société

M. Derry est président du conseil de Poplar Lane Holdings Ltd., une entreprise familiale. Il siège ou a récemment siégé à titre de président de comité d'audit aux conseils d'administration de sociétés ouvertes, de services d'intérêt public et de sociétés privées, y compris La Société de Gestion AGF Limitée, Assurance vie Équitable du Canada (2000-2016), Keewhit Investments et des fonds d'investissement à capital fixe gérés par Banque Scotia. Il siège également au comité d'examen indépendant des fonds d'investissement susmentionnés (gérés par Banque Scotia) et d'autres gérés par BMO Nesbitt Burns Inc. M. Derry a été associé principal à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., et il est membre ou a déjà été membre du conseil d'administration d'un grand nombre d'organismes sans but lucratif.

M. Derry est titulaire d'un B.A. spécialisé de l'Ivey Business School de l'Université de Western Ontario et il est membre (Fellow) de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario. En 2012, il a reçu la médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II.

L'année entre parenthèses après chaque nom indique l'année au cours de laquelle cette personne est devenue membre du conseil.



W. Robert Farquharson, CFA (1977)
Vice-président du conseil,
La Société de Gestion AGF Limitée

M. Farquharson est vice-président du conseil d'administration d'AGF. Il s'est joint à AGF à titre d'analyste et pendant 50 ans il a géré plusieurs fonds AGF et occupé divers postes de cadre supérieur et d'administrateur. M. Farquharson est titulaire d'un B.Com de l'Université de Toronto et d'un LL.D. honorifique de l'Université de Guelph, en plus d'être analyste financier agréé (CFA). Il est membre de plusieurs conseils de sociétés privées et d'organismes sans but lucratif.



Judy G. Goldring, LL.B. (2007)
Présidente et chef de l'administration, La Société de Gestion AGF Limitée

Mme Goldring s'est jointe à AGF à titre de vice-présidente et chef du contentieux en 1998. En 2001, elle est devenue chef du contentieux et vice-présidente principale, Service des opérations d'affaires, puis chef du contentieux et vice-présidente principale, Droit et affaires générales en 2004. En 2009, elle est devenue vice-présidente directrice, chef de l'exploitation et chef du contentieux, et en 2011, vice-présidente directrice et chef de l'exploitation. Le 1^{er} décembre 2018, elle a été nommée présidente et chef de l'administration d'AGF. Avant de se joindre à AGF, elle était spécialisée en droit de nature réglementaire et en droit administratif. Mme Goldring est titulaire d'un LL.B. de l'Université Queen's et elle est membre de l'Association du Barreau de l'Ontario. Elle siège au conseil de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (« IFIC ») en plus d'être membre du Barreau du Haut-Canada et de l'Association du Barreau canadien.



Charles Guay (2017)
Président et chef de l'exploitation, SuccessFinder

Bâtisseur et agent de changement reconnu, M. Guay a été président et chef de la direction de Placements Banque Nationale, de Standard Life Canada et de Manuvie Québec, où ses réalisations lui ont valu une solide réputation. En septembre 2018, il s'est joint à SuccessFinder à titre de président et chef de l'exploitation. M. Guay siège à plusieurs conseils d'administration, dont ceux de Pomerleau et de la Fondation CHU Sainte-Justine. Il est lauréat de plusieurs prix d'excellence, tels que le « Top 40 under 40 », le Arista de la Jeune Chambre de commerce de Montréal et le Prix Hermès de carrière de l'Université Laval, où il a obtenu son diplôme en 1994.



Kevin McCreadie (2018)
Chef de la direction et chef des investissements, La Société de Gestion AGF Limitée

Kevin McCreadie est chef de la direction et chef des investissements d'AGF. À ce titre, M. McCreadie est chargé de veiller au maintien de la mission, de la vision et de l'orientation stratégique d'AGF afin d'assurer la réussite de la société dans son ensemble. Il est également à la tête de l'équipe de la haute direction et assure la liaison avec le conseil d'administration d'AGF. En tant que chef des investissements, M. McCreadie assume le leadership des équipes de gestion de placements d'AGF, en plus de diriger les affaires institutionnelles de la société à l'échelle mondiale.

M. McCreadie, qui œuvre dans le domaine de la gestion de placements depuis 35 ans, possède une vaste expérience en matière de gestion de l'actif de détail et institutionnel, de même que de gestion directe de portefeuille, et il compte plus de dix ans d'expérience à titre de chef des investissements au sein de deux importantes sociétés de services financiers des É.-U. Il a obtenu un MBA en finance de la Wharton Graduate School of Business, en plus d'être analyste financier agréé (CFA).



G. Wayne Squibb (2009)
Président et chef de la direction, Realstar Group et premier administrateur, AGF

M. Squibb a cofondé Realstar Group dont il est chef de la direction depuis 1983. L'une des principales sociétés d'investissement et de gestion immobilières au Canada, Realstar Group investit de façon stratégique dans les domaines de la location d'appartements, de l'hôtellerie, de la location de terrains résidentiels, ainsi que dans ceux des sports et du divertissement au Canada et au R.-U. La société détient les droits de franchise maîtresse des marques hôtelières Days Inn, Motel 6 et Studio 6 au Canada, et a déjà possédé et exploité la chaîne Delta Hotels and Resorts. M. Squibb est membre de plusieurs conseils d'organismes sans but lucratif et conseils de sociétés.



Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué trois comités : le comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise, le comité d'audit et le comité de rémunération. Les principales responsabilités correspondant au mandat de chacun des comités sont énoncées ci-dessous. Chaque président, qui est membre indépendant du conseil d'administration, est chargé de diriger les réunions du comité et de s'assurer que le comité exerce ses rôles et qu'il s'acquitte de ses responsabilités. Le président d'un comité est également chargé de faire rapport au conseil d'administration sur les questions qui ont été traitées par le comité depuis la dernière réunion ordinaire du conseil d'administration. Chaque comité examine périodiquement son efficacité à exercer ses rôles et à s'acquitter de ses responsabilités et soumet un rapport au conseil d'administration sur cette question. Les comités peuvent convoquer des réunions sans que la direction soit présente, lorsque les comités le jugent nécessaire. Chaque président assure la liaison entre la direction et le conseil d'administration.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise	Kathleen Camilli (présidente) Jane Buchan Douglas L. Derry Charles Guay G. Wayne Squibb	Au moins une fois par année, examiner les chartes du conseil d'administration et des comités du conseil et faire part au conseil de ses recommandations visant à adopter ou à modifier les chartes en question. Considérer le nombre de membres et la composition du conseil d'administration afin de favoriser l'efficacité du processus décisionnel et formuler des recommandations à l'intention du conseil sur les changements à apporter à la composition du conseil. Trouver des membres potentiels pour le conseil d'administration, les évaluer et faire part au conseil de ses recommandations quant à la désignation de nouveaux membres. Évaluer la contribution individuelle de chaque membre du conseil d'administration.
Comité d'audit	Douglas L. Derry (président) Jane Buchan Kathleen Camilli Sarah Davis G. Wayne Squibb	Superviser le processus de préparation de l'information financière. Superviser les contrôles internes et les contrôles de présentation de l'information. Superviser le rendement de la fonction de l'audit interne, y compris la résolution de différends entre la direction et les auditeurs internes concernant les contrôles internes. Superviser le bien-fondé de la politique de conformité et réviser les rapports d'organismes de réglementation des valeurs mobilières. S'occuper directement de la sélection des auditeurs externes, de leur rémunération et de leur reconduction et surveiller leur travail, y compris la résolution de différends entre la direction et les auditeurs externes. Ces derniers relèvent directement du comité.
Comité de rémunération	Sarah Davis (présidente) Kathleen Camilli Douglas L. Derry Charles Guay G. Wayne Squibb	Réviser, évaluer et superviser les politiques et les programmes en matière de rémunération des dirigeants et s'assurer de l'efficacité des programmes de rémunération généraux d'AGF pour l'atteinte des objectifs stratégiques pertinents. Établir des objectifs de rendement axés sur la réussite financière à long terme d'AGF pour le chef de la direction. Évaluer périodiquement le rendement du chef de la direction dans l'optique de ces objectifs. Examiner les plans d'AGF pour le chef de la direction et la succession des dirigeants d'AGF. Examiner la rémunération et les objectifs de rendement de tous les dirigeants.



Conseil d'administration et membres de la haute direction

Conseil d'administration

La Société de Gestion AGF Limitée

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA¹

Jane Buchan, PH.D., CAIA

Kathleen Camilli⁵

Sarah Davis, FCPA, FCA⁶

Douglas L. Derry, FCPA, FCA³

W. Robert Farquharson, CFA

Judy G. Goldring, LL.B.

Charles Guay

Kevin McCreadie

G. Wayne Squibb⁷

Sociétés et fiducies de fonds communs de placement

John B. Newman^{3,4}

Louise Anne Morwick, CFA²

Paul Hogan

Judy G. Goldring, LL.B.

W. Robert Farquharson, CFA

William Donald Cameron, CPA, CA

AGF Asset Management Asia Ltd.

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA

D'r Soo Ann Lee

Eng Hock Ong, CFA

AGF International Advisors Company Limited

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA²

Michael C. Brady

Brian Brennan

Viscount Cobham

David M. Kennedy

Richard McGrath

Membres de la haute direction

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA

Président exécutif du conseil

W. Robert Farquharson, CFA

Vice-président du conseil

Kevin McCreadie, MBA, CFA

Chef de la direction et chef des investissements

Adrian Basaraba, CPA, CA, CFA

Vice-président principal et chef des finances

Judy G. Goldring, LL.B.

Présidente et chef de l'administration

Chris Jackson

Chef de l'exploitation

¹ Président exécutif du conseil de La Société de Gestion AGF Limitée

² Président(e) du conseil

³ Président du comité d'audit

⁴ Président du comité consultatif d'audit

⁵ Présidente du comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise de La Société de Gestion AGF Limitée

⁶ Présidente du comité de rémunération de La Société de Gestion AGF Limitée

⁷ Premier administrateur



Message du chef des finances



Adrian Basaraba
CPA, CA, CFA
Vice-président principal et
chef des finances

Adrian Basaraba est le chef des finances de La Société de Gestion AGF Limitée. Dans le cadre de ses fonctions, il veille à la gestion des finances, au développement de l'entreprise et à la production de rapports. Il est aussi responsable de la trésorerie, de la fiscalité et des relations avec les investisseurs. Il participe également au développement et à la mise en œuvre de la stratégie globale d'AGF à titre de membre de l'équipe de la haute direction d'AGF.

M. Basaraba a récemment répondu à des questions relatives à son rôle et à la croissance d'AGF.

À titre de chef des finances, quelles sont vos priorités?

Mes grandes priorités sont de favoriser la croissance interne, de limiter les dépenses et d'accroître les facteurs d'efficacité, tout en continuant d'offrir une valeur actionnariale.

En ce qui concerne la limite des dépenses et l'accroissement de l'efficacité, nous investissons dans nos systèmes et processus internes afin d'être prêts à répondre aux changements sur les marchés et aux préférences des clients. Ces investissements nous aideront à réduire nos dépenses de base, ce qui nous permettra d'investir dans de nouvelles compétences et possibilités en matière de croissance.

En 2019, AGF s'est engagée à réduire ses dépenses de 4 %. Cette décision fait partie d'un processus enclenché en 2017 visant à remodeler les processus internes et à augmenter nos ressources spécialisées afin de pouvoir investir dans de nouveaux secteurs de

croissance. Les mesures prises à l'égard des dépenses comprennent des initiatives en matière d'efficacité, d'automatisation et de communication numérique auprès des clients. Nous prévoyons apporter d'autres changements au cours de l'année, à savoir prioriser et mobiliser les ressources en regard de nos objectifs stratégiques. Des investissements ciblés dans des secteurs de croissance et des dépenses de base moindres permettront à AGF de tirer parti de son levier d'exploitation dans le cas d'une reprise du marché et d'une croissance interne continue.

Quelles sont certaines de vos réalisations clés en 2018?

Je suis satisfait de tout ce que nous avons accompli en 2018. Nous avons fait d'énormes progrès en vue d'enregistrer une croissance rentable au cours des prochaines années.

Tous nos secteurs d'activité ont connu une croissance interne. Notamment, nos activités de détail ainsi que celles qui se rapportent aux comptes institutionnels ont enregistré des ventes nettes pour l'exercice, soulignant des améliorations considérables sur douze mois.

Nous avons obtenu la résolution finale concernant l'affaire sur l'établissement du prix de transfert et complété les formalités pour

le nouveau fonds d'infrastructures. Nous avons déclaré un résultat dilué ajusté par action de 0,64 \$ pour l'exercice, soit une hausse de 21 % par rapport à l'exercice 2017.

Enfin, nos frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont reculé de 2 M\$ et nos initiatives en matière d'efficacité vont se traduire par des économies en 2019 et au-delà.

Comment le Service des finances contribue-t-il aux objectifs stratégiques d'AGF?

Le Service des finances est incontournable pour ce qui est des efforts d'AGF à gérer prudemment les dépenses, tout en accélérant la croissance. Notre équipe fournit l'appui financier et l'aide à la prise de décisions qui permettent à l'équipe de la haute direction de prioriser la répartition des ressources, tout en protégeant la situation du compte capital et la santé financière d'AGF.

En 2019, notre objectif stratégique consiste à soutenir AGF et sa plateforme d'actifs non traditionnels pour que la valeur de cette dernière s'élève à 5 G\$ d'ici 2022. Nous explorons toutes les possibilités axées sur la croissance, alors que nous gérons judicieusement nos capitaux propres et notre situation de trésorerie.

Table des matières

- | | | | |
|-----------|---|-----------|---|
| 32 | Sommaire des résultats annuels | 70 | États consolidés de la situation financière |
| 33 | Sommaire des résultats trimestriels | 72 | États consolidés du résultat net |
| 34 | Rapport de gestion | 73 | États consolidés du résultat global |
| 68 | Responsabilité de la direction dans la communication
de l'information financière | 74 | États consolidés de la variation des capitaux propres |
| 69 | Rapport de l'auditeur indépendant | 75 | Tableaux consolidés des flux de trésorerie |
| | | 76 | Notes annexes |

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs portant sur La Société de Gestion AGF Limitée, notamment sur ses activités, sa stratégie et sa performance financière prévue ainsi que sur sa situation financière. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont par nature prévisionnels et relatifs à des événements ou à des situations futurs, ou comprennent des termes comme « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « juger », « estimer », ou les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables ou des verbes employés au futur ou au conditionnel. De plus, tout énoncé portant sur la performance financière future (y compris les produits, le résultat ou les taux de croissance), les stratégies commerciales courantes ou les perspectives, le rendement des fonds et nos décisions futures possibles, est considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, dont la croissance prévue, les résultats d'exploitation, les perspectives commerciales, le rendement et les occasions d'affaires. Bien que nous considérons ces facteurs et hypothèses comme raisonnables selon les informations disponibles présentement, ils pourraient être erronés. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses à l'égard de notre exploitation, aux facteurs économiques et à l'industrie des services financiers en général. Ils ne garantissent pas les résultats futurs, et les événements et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux présentés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs que nous avons faits en raison, notamment, de facteurs de risque importants, y compris la valeur de notre actif géré, le volume de ventes et de rachats de nos produits de placement, le rendement de nos fonds de placement ainsi que des gestionnaires et des conseillers de portefeuilles, les décisions des clients relatives à la répartition de l'actif, les produits à venir, les niveaux de frais adoptés par la concurrence pour les produits de gestion de placements et l'administration, les échelles de rémunération des courtiers adoptées par la concurrence et la rentabilité de nos activités de gestion de placements, ainsi que de facteurs liés à l'économie, à la politique et au marché en général en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés des actions mondiales et financiers, la concurrence, la fiscalité, l'évolution des règlements gouvernementaux, les procédures judiciaires ou réglementaires imprévues, les changements technologiques, la cybersécurité, les événements catastrophiques et notre capacité de réaliser les opérations stratégiques et de mener à bien l'intégration d'acquisitions et de retenir le personnel clé. Nous tenons à souligner que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Le lecteur doit examiner attentivement cette liste et d'autres facteurs et ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Nous ne sommes pas tenus de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres (et déclinons expressément pareille obligation), sauf si les lois applicables l'exigent expressément. Pour plus de détails sur les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats réels, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Sommaire des résultats annuels

(activités poursuivies)

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	IFRS 2018 ¹	IFRS 2017 ²	IFRS 2016 ³	IFRS 2015 ⁴	IFRS 2014
Exercices clos les 30 novembre					
Produits	450,2 \$	455,5 \$	428,7 \$	449,6 \$	464,5 \$
Charges ⁷	343,7	339,1	319,2	322,4	309,6
RAIIA ⁸	106,5	116,4	109,5	127,2	154,9
Résultat avant impôt	62,5	61,8	52,7	63,9	79,1
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	73,9	52,1	42,5	48,3	61,3
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la société					
De base	0,94 \$	0,66 \$	0,53 \$	0,59 \$	0,69 \$
Dilué	0,92	0,64	0,53	0,58	0,68
Dividende par action	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,51 \$	1,08 \$
Dette à long terme ⁹	188,6 \$	138,6 \$	188,2 \$	268,8 \$	308,2 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	79 292 775	79 330 190	79 278 876	82 295 595	86 000 437
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	80 637 948	81 245 279	80 253 600	83 584 539	87 384 880
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	IFRS 2013 ⁵	IFRS 2012 ⁶	IFRS 2011	PCGR 2010	PCGR 2009
Exercices clos les 30 novembre					
Produits	484,5 \$	510,2 \$	585,7 \$	513,0 \$	476,0 \$
Charges ⁷	320,9	321,2	337,5	303,2	293,8
RAIIA ⁸	163,6	189,0	248,1	209,7	182,2
Résultat avant impôt	66,0	58,5	114,7	119,0	82,4
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	22,4	52,3	103,6	85,7	74,6
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la société					
De base	0,25 \$	0,29 \$	0,80 \$	0,96 \$	0,84 \$
Dilué	0,25	0,29	0,80	0,95	0,83
Dividende par action	1,08 \$	1,08 \$	1,07 \$	1,04 \$	1,00 \$
Dette à long terme ⁹	307,9 \$	312,3 \$	315,1 \$	143,7 \$	143,7 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	88 163 616	94 117 889	94 295 903	89 112 595	88 845 141
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	88 690 410	94 932 213	95 111 318	90 157 585	89 660 844

¹ L'exercice 2018 comprend un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M\$, la reprise d'une provision de 21,9 M\$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

² L'exercice 2017 comprend un produit de 10,0 M\$ relativement au règlement d'un litige.

³ L'exercice 2016 comprend une inscription en résultat net de 2,1 M\$ afférente à la quote-part d'AGF d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL et le recouvrement d'une charge nette non récurrente de 3,7 M\$ en lien avec l'inversion d'une provision d'exercices antérieurs relativement à la taxe de vente harmonisée (« TVH ») compensée par les coûts de transition des fonds.

⁴ L'exercice 2015 comprend une distribution de 5,7 M\$ relativement à la cristallisation d'un actif et une charge non récurrente de restructuration de 7,2 M\$.

⁵ L'exercice 2013 comprend un ajustement non récurrent de 25,0 M\$ à la provision pour impôt en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

⁶ Se reporter au rapport annuel de 2012 pour les ajustements découlant de la transition des PCGR aux IFRS.

⁷ Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, les commissions de suivi et les frais de conseils en placement.

⁸ Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

⁹ Les exercices 2011 et 2012 comprennent la contrepartie en trésorerie afférente à l'acquisition d'Acurity.

Sommaire des résultats trimestriels

(activités poursuivies)

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	30 novembre 2018	31 août 2018	31 mai 2018	28 février 2018
Trimestres clos les				
Produits	108,5 ¹	\$ 116,5	\$ 114,2	\$ 110,9
Charges ⁶	79,8	84,3	93,6 ³	86,0
RAIIA ⁷	28,7	32,2	20,6	24,9
Résultat avant impôt	17,2	19,8	11,3 ³	14,1
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	14,7	20,7 ²	17,0 ³	21,5 ⁴
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la société				
De base	0,19	\$ 0,26	\$ 0,21	\$ 0,27
Dilué	0,19	0,26	0,21	0,27
Flux de trésorerie disponibles ⁷	16,1	12,8	2,1	10,5
Dividende par action	0,08	0,08	0,08	0,08
Dette à long terme	188,6	168,7	168,6	168,6
Nombre moyen pondéré d'actions de base	78 996 510	79 318 325	79 666 007	79 616 259
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	79 900 283	80 885 103	81 214 021	81 081 521
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	30 novembre 2017	31 août 2017	31 mai 2017	28 février 2017
Trimestres clos les				
Produits	120,9 ⁵	\$ 110,3	\$ 117,1	\$ 107,2
Charges ⁶	87,8	81,7	87,9	81,5
RAIIA ⁷	33,1	28,6	29,2	25,7
Résultat avant impôt	19,8	15,5	16,7	9,8
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	17,3	12,3	13,2	9,2
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la société				
De base	0,22	\$ 0,16	\$ 0,17	\$ 0,12
Dilué	0,21	0,15	0,16	0,11
Flux de trésorerie disponibles ⁷	21,6	16,4	10,4	10,4
Dividende par action	0,08	0,08	0,08	0,08
Dette à long terme	138,6	148,5	168,4	198,3
Nombre moyen pondéré d'actions de base	79 256 388	79 397 164	79 359 653	79 398 426
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	81 608 744	81 276 280	80 934 689	80 615 418

¹ Le trimestre clos le 30 novembre 2018 comprend un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL.

² Le trimestre clos le 31 août 2018 comprend la reprise d'une provision de 4,5 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

³ Le trimestre clos le 31 mai 2018 comprend une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M\$, la reprise d'une provision de 7,4 M\$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

⁴ Le trimestre clos le 28 février 2018 comprend la reprise d'une provision de 10,0 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

⁵ Le trimestre clos le 30 novembre 2017 comprend un produit de 10,0 M\$ relativement au règlement d'un litige.

⁶ Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, les commissions de suivi et les frais de conseils en placement.

⁷ Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion en date du 22 janvier 2019 consiste en une analyse de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales (« AGF ») au 30 novembre 2018 par rapport au 30 novembre 2017. Le présent rapport doit être lu de concert avec les états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 novembre 2018. Sauf indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens. Dans le présent rapport, les variations en pourcentage sont fondées sur des résultats arrondis à la décimale indiquée. Les résultats, sauf les données sur les actions, sont présentés en millions de dollars. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. Dans le cadre de la présentation de ce rapport, les termes « nous », « notre », « nos » ou « la société » désignent AGF et ses filiales.

Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Certains montants comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation des états financiers consolidés pour l'exercice écoulé.

AGF fait également appel à des mesures financières non conformes aux IFRS pour évaluer sa performance globale. Les détails et le calcul des mesures non conformes aux IFRS figurent dans la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Nos activités et notre stratégie

Fondée en 1957, AGF est une société diversifiée d'envergure mondiale de gestion d'actifs qui offre une gamme de solutions d'investissement à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers jusqu'aux investisseurs particuliers et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations. AGF a des bureaux et des équipes de service de l'exploitation et de service à la clientèle sur place en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. AGF, qui présentait un actif géré de 37,7 G\$ au 30 novembre 2018, offre des services à plus d'un million d'investisseurs. AGF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « AGF.B ».

Nous détenons une participation de 33,6 % dans Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), un groupe indépendant de premier plan établi au Royaume-Uni qui offre des services de gestion privée des investissements, de consultation financière et de comptabilité aux particuliers. S&WHL est l'un des dix plus importants cabinets comptables du Royaume-Uni et son actif géré et ses activités de consultation représentaient plus de 34,3 G\$ (20,2 G£) au 30 novembre 2018.

AGF CustomerFirst Inc. (« AGFC ») est une filiale d'AGF qui offre des services d'administration aux fonds communs de placement AGF.

En tant que société indépendante, AGF apporte de la discipline en offrant l'excellence en matière de gestion de placements et en procurant à la clientèle une expérience exceptionnelle. Le fait d'être une société indépendante nous a permis de rehausser notre service à la clientèle et nous donne la capacité d'offrir des produits novateurs, tout en améliorant nos capacités en matière de recherche. Nous sommes déterminés à fournir un service de la meilleure qualité qui soit, des rendements de placements constants et reproductibles qui procurent une croissance du capital à long terme ainsi qu'une protection en cas de baisse, et des produits innovants conçus pour répondre aux besoins changeants des investisseurs d'aujourd'hui.

Notre démarche d'investissement

AGF vise à enregistrer un rendement des placements constant et reproductible. Ainsi, les objectifs cibles d'AGF sont que 50 % de son actif géré soit au-dessus de la médiane sur un an, et que 60 % de son actif géré soit au-dessus de la médiane sur trois ans. Afin d'assurer d'atteindre ces cibles, la démarche d'AGF s'articule autour de trois principes clés : 1) le partage des informations, 2) la démarche mesurée et 3) la responsabilisation active. Ceux-ci forment un processus rigoureux de nature transparente et reproductible, procurant des rendements constants à nos clients. Notre équipe compte plus de 65 professionnels de l'investissement qui travaillent ensemble pour offrir une perspective mondiale, effectuant des recherches et des analyses et recueillant des données sur toutes les activités d'AGF, afin de réduire au minimum la volatilité et de protéger la croissance à long terme. Nous encourageons un processus décisionnel collaboratif, tout en ayant l'autonomie nécessaire pour proposer des philosophies d'investissement distinctes. Nos équipes appliquent constamment des processus conçus pour obtenir des rendements reproductibles dans un cadre où la gestion active répond véritablement à des attentes dynamiques. Nos professionnels de l'investissement se consacrent à la gestion des paramètres de risque à l'échelle de la plateforme d'investissement d'AGF.

Gérance de l'investissement

AGF est signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PRI »), une initiative des Nations Unies. Notre engagement à respecter les principes de bonne gérance et d'investissement responsable constitue un atout que revêt AGF. Selon nous, l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») dans nos processus décisionnels d'investissement ainsi que dans nos pratiques d'actionnariat au sein de nos plateformes aidera à procurer de meilleurs résultats d'investissement à nos clients. Le Comité d'examen des considérations ESG d'AGF surveille tous les sujets connexes à la gouvernance d'entreprise et à l'investissement responsable. Le suivi du risque du portefeuille lié aux considérations ESG fait partie intégrante du processus et ce risque est passé en revue régulièrement. AGF possède des lignes directrices en matière de vote par procuration pour soutenir des pratiques commerciales durables.

Nos stratégies d'investissement

À titre de société de gestion d'actifs diversifiés à l'échelle mondiale, AGF offre aux particuliers et aux institutions une vaste gamme de stratégies d'investissement selon les quatre plateformes de gestion de placements suivantes :

Solutions fondamentales

La plateforme de gestion active fondamentale d'AGF, dont l'actif géré s'élève à 24,4 G\$, mène ses activités sous le nom de marque AGF et comprend un large éventail de stratégies axées sur les actions, la répartition de l'actif et les titres à revenu fixe. Nos stratégies d'actions portent sur les marchés mondiaux, nord-américains et émergents ainsi que sur les solutions d'investissement axées sur la durabilité. Notre stratégie de répartition de l'actif propose des solutions gérées et des fonds équilibrés aux investisseurs. Le Comité de répartition de l'actif AGF est formé de spécialistes chevronnés en matière d'investissement qui analysent et déterminent la répartition de l'actif des marchés mondiaux des obligations et des actions. Il présente ses perspectives quant à la répartition de l'actif de bien des produits AGF, y compris les portefeuilles Éléments AGF. AGF propose également aux investisseurs des solutions dans les secteurs des ressources et des métaux précieux. Notre stratégie de titres à revenu fixe offre des solutions de placements au Canada et à l'échelle mondiale.

Solutions quantitatives et factorielles

La plateforme quantitative et factorielle d'AGF, dont l'actif géré s'élève à 6,8 G\$, mène ses activités sous le nom de marque AGFiQ Gestion de l'actif (« AGFiQ »). L'équipe de gestion de portefeuilles et de placements d'AGFiQ possède plus de 20 ans d'expérience dans l'investissement quantitatif et la recherche selon une démarche rigoureuse de base fondée sur les facteurs. AGFiQ croit que les résultats d'investissement peuvent être améliorés par l'évaluation et le ciblage des facteurs qui influencent les rendements des marchés. À ce titre, son objectif consiste

à fournir de meilleurs rendements pondérés en fonction des risques, et ce, au moyen d'un processus d'investissement flexible et multifactoriel qui permet d'examiner le risque sous des angles divers. Toutes les recherches et analyses sont effectuées à l'interne, soutenues par une équipe composée de personnes aux compétences variées, depuis des scientifiques et des universitaires à des analystes fondamentaux traditionnels. La plateforme d'AGFiQ comprend la capacité à fournir une infrastructure de négociations exhaustive pour soutenir les fonds négociés en Bourse (« FNB »), à offrir des produits avec des positions acheteur ou vendeur sur le marché américain et à créer des solutions sur mesure pour entre autres une variété d'instruments de placements.

Clients particuliers

Notre plateforme de clients particuliers, dont l'actif géré s'élève à 5,5 G\$, englobe les activités de Cypress Capital Management Ltd. (« Cypress ») à Vancouver, de Doherty & Associates Ltd. (« Doherty ») à Ottawa et à Montréal, et de Gestion de placements Highstreet (« Highstreet ») à London, en Ontario. Elle propose des solutions et des services d'investissement aux particuliers bien nantis, aux fonds de dotation et aux fondations sur les marchés clés du Canada.

Actifs non traditionnels

La plateforme d'actifs non traditionnels d'AGF, dont l'actif géré s'élève à 1,0 G\$, comprend la coentreprise Stream Asset Financial LP (« Stream ») et le produit InstarAGF Essential Infrastructure Fund (« EIF »). En 2014, en collaboration avec Instar Group Inc. (« Instar »), nous avons lancé la coentreprise InstarAGF Asset Management Inc. (« InstarAGF ») dont AGF détient une participation de 51 %. InstarAGF, qui fait partie intégrante de la stratégie d'actifs non traditionnels d'AGF, est une société de gestion d'actifs non traditionnels qui investit dans le secteur des infrastructures essentielles, sur le marché nord-américain des titres de moyenne capitalisation et vise à offrir des rendements durables et intéressants aux investisseurs. Le portefeuille d'EIF comprend des actifs dans les infrastructures de qualité d'énergie, de services publics, de génie civil et de services sociaux au Canada et aux États-Unis. Stream investit dans des actifs d'infrastructures de pétrole et de gaz ainsi que dans des produits structurés liés à des placements dans les infrastructures de pétrole et de gaz. Attendu que les actifs non traditionnels vont croître et représenter un volet de plus en plus prépondérant des portefeuilles institutionnels, AGF est bien positionnée pour offrir des solutions à long terme pondérées en fonction des risques aux secteurs de détail, de comptes institutionnels et de particuliers bien nantis cherchant à générer des flux de trésorerie prévisibles et à respecter des passifs à long terme.

Nos canaux de distribution

Clientèle de détail et comptes stratégiques

Nos équipes de ventes voient à la stratégie nationale intégrée de distribution, y compris les relations avec les conseillers et les comptes stratégiques par l'entremise de ses bureaux de vente régionaux partout au Canada. Nos équipes de représentants font affaire avec plus de 35 000 conseillers externes et 200 courtiers en placement en leur offrant nos produits de détail. Nous offrons des produits et services aux membres de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (« MFDA ») et aux conseillers d'agents généraux d'assurance, qui distribuent des fonds communs de placement, et aux conseillers membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM »), qui offrent des fonds communs de placement ainsi que des fonds négociés en Bourse à titre de solutions d'investissement. Les comptes stratégiques font souvent partie des sociétés qui embauchent les conseillers. Ces sociétés possèdent des groupes centralisés qui approuvent les produits que les conseillers peuvent offrir et qui déterminent les pondérations affectées aux sous-conseillers, comme AGF, au sein de leur gamme de produits.

Nous maintenons des ventes nettes en établissant de nouvelles relations stratégiques, tout en mettant à profit nos relations actuelles. Ainsi, nous fournissons des produits et solutions novateurs qui répondent à des besoins précis, et nous procurons un rendement de placements

constant et reproductible. En 2017, nous avons lancé la gamme canadienne de FNB AGFiQ qui, depuis, s'est élargie avec le lancement de trois FNB en 2018. Nous nous sommes également engagés à offrir aux investisseurs ainsi qu'à leurs conseillers des choix. Par l'entremise de nos produits à honoraires, nous proposons une série de fonds communs de placement pour les investisseurs qui font appel à des comptes globaux, ceux habituellement utilisés par les conseillers membres de l'OCRCVM, pour fournir aux conseillers et à leurs clients les produits et les options de tarification requis.

Le 21 juin 2018, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») ont publié un projet de règles visant à renforcer la relation client-personne inscrite – intitulé les « réformes axées sur le client ». Ces réformes se présentent sous forme de modifications proposées au Règlement 31-103 (Obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites). Ce projet de modifications ferait en sorte que les personnes inscrites agissent au mieux des intérêts du client et donnent préséance aux intérêts du client, y compris lors du traitement des conflits d'intérêts et de l'évaluation de la convenance au client. S'il est mis en œuvre, ce projet de modifications renforcerait également les obligations des personnes inscrites relativement à la connaissance du client, à la connaissance du produit et aux obligations de déclaration. L'avis publié le 21 juin 2018 précise également que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») ainsi que la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick n'adapteront pas de norme réglementaire générale d'agir au mieux des intérêts du client, comme tous les autres membres de l'ACVM.

Le 13 septembre 2018, l'ACVM a établi une période de consultation (tel qu'annoncé le 21 juin 2018) à l'égard des modifications réglementaires relatives aux pratiques commerciales des organismes de placement collectif, y compris les changements suivants : a) interdire aux gestionnaires de fonds d'investissement de verser aux courtiers des commissions au moment de la souscription de titres d'organismes de placement collectif, ce qui est susceptible d'entraîner l'abandon de toutes les formes d'option de frais de souscription reportés et b) l'élimination du paiement de commissions de suivi dans les réseaux de distribution sans conseils (réseaux des « courtiers exécutants »). À la suite de l'annonce de l'ACVM le 13 septembre 2018, l'honorable Vic Fedeli, le ministre des Finances de l'Ontario, a déclaré que le gouvernement de l'Ontario n'était pas d'accord avec les modifications proposées dans leur forme actuelle, et que le gouvernement envisage des solutions de rechange afin d'assurer « l'équité et l'efficacité des marchés financiers et de protéger efficacement les investisseurs ».

Présents depuis longtemps au sein de l'industrie des services financiers au Canada, AGF et ses filiales continueront de promouvoir des changements réglementaires justifiés et adaptés aux besoins de tous les investisseurs. AGF croit fortement en la valeur des conseils, en la protection du choix des investisseurs et en la mitigation des contrecoups de conséquences indésirables. Bien que l'incidence et le résultat de ces projets de règlement demeurent incertains pour l'ensemble de l'industrie, AGF et ses filiales continueront de surveiller l'évolution de ces initiatives, et participeront activement aux discussions avec les autorités de réglementation sur chacun de ces sujets, y compris saisir l'occasion de présenter d'autres commentaires tout au long des périodes de consultation.

Comptes institutionnels

Notre équipe des ventes institutionnelles a des bureaux en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. AGF possède des relations solides et vend ses produits directement aux promoteurs de régime, y compris les caisses de retraite, les programmes d'entreprise, les fonds souverains, les fonds de dotation et les fondations. AGF participe également à un programme de relations avec les conseillers en investissements et a obtenu des recommandations d'achat de grandes sociétés d'experts-conseils. Les conseillers en investissements agissent à titre d'observateurs de l'industrie, et prodiguent des conseils à leurs clients sur des questions comme la répartition de l'actif et la sélection de gestionnaires de portefeuille. Cette structure est importante, car une recommandation d'achat d'une grande société d'experts-conseils peut augmenter le nombre de demandes de propositions, qui à son tour rehausse les occasions d'obtenir de nouvelles affaires. Nos compétences clés dans les actions mondiales sont alignées sur la demande croissante d'investir dans des domaines émergents et dans des stratégies ESG. Notre plateforme quantitative est bien positionnée pour être en mesure de répondre à la demande grandissante de solutions factorielles personnalisées.

Nos clients institutionnels peuvent investir dans nos fonds communs de placement par voie de séries personnalisées, et ces actifs sont compris dans l'actif géré de fonds communs de placement. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, les ventes nettes de ces investissements se sont chiffrées à 194,0 M\$¹.

Perspectives

L'industrie de la gestion de placements demeure confrontée à de nombreux défis, mais des occasions sont également présentes. Les investisseurs continuent de placer de l'argent dans des stratégies passives et des FNB. Les fonds communs de placement à long terme ont fait l'objet de rachats nets considérables en 2018, contre des ventes nettes un an plus tôt. Les gestionnaires qui gèrent leurs portefeuilles de manière active subissent encore des pressions sur les marges, et cela influe sur les produits. AGF est bien positionnée pour tirer parti des tendances à venir de l'industrie. Nous avons élargi nos compétences dans des domaines où la croissance devrait être solide – investissements à l'échelle mondiale, actifs non traditionnels, placements fondés sur des facteurs et FNB. Alors que l'industrie enregistre des rachats, tous nos secteurs d'activité ont constaté des ventes nettes en 2018.

Afin de maintenir notre cap dans cette bonne voie, nous visons à constamment enregistrer un rendement des placements supérieur à la médiane. Les objectifs cibles d'AGF sont que 50 % de son actif géré classé soit au-dessus de la médiane sur un an, et que 60 % de son actif géré classé soit au-dessus de la médiane sur trois ans. Bien que ces objectifs puissent être touchés en raison de facteurs à court terme, nous visons à toujours les réaliser. Au 31 décembre 2018, 43 % (22 % en 2017) de l'actif géré a enregistré un rendement au-dessus de la médiane sur un an et 23 % (62 % en 2017) de l'actif géré a enregistré un rendement au-dessus de la médiane sur trois ans. Notre portefeuille privilégie les titres de qualité en raison de nos processus rigoureux de gestion des risques. Sur trois ans, ces placements ont enregistré des rendements inférieurs à ceux des titres caractérisés par le « momentum », qui n'ont cessé de s'apprécier. Nous sommes satisfaits de notre positionnement et estimons que la qualité inhérente de notre portefeuille convient à nos investisseurs à long terme compte tenu de la conjoncture.

Quant aux pressions exercées sur les prix, nous visons à maîtriser et à aligner notre structure de coûts pour soutenir nos flux de trésorerie disponibles, consolider notre bilan et nous positionner de manière à fournir le capital requis pour faire prospérer notre plateforme d'actifs non traditionnels. Bien qu'AGF ait réussi à enregistrer des ventes nettes pendant cette période mouvementée, un recul continu de l'industrie et des marchés sans cesse volatils pourraient nuire à nos ventes futures.

Faits saillants de l'exploitation

AGF a franchi des étapes déterminantes tout en mettant en œuvre avec succès sa stratégie :

- En septembre 2018, Blake Goldring a annoncé sa décision d'amorcer une transition en vue d'assumer le rôle de président exécutif du conseil d'AGF et, avec l'appui du conseil, de nommer Kevin McCreadie au poste de chef de la direction; celui-ci demeure également chef des investissements au sein d'AGF. De plus, Judy Goldring a été nommée présidente et chef de l'administration. Ces changements sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2018.
- Notre canal de comptes institutionnels a enregistré des ventes nettes de 478,0 M\$ pour l'exercice 2018.
- Au quatrième trimestre, AGF a lancé le FNB Obligations mondiales de base optimisées Multisecteurs AGFiQ (QGB). Ce lancement a fait suite à celui du FNB Actions mondiales optimisées Facteurs ESG AGFiQ (QEF) et du FNB Actions mondiales de base optimisées Infrastructures AGFiQ (QIF) qui avait eu lieu plus tôt au cours de l'exercice. La gamme ainsi élargie de fonds canadiens négociés en Bourse d'AGFiQ comporte maintenant 10 produits.

¹ Les ventes nettes de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (rachats) dépassant 5,0 M\$ et investis dans nos fonds communs de placement.

- AGF a étendu la portée de son offre de tarifs préférentiels, permettant aux investisseurs admissibles de bénéficier automatiquement de l'option de frais la plus modique.
- AGF a obtenu la résolution finale concernant l'affaire sur l'établissement du prix de transfert, et comptabilisé la reprise d'une provision pour impôt de 24,1 M\$ relativement à l'allègement de pénalités.
- En vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, AGF a racheté 996 400 actions de catégorie B sans droit de vote pour une contrepartie totale en trésorerie de 6,0 M\$.
- La campagne de publicité « Investis avec discipline » d'AGF a été reconnue par l'Association canadienne du marketing (ACM) dans la catégorie *Business Impact* (impact sur les affaires).
- AGF a annoncé qu'elle déménage son siège social de Toronto au CIBC SQUARE, d'ici 2022.
- Le 11 janvier 2019, AGF s'est engagée à verser une somme supplémentaire de 75,0 M\$ à l'égard d'un fonds à capital fixe géré par InstarAGF qui investit dans le secteur des infrastructures, sur le marché nord-américain des titres de moyenne capitalisation.

Actif géré

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les				Exercices clos les	
	30 novembre 2018	31 août 2018	30 novembre 2017	30 novembre 2018	30 novembre 2017	
Actif géré de fonds commun de placement (y compris les fonds en gestion commune de détail) à l'ouverture de la période ¹	19 401	\$ 19 118	\$ 18 165	\$ 19 111	\$ 17 774	\$
Ventes brutes	718	594	481	2 682	2 196	
Rachats	(607)	(603)	(620)	(2 546)	(2 601)	
Ventes nettes (rachats nets)	111	(9)	(139)	136	(405)	
Plus-value (moins-value) des portefeuilles de fonds	(799)	\$ 292	\$ 1 085	\$ (534)	\$ 1 742	\$
Actif géré de fonds communs de placement (y compris les fonds en gestion commune de détail) à la clôture de la période ¹	18 713	\$ 19 401	\$ 19 111	\$ 18 713	\$ 19 111	\$
Actif géré quotidien moyen de fonds commun de placement ¹	18 382	\$ 18 788	\$ 18 220	\$ 18 643	\$ 18 228	\$
Actif géré de comptes institutionnels, de comptes de sous-conseillers et de comptes FNB à l'ouverture de la période	12 694	\$ 12 823	\$ 10 665	\$ 11 782	\$ 10 810	\$
Variation nette de comptes institutionnels, de comptes de sous-conseillers et de comptes FNB, y compris le rendement du marché	(219)	(129)	1 117	693	972	
Actif géré de comptes institutionnels, de comptes de sous-conseillers et de comptes FNB à la clôture de la période	12 475	\$ 12 694	\$ 11 782	\$ 12 475	\$ 11 782	\$
Actif géré de clients particuliers	5 513	\$ 5 714	\$ 5 517	\$ 5 513	\$ 5 517	\$
Actif géré à la clôture de la période	36 701	\$ 37 809	\$ 36 410	\$ 36 701	\$ 36 410	\$
Actif géré de la plateforme de gestion d'actifs non traditionnels ²	1 011	\$ 1 009	\$ 902	\$ 1 011	\$ 902	\$
Total de l'actif géré (y compris la plateforme de gestion d'actifs non traditionnels) à la clôture de la période	37 712	\$ 38 818	\$ 37 312	\$ 37 712	\$ 37 312	\$

¹ L'actif géré de fonds communs de placement comprend l'actif géré de fonds de détail et de celui des comptes institutionnels ayant investi dans des séries personnalisées et offertes dans le cadre de fonds communs de placement.

² Représente le capital engagé ou investi donnant droit à des commissions par AGF et des investisseurs externes par l'entremise de coentreprises. La portion d'AGF à l'égard de cet engagement s'élève à 150,0 M\$, dont 115,1 M\$ avaient été versés au 30 novembre 2018, y compris un remboursement de capital de 10,1 M\$ relativement à la monétisation de ses capitaux de lancement.

Résultats d'exploitation consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre 2018	31 août 2018	30 novembre 2017	30 novembre 2018	30 novembre 2017	
Produits						
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	98,3	\$	104,7	\$	102,4	\$
Frais de souscription reportés	1,6		1,6		1,6	
Quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises ¹	7,7		7,1		3,5	
Ajustements de la juste valeur et autres produits ²	0,9		3,1		13,4	
	108,5		116,5		120,9	
				450,2		455,5
Charges						
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ³	48,8		51,0		56,1	
Commissions de suivi	30,1		32,6		31,2	
Frais de conseils en placement	0,9		0,7		0,5	
	79,8		84,3		87,8	
				343,7		339,1
RAIIA⁴						
Amortissement et décomptabilisation	28,7		32,2		33,1	
Charges d'intérêts ⁵	9,8		10,6		10,6	
	1,7		1,8		2,7	
Résultat avant impôt	17,2		19,8		19,8	
Charge (produit) d'impôt sur le résultat ⁶	2,5		(0,9)		2,8	
Résultat des activités poursuivies, déduction faite de l'impôt	14,7		20,7		17,0	
Résultat des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt	0,4		–		(0,2)	
Résultat net de la période	15,1		20,7		16,8	
Composition du résultat net						
Actionnaires de la société	15,1	\$	20,7	\$	17,1	\$
Participation ne donnant pas le contrôle	–		–		(0,4)	
	15,1		20,7		16,7	
				73,4		48,2
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la société						
Résultat de base par action						
Activités poursuivies	0,19	\$	0,26	\$	0,22	\$
Activités abandonnées	–		–		–	
	0,19		0,26		0,22	
				0,94	\$	0,66
Résultat dilué par action						
Activités poursuivies	0,19	\$	0,26	\$	0,21	\$
Activités abandonnées	–		–		–	
	0,19		0,26		0,21	
				0,92	\$	0,64

¹ Le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018 comprennent un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL.

² L'exercice clos le 30 novembre 2017 comprend un produit de 10,0 M\$ relativement au règlement non-récurrent d'un litige.

³ L'exercice clos le 30 novembre 2018 comprend une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M\$.

⁴ Voir la définition de RAIIA à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ». Les éléments permettant de rapprocher le RAIIA et le résultat net, terme défini en vertu des IFRS, sont détaillés ci-dessus.

⁵ L'exercice clos le 30 novembre 2018 comprend l'inversion de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

⁶ Le trimestre clos le 31 août 2018 comprend l'inversion d'une provision pour impôt en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert de 4,5 M\$. L'exercice clos le 30 novembre 2018 comprend l'inversion d'une provision pour impôt en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert de 21,9 M\$.

Ajustements non récurrents

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre 2018	31 août 2018	30 novembre 2017	30 novembre 2018	30 novembre 2017	
RAIIA	28,7 \$	32,2 \$	33,1 \$	106,5 \$	116,4 \$	
Ajouter (déduire) :						
Charge non récurrente de restructuration et frais d'administration	–	–	–	5,2	–	
Inversion d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL	(1,5)	–	–	(1,5)	–	
Règlement non récurrent d'un litige	–	–	(10,0)	–	(10,0)	
RAIIA ajusté	27,2 \$	32,2 \$	23,1 \$	110,2 \$	106,4 \$	
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la société	14,7 \$	20,7 \$	17,3 \$	73,9 \$	52,1 \$	
Ajouter (déduire) :						
Ajustements du RAIIA ci-dessus	(1,5)	–	(10,0)	3,7	(10,0)	
Recouvrement d'une charge d'intérêts non récurrente en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert	–	–	–	(2,2)	–	
Recouvrement net non récurrent en lien avec la provision relative à l'établissement du prix de transfert	–	(4,5)	–	(21,9)	–	
Incidence fiscale sur les ajustements du RAIIA ci-dessus	–	–	1,3	(1,4)	1,3	
Résultat net ajusté des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la société	13,2 \$	16,2 \$	8,6 \$	52,1 \$	43,4 \$	
Résultat dilué ajusté par action	0,17 \$	0,20 \$	0,11 \$	0,64 \$	0,53 \$	

Produits

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, les produits ont diminué de 10,3 % et de 1,2 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. Les variations au sein des postes se résument comme suit :

Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration

Les frais de gestion et de conseils sont directement liés au niveau de l'actif géré tandis que les frais d'administration sont directement liés au nombre de comptes clients inscrits et d'opérations conclues. Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration se sont chiffrés à 98,3 M\$ et à 411,8 M\$, contre 102,4 M\$ et 409,9 M\$ pour les périodes correspondantes de 2017. Cette hausse sur douze mois est attribuable à la croissance de nos actifs institutionnels et de nos FNB, à l'appréciation du marché pendant une partie de l'exercice et à l'augmentation de l'actif géré quotidien moyen de fonds de détail grâce à l'amélioration des ventes nettes. Ces résultats positifs ont été contrebalancés en partie par un recul des produits, compte tenu de la tendance à la baisse de l'actif géré donnant droit à des commissions, des réductions de tarifs en 2018 et de la plus grande portée de notre option de frais la plus modique.

Frais de souscription reportés

Nous touchons des frais de souscription reportés (« FR ») au rachat de titres comportant des FR éventuels ou des FR modérés, pour lesquels nous avons financé les commissions de vente aux courtiers. Les FR se situent entre 1,5 % et 5,5 %, selon l'option de frais choisie, du prix de souscription initial des fonds, si les titres de fonds sont rachetés au cours des deux premières années, et diminuent jusqu'à néant après trois ou sept ans. Les produits tirés des FR fluctuent selon le niveau des rachats, l'âge de l'actif racheté et la part des rachats liés aux actifs comportant des FR. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, les produits tirés des FR se sont établis à 1,6 M\$ et à 6,5 M\$, contre 1,6 M\$ et 6,9 M\$ pour les périodes correspondantes de 2017, vu le recul du taux de rachat.

Quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises

La quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises représente les produits tirés de S&WHL ainsi que notre placement dans les coentreprises qui gèrent nos fonds d'infrastructures. Ces placements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, la quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises s'est chiffrée à 7,7 M\$ et à 25,1 M\$, contre 3,5 M\$ et 15,2 M\$ pour les périodes correspondantes de 2017.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, les produits connexes à notre participation de 33,6 % dans S&WHL se sont chiffrés à 7,6 M\$ et à 24,8 M\$, contre 3,4 M\$ et 14,8 M\$ pour les périodes correspondantes de 2017, soit des hausses de 123,5 % et de 67,6 %, surtout attribuables aux résultats améliorés de S&WHL et à un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL. Abstraction faite de l'inversion de la provision pour une taxe non récurrente, pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, les produits se sont établis à 6,1 M\$ et à 23,3 M\$.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, les produits connexes à notre participation dans les coentreprises qui gèrent nos fonds d'infrastructures se sont chiffrés à 0,1 M\$ et à 0,3 M\$ (0,1 M\$ et 0,4 M\$ en 2017). Pour plus de détails, se reporter à la note 5 des états financiers consolidés.

La ventilation de la quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises se résume comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre 2018	31 août 2018	30 novembre 2017	30 novembre 2018	30 novembre 2017	
Quote-part du résultat de S&WHL ^{1,2}	7,6 \$	7,0 \$	3,4 \$	24,8 \$	14,8 \$	
Quote-part du résultat des coentreprises ³	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	
	7,7 \$	7,1 \$	3,5 \$	25,1 \$	15,2 \$	

¹ Le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018 comprennent un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL.

² L'exercice clos le 30 novembre 2017 comprend un montant de 3,4 M\$ porté en réduction de la « Participation dans des entreprises associées et des coentreprises » aux états consolidés de la situation financière relativement à l'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie en lien avec l'achat de la participation dans S&WHL. Les immobilisations incorporelles ont été entièrement amorties le 30 novembre 2017.

³ Ne comprend pas la portion d'AGF de l'intérêsement estimatif à verser à AGF au moment de la cristallisation.

Ajustements de la juste valeur et autres produits

Les ajustements de la juste valeur et autres produits comprennent les ajustements évalués à la valeur de marché en lien avec les fonds communs de placement AGF détenus à titre de capitaux de lancement et les ajustements de la juste valeur et les distributions en lien avec les placements à long terme. Les placements à long terme comprennent les placements dans Stream et EIF, qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a comptabilisé des ajustements de la juste valeur et produits tirés de distributions de 1,0 M\$ et de 5,7 M\$ (1,2 M\$ et 5,4 M\$ en 2017) en lien avec les placements dans la plateforme de gestion d'actifs non traditionnels. Les montants constatés à titre de produits fluctuent surtout selon le montant du capital investi et les variations de la juste valeur.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre 2018	31 août 2018	30 novembre 2017	30 novembre 2018	30 novembre 2017	
Ajustement de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF ¹	(0,5) \$	0,1 \$	0,5 \$	(0,3) \$	4,3 \$	
Ajustement de la juste valeur et distributions en lien avec des placements à long terme	1,0	3,2	1,2	5,7	5,4	
Produits d'intérêts ²	0,2	0,1	0,1	2,0	0,8	
Autres produits ³	0,2	(0,3)	11,6	(0,6)	13,0	
	0,9 \$	3,1 \$	13,4 \$	6,8 \$	23,5 \$	

¹ L'exercice clos le 30 novembre 2017 comprend un gain de 2,8 M\$ en lien avec la vente d'un placement à court terme.

² Le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018 comprennent des produits d'intérêts de 0,1 M\$ et de 1,5 M\$, respectivement, en lien avec un avis de nouvelle cotisation reçu relativement à l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

³ Le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2017 comprennent un produit de 10,0 M\$ relativement au règlement non récurrent d'un litige.

Charges

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, les charges ont diminué de 9,1 % et augmenté de 1,4 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. Les variations au sein des postes se résument comme suit :

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont diminué de 7,3 M\$ et augmenté de 2,3 M\$ ou de 13,0 % et de 1,1 %, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. Abstraction faite de charges non récurrentes, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont diminué de 7,3 M\$ et de 2,9 M\$, pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, en regard des périodes correspondantes de 2017.

La ventilation de ces frais se résume comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre clos le 30 novembre 2018	Exercice clos le 30 novembre 2018
Diminution des charges de rémunération	(3,6) \$	(0,2) \$
Diminution des charges diverses	(3,7)	(2,7)
Diminution des frais de vente, frais généraux et frais d'administration, abstraction faite de charges non récurrentes	(7,3) \$	(2,9) \$
Augmentation des charges non récurrentes	-	5,2
Variation totale des frais de vente, frais généraux et frais d'administration	(7,3) \$	2,3 \$

Les variations au sein des postes de charges entre les trimestres et les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017 se résument comme suit :

- Les charges de salaires et d'avantages sociaux ont diminué de 3,6 M\$ et de 0,2 M\$. Ces baisses sont surtout attribuables au recul des charges de rémunération fondée sur le rendement et les ventes.
- Les charges diverses ont diminué de 3,7 M\$ et de 2,7 M\$. La baisse sur trois mois est surtout attribuable aux dates auxquelles les charges afférentes aux activités de ventes et de marketing ont été engagées, et aux dépenses en matériel et en logiciels; tandis que la baisse sur douze mois est surtout attribuable à la diminution des honoraires d'experts-conseils, des frais de litige et des frais d'impartition.
- Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, la charge de restructuration de 5,2 M\$ est surtout attribuable à la réorganisation de nos activités de ventes de détail, ainsi qu'aux frais d'administration relativement à une modification apportée aux modalités utilisées pour calculer les frais d'administration des fonds.

Commissions de suivi

Les commissions de suivi versées aux réseaux de distribution sont fondées sur l'actif géré global ainsi que sur la proportion de l'actif géré de fonds communs de placement vendus moyennant des frais de souscription initiaux par rapport à ceux comportant des FR et sur la proportion de l'actif géré de fonds d'actions par rapport à l'actif géré de fonds à revenu fixe. Les commissions de suivi annualisées en pourcentage de la valeur quotidienne moyenne de l'actif géré de fonds de détail se sont chiffrées à 0,65 % et à 0,68 % pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, contre 0,69 % et 0,69 % pour les périodes correspondantes de 2017. La diminution sur trois mois est surtout attribuable à l'incidence d'une modification apportée à nos séries au second semestre de 2018.

RAIIA et marge du RAIIA (mesures non conformes aux IFRS)

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, l'incidence des éléments des produits et des charges mentionnés précédemment s'est traduite par un RAIIA des activités poursuivies de 28,7 M\$ et de 106,5 M\$, contre 33,1 M\$ et 116,4 M\$ pour les périodes correspondantes de 2017. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, le RAIIA ajusté des activités poursuivies s'est établi à 27,2 M\$ et à 110,2 M\$, contre 23,1 M\$ et 106,4 M\$ pour les périodes correspondantes de 2017.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, la marge du RAIIA s'est établie à 26,5 % et à 23,7 %, contre 27,4 % et 25,6 % pour les périodes correspondantes de 2017. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, la marge du RAIIA ajusté s'est établie à 25,4 % et à 24,6 %, contre 20,8 % et 23,9 % pour les périodes correspondantes de 2017. L'amélioration de la marge est en lien avec la hausse du résultat connexe au placement d'AGF dans S&WHL.

Amortissement et charges d'intérêts

Cette catégorie comprend l'amortissement des commissions de vente reportées, des contrats conclus avec des clients, d'autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles, du matériel, et les logiciels ainsi que les charges d'intérêts. L'amortissement des commissions de vente reportées est la composante la plus importante de ce poste. AGF finance toutes les commissions de vente payées. Ces commissions de vente sont inscrites à l'actif et amorties selon le mode linéaire sur une période correspondant au barème des FR. Les commissions de vente reportées non amorties relatives aux titres rachetés avant la fin du barème sont immédiatement passées en charges. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, la dotation aux amortissements afférente aux commissions de vente reportées s'est élevée à 8,6 M\$ et à 34,9 M\$, contre 8,5 M\$ et 35,0 M\$ pour les périodes correspondantes de 2017. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a versé des commissions de vente totalisant 9,1 M\$ et 40,0 M\$, contre 8,0 M\$ et 33,8 M\$ pour les périodes correspondantes de 2017.

Au 30 novembre 2018, le solde non amorti des commissions de vente reportées financées s'élevait à 96,1 M\$ (91,0 M\$ en 2017).

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, l'amortissement des contrats conclus avec des clients et leur décomptabilisation ont diminué de 0,1 M\$ et de 3,7 M\$, respectivement, en regard des périodes correspondantes de 2017, en raison d'une valeur comptable inférieure. Les contrats conclus avec des clients en lien avec l'actif géré racheté sont immédiatement passés en charges.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, la dotation aux amortissements des autres immobilisations incorporelles et leur décomptabilisation ont diminué de 0,9 M\$ et de 3,8 M\$ en regard des périodes correspondantes de 2017, en raison d'une valeur comptable inférieure.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, la dotation aux amortissements est demeurée stable et a diminué de 0,3 M\$, respectivement, en regard des périodes correspondantes de 2017, en raison d'un prix de base inférieur.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, les charges d'intérêts ont diminué de 0,8 M\$ et de 2,8 M\$, en regard des périodes correspondantes de 2017. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a comptabilisé une inversion non récurrente de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2017, un montant de 1,3 M\$ d'intérêts sur certaines provisions pour impôt a été réaffecté du poste « Impôt sur le résultat ».

Charge d'impôt sur le résultat

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2018, la charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 2,5 M\$ et pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, le recouvrement s'est chiffré à 10,5 M\$, contre des charges de 2,8 M\$ et de 13,4 M\$ pour les périodes correspondantes de 2017. Le taux d'imposition effectif estimé pour l'exercice clos le 30 novembre 2018 a été un recouvrement de 16,8 % (charge de 21,6 % en 2017). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a comptabilisé un recouvrement d'éventualités fiscales de 21,9 M\$ (charge de 1,5 M\$

en 2017) en lien avec l'audit réalisé par l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») sur l'établissement du prix de transfert. Abstraction faite des éventualités fiscales et de l'incidence fiscale de l'inversion des charges d'intérêts connexes, le taux d'imposition effectif estimé pour l'exercice clos le 30 novembre 2018 a été de 19,2 % (19,1 % en 2017).

AGF estime avoir constitué une provision pour l'impôt sur le résultat suffisante selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul de l'impôt sur le résultat dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l'interprétation des règlements sur l'impôt. Les déclarations de revenus d'AGF sont assujetties à des audits qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs de l'impôt exigible et de l'impôt différé, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à l'imposition d'intérêts et de pénalités.

AGF a un litige avec l'ARC, dont le résultat final de l'audit et du processus d'appel peut varier et différer fortement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la provision pour impôt consolidée et évaluer les actifs et les passifs d'impôt d'AGF.

a) Audit de l'ARC – Avantages fiscaux acquis

En juillet 2015, AGF a reçu un avis de nouvelle cotisation (« ANC ») de l'ARC refusant 30,5 M\$ d'avantages fiscaux acquis et utilisés par AGF pendant l'exercice 2005. L'ANC pourrait augmenter l'impôt exigible sur la première déclaration de revenus d'AGF de 10,9 M\$ (avant l'application des intérêts et des pénalités de 9,0 M\$). AGF est fortement en désaccord avec la position prise par l'ARC et a déposé une contestation afférente à l'ANC. Par suite de la réception de l'ANC, AGF a payé 13,5 M\$ (y compris les intérêts et les pénalités), 0,1 M\$ et 0,3 M\$ pour les exercices clos les 30 novembre 2015, 2017 et 2018, respectivement. Ces paiements ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Impôts à recouvrer ». AGF a fait appel à des conseillers externes et estime que sa situation fiscale peut probablement être soutenue et, par conséquent, n'a pas comptabilisé une provision à cet effet.

b) Audit de l'ARC – Établissement du prix de transfert

Comme il a déjà été communiqué dans les états financiers consolidés annuels de 2017, l'ARC a envoyé à AGF un ANC portant sur des bénéfices additionnels résultant de l'audit sur l'établissement du prix de transfert des années d'imposition 2005 à 2010 d'AGF. AGF a déposé des contestations afférentes à ces ANC. En outre, l'ARC a accepté qu'AGF participe à une entente anticipée en matière de prix de transfert bilatérale (« EAPTB ») entre le Canada et l'administration fiscale du territoire étranger pertinent pour établir des méthodologies d'établissement du prix de transfert adéquates pour les années d'imposition 2011 à 2016.

Le 2 novembre 2017, AGF a conclu une entente avec l'ARC et l'administration fiscale applicable du territoire étranger pertinent, assujettie à des incertitudes relatives à l'application du règlement. Le règlement porte sur la répartition du résultat aux fins de l'impôt entre les entités juridiques canadiennes et une filiale à l'étranger d'AGF pour les années d'imposition 2005 à 2016. Les années d'imposition antérieures à 2005 sont frappées de prescription par l'ARC.

Selon le règlement, AGF a accepté les ententes conclues entre l'ARC et l'administration fiscale du territoire étranger pertinent relatives à i) une procédure amiable en vertu de la convention fiscale pertinente pour les années d'imposition 2005 à 2010 d'AGF et ii) une EAPTB pour les années d'imposition 2011 à 2016 d'AGF.

Pendant l'exercice, AGF a reçu des ANC de l'ARC et ceux-ci tiennent compte du règlement, y compris la renonciation de l'ARC aux pénalités en lien avec l'établissement du prix de transfert, et de la résolution des incertitudes relatives à l'application du règlement avec l'ARC.

Par conséquent, AGF a reçu des remboursements nets de 18,2 M\$, repris 24,1 M\$ de sa provision en lien avec l'établissement du prix de transfert (y compris une charge d'impôt de 21,9 M\$ et une inversion d'une charge d'intérêts de 2,2 M\$) et comptabilisé des produits d'intérêts de 1,5 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2018. AGF compte recevoir de l'ARC un remboursement pour les pénalités en lien avec l'établissement du prix de transfert d'environ 4,0 M\$, et ce montant est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Impôts à recouvrer ». L'affaire sur l'établissement du prix de transfert est résolue. Depuis 2017, AGF applique les méthodologies d'établissement du prix de transfert convenues dans l'EAPTB.

Résultat net

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, l'incidence des éléments des produits et des charges mentionnés précédemment s'est traduite par un résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la société de 14,7 M\$ et de 73,9 M\$, contre 17,3 M\$ et 52,1 M\$ pour les périodes correspondantes de 2017. Abstraction faite des éléments non récurrents, le résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la société s'établissait à 13,2 M\$ et à 52,1 M\$ pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, contre 8,6 M\$ et 43,4 M\$ pour les périodes correspondantes de 2017. Pour plus de détails sur les ajustements non récurrents pour les trimestres et les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017, se reporter à la section « Ajustements non récurrents » du présent rapport de gestion.

Résultat par action

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, le résultat dilué par action des activités poursuivies s'est établi à 0,19 \$ et à 0,92 \$, contre un résultat par action de 0,21 \$ et de 0,64 \$ pour les périodes correspondantes de 2017. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, le résultat dilué ajusté par action des activités poursuivies s'est établi à 0,17 \$ et à 0,64 \$, contre un résultat par action de 0,11 \$ et de 0,53 \$ pour les périodes correspondantes de 2017.

Activités abandonnées

Le 1^{er} août 2012, AGF a conclu la vente de la totalité des actions de Fiducie AGF. Dans le cadre de l'entente, AGF a indemnisé l'acheteur de Fiducie AGF à l'égard de l'encours de prêts non exigibles ou engagés à la date de clôture qui peuvent être repris trimestriellement par AGF, sous réserve de certaines modalités. L'option de vente a expiré le 31 octobre 2017. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a repris une provision, ce qui a donné lieu à un bénéfice net des activités abandonnées de 0,4 M\$ (perte nette de 0,2 M\$ en 2017). Au 30 novembre 2018, le montant définitif de la provision était de néant (0,6 M\$ en 2017), car aucune autre obligation n'est exigible à l'égard de cette option de vente.

Situation de trésorerie et sources de financement

Au 30 novembre 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 46,8 M\$ (25,8 M\$ en 2017). Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, les flux de trésorerie disponibles (se reporter à la définition dans la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion) ont atteint 16,1 M\$ et 41,4 M\$, contre 21,6 M\$ et 58,7 M\$ pour les périodes correspondantes de 2017. Les principales sources de la trésorerie de 20,9 M\$ (utilisations de 17,2 M\$ en 2017) au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018 se résument comme suit :

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation moins les montants reçus de (payés à) l'ARC relativement à des questions fiscales en cours, montant net	39,8 \$	60,2 \$
Paiement de (à) l'ARC relativement au règlement de l'établissement du prix de transfert et autres éventualités fiscales	17,9	(0,1)
Rachat d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et achat d'actions propres pour la fiducie pour les avantages du personnel	(10,7)	(3,5)
Dividendes versés	(25,1)	(25,1)
Émission (remboursement) de la dette à long terme	50,0	(50,0)
Intérêts versés	(6,2)	(5,5)
Achat de placements à long terme, déduction faite d'un remboursement de capital	(29,4)	2,2
Autres, y compris les capitaux de lancement	(15,4)	4,5
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	20,9 \$	(17,2) \$

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, le fonds de roulement d'AGF a augmenté de 40,7 M\$.

Au 30 novembre 2018, le total de l'encours de la dette à long terme était de 188,6 M\$ (138,6 M\$ en 2017). La facilité de crédit renouvelable d'AGF procure un montant en capital global maximal de 320,0 M\$ et comprend un crédit de sécurité de 10,0 M\$. Au 30 novembre 2018, un montant de 124,9 M\$ était inutilisé. La facilité de crédit pourra être utilisée pour répondre à des besoins futurs d'exploitation et d'investissement. AGF prévoit que les soldes de trésorerie et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, combinés à la facilité de crédit disponible, lui permettront, dans un avenir prévisible, de réaliser son plan d'entreprise, de financer ses engagements à l'égard de la plateforme de gestion d'actifs non traditionnels, de financer les commissions de vente, de satisfaire aux exigences réglementaires et fiscales, de rembourser la dette, de verser des dividendes trimestriels et de financer des rachats d'actions.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles d'AGF au 30 novembre 2018 sont résumées ci-après. Se reporter également aux notes 11 et 28 des états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)	Total	2019	2020	2021	2022	2023	Par la suite
Dette à long terme	190,0 \$	- \$	- \$	190,0 \$	- \$	- \$	- \$
Contrats de location simple	153,2	9,0	8,6	8,3	12,6	9,6	105,1
Engagements d'achat	61,1	23,0	20,0	11,1	7,0	-	-
Total des obligations contractuelles	404,3 \$	32,0 \$	28,6 \$	209,4 \$	19,6 \$	9,6 \$	105,1 \$

En plus des obligations contractuelles mentionnées précédemment, les obligations suivantes sont fonction du volume d'activités et d'autres facteurs :

- Nous payons les commissions de suivi aux conseillers en placements en fonction de l'actif géré de leurs clients respectifs. Cette obligation varie selon le rendement des fonds, les ventes et les rachats effectués. En 2018, nous avons versé des commissions de suivi totalisant 127,0 M\$ (125,4 M\$ en 2017).
- Dans le cadre de la caractéristique Avantage Éléments applicable à certains portefeuilles Éléments, AGF s'est engagée envers les investisseurs à leur verser jusqu'à concurrence de 90 points de base sous forme de parts supplémentaires si le rendement annualisé moyen sur trois ans d'un portefeuille n'est pas égal ou supérieur à celui de son indice de référence. Les paiements connexes ont commencé à être versés durant l'exercice 2009 pour les portefeuilles pertinents. Depuis le 22 juin 2009, la société n'offre plus la caractéristique Avantage Éléments avec ses produits Éléments. Les parts admissibles achetées avant le 22 juin 2009 bénéficient d'une clause d'antériorité.

Au 30 novembre 2018, les passifs estimatifs s'élevaient à 1,7 M\$, contre 2,2 M\$ en 2017.

- Nous nous sommes engagés à investir 150,0 M\$ dans la plateforme de gestion d'actifs non traditionnels. Au 30 novembre 2018, nous avions investi 115,1 M\$ (86,1 M\$ en 2017) et 34,9 M\$ (63,9 M\$ en 2017) de capital restant à être investis en 2019.

Transactions intragroupe et transactions entre parties liées

En vertu des IFRS, des entités sont réputées être liées si une entité fournit des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants à une autre entité. Par conséquent, Placements AGF Inc. et AGFC sont réputées, aux fins des IFRS, être liées aux fonds AGF, car elles agissent à titre de gestionnaire et d'administrateur de ces fonds.

AGF touche des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration des fonds AGF, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds et AGF. En échange, AGF assure la gestion des fonds, fournit des conseils en placement, offre des services d'administration et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds. La majorité des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration d'AGF touchés pour les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017 provenait des fonds AGF. Au 30 novembre 2018, AGF avait une créance de 23,4 M\$ (17,9 M\$ en 2017) sur les fonds AGF. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds AGF qui sont des fiducies de fonds communs de placement.

Les coûts globaux des services aux porteurs de parts repris et les frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice clos le 30 novembre 2018 au nom des fonds ont totalisé environ 13,2 M\$ (12,1 M\$ en 2017).

Activités de gestion du capital

Nous gérons activement notre capital afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires et d'investir dans les occasions de croissance future tout en nous assurant d'avoir les fonds disponibles pour financer nos engagements en capital relativement à la plateforme de gestion d'actifs non traditionnels.

Dans le cadre de la planification stratégique et des projets d'immobilisations, AGF examine régulièrement ses participations dans des placements à court et à long terme, y compris ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises, pour déterminer l'utilisation stratégique la plus appropriée de ces actifs et atteindre ses objectifs en matière de capital et de stratégie à long terme.

Le capital d'AGF se compose de ses capitaux propres et de sa dette à long terme. Chaque année, AGF revoit son plan triennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en capital prévus. AGF est tenue de soumettre ce plan au comité de haute direction d'AGF à des fins d'approbation avant de demander l'approbation du conseil d'administration. Le comité de haute direction d'AGF se compose du président exécutif du conseil; du chef de la direction et chef des investissements; de la présidente et chef de l'administration; du vice-président principal et chef des finances; et du chef de l'exploitation. Une fois les plans triennaux approuvés par le comité de haute direction, ils sont révisés et approuvés par le conseil d'administration d'AGF. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l'utilisation raisonnable de l'effet de levier, déterminent la provenance des fonds qui serviront à l'expansion au moyen d'une croissance interne et de placements stratégiques.

Activités de gestion de placements – Fonds propres réglementaires

Un objectif important à l'égard de la gestion du capital est de s'assurer que les exigences sont observées à l'égard des fonds propres réglementaires. En règle générale, nos activités de gestion de placements ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires importantes dans les territoires où elles sont inscrites et où elles sont exercées. Le montant cumulatif minimal de fonds propres réglementaires pour l'ensemble de nos activités de gestion de placements est d'environ 6,0 M\$. Au 30 novembre 2018, AGF respectait ces exigences réglementaires.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 2 février 2018, AGF a annoncé que la Bourse de Toronto a accepté le dépôt d'un avis d'intention d'AGF de renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions de catégorie B sans droit de vote. Tout rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote en circulation aux fins d'annulation par AGF peut également atténuer l'effet dilutif qu'entraîne l'émission d'actions propres pour la fiducie pour les avantages du personnel et l'émission d'actions dans le cadre des programmes de rachats d'actions et de réinvestissement des dividendes d'AGF. AGF table sur un programme de rachats automatiques dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le programme de rachats automatiques permet à AGF de racheter ses actions de catégorie B sans droit de vote pendant des

périodes d'interdiction préétablies, sous réserve de certains paramètres. À l'extérieur de ces périodes d'interdiction préétablies, les actions seront rachetées à la discrétion de la direction. Les actions rachetées pour la fiducie sont également rachetées selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'AGF et sont comptabilisées en réduction du capital-actions. En vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, les actions de catégorie B sans droit de vote peuvent être rachetées de temps à autre à la valeur marchande courante ou à tout autre cours permis par la Bourse de Toronto, comme suit :

- AGF peut racheter au plus 6 124 051 actions de catégorie B sans droit de vote ou 10 % des actions offertes au public par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto) entre le 6 février 2018 et le 5 février 2019.
- AGF peut racheter au plus 4 899 168 actions de catégorie B sans droit de vote ou 10 % des actions offertes au public par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto) entre le 6 février 2017 et le 5 février 2018.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a racheté 611 000 et 996 400 actions de catégorie B sans droit de vote aux fins d'annulation pour une contrepartie totale de 3,4 M\$ et de 6,0 M\$, à un prix moyen de 5,64 \$ et de 6,05 M\$ par action. Pour les périodes correspondantes de 2017, en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, AGF n'a racheté aucune action de catégorie B sans droit de vote.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a racheté néant et 696 196 actions de catégorie B sans droit de vote (300 000 et 470 000 en 2017) pour la fiducie pour les avantages du personnel pour une contrepartie totale de néant et de 4,7 M\$ (2,4 M\$ et 3,5 M\$ en 2017), à un prix moyen de néant et de 6,70 \$ (8,18 \$ et 5,65 M\$ en 2017) par action.

Dividendes

Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote peuvent recevoir des dividendes en trésorerie. Les mêmes dividendes par action sont versés à tous les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote alors en circulation, sans préférence ni priorité d'une action par rapport à l'autre. Aucun dividende ne peut être déclaré s'il existe un manquement à nos engagements à l'égard de notre facilité de crédit ou si le versement d'un dividende entraîne un tel manquement.

Notre conseil d'administration peut autoriser les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote à recevoir la totalité ou une partie de leurs dividendes en actions. Pour établir l'équivalence entre un dividende versé en actions de catégorie B sans droit de vote et un dividende en trésorerie, le conseil d'administration se base sur le cours moyen pondéré auquel les actions de catégorie B sans droit de vote se sont négociées à la Bourse de Toronto au cours des dix jours de séance précédent immédiatement la date de clôture des registres applicable à ce dividende.

Les dividendes versés par AGF sur les actions de catégorie B sans droit de vote et sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote se résument comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2018 ¹	2017	2016	2015	2014
Par action	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,51 \$	1,08 \$

¹ Total des dividendes versés en avril 2018, en juillet 2018 et en octobre 2018 et à être versés en janvier 2019.

Nous révisons trimestriellement notre politique de distribution des dividendes en fonction de notre situation financière, de notre rentabilité, de nos flux de trésorerie et d'autres facteurs jugés pertinents par le conseil d'administration. Le dividende trimestriel versé le 18 octobre 2018 a été de 0,08 \$ par action.

Le 14 décembre 2018, le conseil d'administration d'AGF a déclaré un dividende trimestriel de 0,08 \$ par action ordinaire de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote pour le trimestre clos le 30 novembre 2018.

Données sur les actions en circulation

Le tableau suivant résume les données sur les actions en circulation aux 30 novembre 2018 et 2017. Pour plus de détails, se reporter aux notes 14 et 19 des états financiers consolidés.

Aux 30 novembre	2018	2017
Actions		
Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote	57 600	57 600
Actions de catégorie B sans droit de vote	78 260 674	79 017 813
Options sur actions		
Options en cours	7 854 300	7 719 199
Options pouvant être exercées	4 359 690	4 072 290

Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS

Nous utilisons les indicateurs clés de performance (« ICP ») présentés ci-après pour évaluer le succès de nos stratégies d'entreprise. À l'exception des produits, les ICP suivants ne sont pas conformes aux IFRS, car ils ne sont pas définis aux termes des IFRS. Le lecteur ne doit pas les substituer au résultat net attribuable aux actionnaires de la société ou à toute autre mesure de rendement définie dans les IFRS. Les mesures non conformes aux IFRS peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Produits

Les produits sont une mesure conforme aux IFRS et sont comptabilisés déduction faite des remises sur les frais. Les produits sont un indicateur de la capacité de produire des flux de trésorerie.

Nous tirons nos produits principalement d'une combinaison des éléments suivants :

- les frais de gestion et de conseils directement liés à l'actif géré de nos activités de détail, de comptes institutionnels et de particuliers bien nantis;
- depuis le 1^{er} octobre 2018, les frais d'administration des fonds selon les frais d'administration fixes de l'agent des transferts; avant le 1^{er} octobre 2018, les frais d'administration des fonds selon le nombre de comptes clients inscrits et d'opérations conclues;
- les FR payés par les investisseurs au moment du rachat de titres de fonds communs de placement comportant des FR;
- la participation de 33,6 % dans S&WHL;
- la participation de commandité dans une société en nom collectif et les placements à long terme dans la plateforme de gestion d'actifs non traditionnels.

RAIIA et RAIIA ajusté

Le RAIIA est le résultat avant intérêts, impôt et amortissement; et le RAIIA ajusté représente le RAIIA déduction faite des provisions et ajustements non récurrents. Le RAIIA est une mesure largement utilisée au sein de l'industrie des fonds communs de placement par la direction, les investisseurs et les analystes en placements afin de comprendre et de comparer les résultats. Nous croyons en l'importance de cette mesure, car elle permet d'évaluer l'évolution de nos activités de gestion de placements sans tenir compte de l'effet des éléments hors exploitation.

La ventilation du RAIJA se résume comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 novembre 2018	31 août 2018	30 novembre 2017	30 novembre 2018	30 novembre 2017
Résultat des activités poursuivies, déduction faite de l'impôt	14,7 \$	20,7 \$	17,0 \$	73,0 \$	48,4 \$
Ajustements					
Amortissement et décomptabilisation	9,8	10,6	10,6	39,6	47,5
Charges d'intérêts	1,7	1,8	2,7	4,4	7,1
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	2,5	(0,9)	2,8	(10,5)	13,4
RAIIA	28,7 \$	32,2 \$	33,1 \$	106,5 \$	116,4 \$
Autres ajustements non récurrents					
Charge non récurrente de restructuration et frais d'administration	– \$	– \$	– \$	5,2 \$	– \$
Inversion d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL	(1,5)	–	–	(1,5)	–
Règlement non récurrent d'un litige	–	–	(10,0)	–	(10,0)
RAIIA ajusté	27,2 \$	32,2 \$	23,1 \$	110,2 \$	106,4 \$

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles représentent la trésorerie pouvant être distribuée à nos actionnaires ou être affectée à des rachats d'actions ou à un placement dans notre plateforme de gestion d'actifs non traditionnels ou aux besoins généraux d'AGF. Par flux de trésorerie disponibles, nous entendons les flux de trésorerie provenant des activités avant la variation nette des soldes hors trésorerie liés aux activités, moins les intérêts versés en trésorerie et ajustés pour certains impôts payés (se reporter au tableau ci-après). Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure pertinente de nos activités étant donné les importantes sommes versées en trésorerie à titre de commissions de vente reportées initiales.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 novembre 2018	31 août 2018	30 novembre 2017	30 novembre 2018	30 novembre 2017
Résultat net de la période	15,1 \$	20,7 \$	16,8 \$	73,4 \$	48,2 \$
Ajustement du résultat net en fonction des activités abandonnées, des éléments sans effet sur la trésorerie et des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	8,7	(0,9)	13,1	(15,7)	11,9
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	23,8 \$	19,8 \$	29,9 \$	57,7 \$	60,1 \$
Ajustements					
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	(4,3)	(3,6)	(5,6)	6,0	(0,4)
Impôts payés (reçus) dans le cadre d'un audit sur l'établissement du prix de transfert et autres éventualités fiscales	(0,1)	–	–	(17,9)	0,1
Intérêts versés	(1,9)	(1,7)	(1,5)	(6,2)	(5,5)
Impôts en trésorerie payés (recouvrés) d'exercices antérieurs et impôts en trésorerie à recouvrer (à payer) de l'exercice	(1,4)	(1,7)	(1,2)	1,8	4,4
Flux de trésorerie disponibles	16,1 \$	12,8 \$	21,6 \$	41,4 \$	58,7 \$



Marge du RAIIA

À titre d'indicateur de la performance de l'ensemble de nos activités d'exploitation, la marge du RAIIA procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Nous croyons que la marge du RAIIA est une mesure pertinente, car elle permet d'évaluer l'importance du résultat que nous sommes en mesure de dégager de nos produits. La marge du RAIIA s'obtient en divisant le RAIIA des activités poursuivies par les produits. Se reporter à la section « RAIIA et RAIIA ajusté » du présent rapport de gestion pour obtenir un rapprochement du RAIIA et du résultat net.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre 2018	31 août 2018	30 novembre 2017	30 novembre 2018	30 novembre 2017	
RAIIA	28,7 \$	32,2 \$	33,1 \$	106,5 \$	116,4 \$	
Divisé par les produits	108,5	116,5	120,9	450,2	455,5	
Marge du RAIIA	26,5 %	27,6 %	27,4 %	23,7 %	25,6 %	

Marge du RAIIA ajusté

La marge du RAIIA ajusté s'obtient en divisant le RAIIA ajusté des activités poursuivies par les produits. Se reporter à la section « RAIIA et RAIIA ajusté » du présent rapport de gestion pour obtenir un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre 2018	31 août 2018	30 novembre 2017	30 novembre 2018	30 novembre 2017	
RAIIA ajusté	27,2 \$	32,2 \$	23,1 \$	110,2 \$	106,4 \$	
Divisé par les produits ajustés	107,0	116,5	110,9	448,7	445,5	
Marge du RAIIA ajusté	25,4 %	27,6 %	20,8 %	24,6 %	23,9 %	

Ratio dette nette-RAIIA

À titre d'indicateur de notre capacité d'effet de levier, le ratio dette nette-RAIIA procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Le ratio dette nette-RAIIA s'obtient en divisant la dette à long terme compensée par la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la clôture de la période par le RAIIA sur 12 mois des activités poursuivies de la période.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	30 novembre 2018	31 août 2018	30 novembre 2017	30 novembre 2018	30 novembre 2017	
Dette nette	141,8 \$	135,7 \$	112,8 \$	141,8 \$	112,8 \$	
Divisée par le RAIIA (sur 12 mois)	106,4	110,8	116,6	106,4	116,6	
Ratio dette nette-RAIIA	133,3 %	122,5 %	96,7 %	133,3 %	96,7 %	

Actif géré

L'actif géré et les barèmes des frais sont importants dans notre industrie, car ils déterminent les produits tirés de nos fonds communs de placement, de nos comptes institutionnels et comptes de sous-conseillers, de nos comptes de particuliers bien nantis et de notre plateforme de gestion d'actifs non traditionnels. La valeur de l'actif géré fluctue selon le rendement des placements, le volume des ventes et des rachats et la cristallisation de placements à long terme. Une partie importante de nos charges dépend de l'actif géré et du volume des ventes des fonds communs de placement, car nous versons des commissions initiales sur les ventes brutes, des commissions de suivi aux conseillers en placements et des frais de conseils en placement en fonction de la valeur de l'actif géré.

Rendement des placements

Le rendement des placements, soit la plus-value (moins-value) des portefeuilles de fonds, présenté déduction faite des frais de gestion reçus, a une incidence fondamentale sur le niveau de l'actif géré et est au cœur de la proposition de valeur que nous offrons aux conseillers et aux porteurs de titres. La croissance de l'actif géré qui découle du rendement des placements enrichit nos porteurs de titres, et nous permet à notre tour d'accroître nos produits. En revanche, un rendement médiocre réduit notre actif géré et, par conséquent, nos produits tirés des frais de gestion. Un rendement relatif solide peut contribuer à la croissance des ventes brutes ou à la diminution des rachats. Inversement, un rendement médiocre peut réduire les ventes brutes et accroître les rachats. Pour plus de détails, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Ventes nettes (rachats nets)

Les ventes brutes et les rachats des fonds de détail sont surveillés séparément. La somme de ces deux montants représente les ventes nettes (rachats nets) des fonds de détail qui, de concert avec le rendement des placements et les charges des fonds, établissent le niveau de l'actif géré quotidien moyen des fonds de détail, à partir duquel la facturation des frais de gestion est établie. L'actif géré quotidien moyen des fonds de détail est égal à la valeur liquidative quotidienne moyenne totale des fonds de détail AGF. Les activités des comptes institutionnels, des comptes de sous-conseillers, des comptes de particuliers bien nantis et de la plateforme d'actifs non traditionnels sont surveillées séparément. Nous ne calculons pas l'actif géré quotidien moyen pour ces secteurs d'activité.

Principales méthodes comptables

Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

Les normes et interprétations suivantes ont été publiées sans être obligatoires pour les périodes closes le 30 novembre 2018 et n'ont pas été adoptées de manière anticipée par AGF.

IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 qui remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 précise le classement, l'évaluation et la décomptabilisation des actifs et des passifs financiers et prévoit de nouvelles règles quant à la comptabilité de couverture. En outre, l'IASB a prévu un nouveau modèle de dépréciation. L'approche unique fondée sur des principes que préconise IFRS 9 détermine le classement des actifs financiers en s'appuyant sur les caractéristiques de flux de trésorerie et le modèle économique dans lequel les actifs sont détenus. Le modèle de dépréciation qui repose sur les pertes de crédit attendues s'appliquera à tous les instruments financiers, ce qui exigera une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2018. L'application rétrospective est exigée, mais il n'est pas obligatoire de fournir l'information comparative.

En vertu d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »), à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« AERG ») ou au coût amorti; et les passifs financiers sont classés à la JVPBRN ou au coût amorti. En ce qui concerne les passifs financiers désignés comme étant à la JVPBRN, IFRS 9 exige la présentation de l'incidence des modifications du risque de crédit du passif dans les AERG au lieu du résultat net.

L'application d'IFRS 9 occasionnera les changements de classement ci-après :

- Certains titres de participation, se chiffrant à 0,5 M\$, présentement classés dans les actifs disponibles à la vente seront désignés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG.
- Le dépôt à terme de 4,2 M\$ présentement classé dans les actifs disponibles à la vente sera reclassé à la JVPBRN.

Le classement de tous les autres actifs et passifs est conforme au classement antérieur selon IAS 39. Les modifications au classement n'ont aucune incidence sur les états financiers consolidés d'AGF.

Le 1^{er} décembre 2018, AGF a adopté IFRS 9 et décidé de ne pas retraitier l'information comparative, conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 9. En vertu de cette approche, AGF comptabilise les ajustements transitoires au poste « Résultats non distribués » à la date de l'application initiale. AGF a comptabilisé une réduction des résultats non distribués de 0,3 M\$ en lien avec l'adoption d'IFRS 9 par S&WHL qui a fait augmenter la provision pour les pertes de crédit attendues.

IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »)

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, qui remplace des directives antérieures, dont IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, et qui porte sur la constatation des produits tirés de contrats conclus avec des clients. Selon la nouvelle norme, les produits sont comptabilisés pour le montant prévu de la contrepartie quand les biens ou les services promis sont fournis aux clients.

IFRS 15 présente les divers critères d'admissibilité à la capitalisation des coûts associés aux contrats. Les coûts associés à l'obtention d'un contrat doivent être capitalisés, tandis que ceux associés à la réalisation d'un contrat doivent être passés en charges. AGF doit déterminer qui est son client, le fonds d'investissement ou l'investisseur particulier, car cela influe sur la comptabilisation des coûts, à savoir s'ils sont capitalisés ou passés en charges. Présentement, les commissions versées dans le cadre de ventes de fonds communs de placement comportant des FR sont capitalisées et amorties sur la période de rachat. AGF a déterminé que le fonds d'investissement est son client et que, par conséquent, les commissions provenant des FR ne sont pas admissibles à titre de coûts supplémentaires lors de l'obtention de ses contrats de fonds et doivent être passées en charges conformément à IFRS 15.

IFRS 15 précise que la contrepartie payée aux clients est comptabilisée comme un élément du prix de transaction sauf s'il s'agit d'un paiement pour un produit ou service distinct. AGF a déterminé que des renonciations de frais et des remboursements aux fonds relèvent d'IFRS 15 et doivent être comptabilisés comme un élément du prix de transaction. Ces paiements sont présentement comptabilisés au poste « Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ». Suivant l'adoption d'IFRS 15, ces paiements seront portés en déduction des « Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration ».

Le 1^{er} décembre 2018, AGF a adopté IFRS 15 et décidé de ne pas retraitier l'information comparative, conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 15. En vertu de cette approche, AGF comptabilise les ajustements transitoires au poste « Résultats non distribués » à la date de l'application initiale. AGF a comptabilisé une réduction des résultats non distribués de 70,6 M\$ en lien avec la décomptabilisation de commissions de vente reportées constatées antérieurement et le passif d'impôt différé connexe.

Incidence de l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 15

Les modifications aux résultats non distribués découlant de l'application d'IFRS 9 et d'IFRS 15 le 1^{er} décembre 2018 se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Résultats non distribués
Solde au 30 novembre 2018, avant l'application d'IFRS 9 et d'IFRS 15	447 060 \$
Décomptabilisation des commissions de vente reportées, déduction faite du cumul des amortissements et de la décomptabilisation	(96 085)
Diminution du passif d'impôt différé	25 479
Diminution du placement dans S&WHL	(321)
Total des ajustements transitoires	(70 927)
Solde au 1 ^{er} décembre 2018, après l'application d'IFRS 9 et d'IFRS 15	<u>376 133 \$</u>

Le tableau suivant présente l'incidence d'IFRS 15 sur les états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2018. L'adoption d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur les états consolidés du résultat net.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)	IFRS 15 – 2018	Ajustements	IFRS 15 – 2018
Exercice clos le 30 novembre			
Total des produits ¹	450 203 \$	(12 210) \$	437 993 \$
Charges			
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ¹	213 334	(12 210)	201 124
Amortissement et décomptabilisation des commissions de vente reportées	34 921	(34 921)	–
Commissions de vente reportées versées	–	40 043	40 043
Autres charges	139 447	–	139 447
Total des charges	387 702	(7 088)	380 614
Résultat avant impôt	62 501	(5 122)	57 379
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(10 492)	(1 357)	(11 849)
Résultat des activités poursuivies, déduction faite de l'impôt	72 993	(3 765)	69 228
Résultat des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt	360	–	360
Résultat net de l'exercice	73 353 \$	(3 765) \$	69 588 \$
Composition du résultat net			
Actionnaires de la société	74 284 \$	(3 765) \$	70 519 \$
Participation ne donnant pas le contrôle	(931)	–	(931)
	73 353 \$	(3 765) \$	69 588 \$
Composition du résultat par action			
Résultat de base par action			
Activités poursuivies	0,94 \$	(0,05) \$	0,89 \$
Activités abandonnées	–	–	–
	0,94 \$	(0,05) \$	0,89 \$
Résultat dilué par action			
Activités poursuivies	0,92 \$	(0,05) \$	0,87 \$
Activités abandonnées	–	–	–
	0,92 \$	(0,05) \$	0,87 \$

¹ Ajustement connexe aux renonciations de frais et aux remboursements aux fonds.

L'application d'IFRS 9 et d'IFRS 15 n'occasionne aucune modification aux états consolidés du résultat global ou aux tableaux consolidés des flux de trésorerie.

IFRS 2 Paiement fondé sur des actions (« IFRS 2 »)

L'IASB a publié des modifications à IFRS 2. Ces modifications décrivent les incidences des conditions d'acquisition sur l'évaluation d'un paiement fondé sur des actions réglé en trésorerie, sur le classement d'un paiement fondé sur des actions comportant des modalités de règlement net aux fins de l'obligation de retenue d'impôt, et sur la comptabilisation quand une modification des conditions d'un paiement fondé sur des actions donne lieu à un changement au classement de la transaction dont le règlement en trésorerie devient un règlement en instruments de capitaux propres. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2018. Les modifications sont appliquées de manière prospective, mais l'application rétrospective est permise si certains critères sont respectés. AGF a déterminé que ces modifications n'ont pas eu une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16 Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui remplace IAS 17 *Contrats de location*. Selon cette norme, les preneurs doivent comptabiliser une obligation locative et un « actif au titre du droit d'utilisation » pour la plupart des contrats de location. IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019. La norme permet une « approche simplifiée » qui comprend certains allègements quant à l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative, plutôt qu'une application rétrospective intégrale. AGF évalue l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés.

Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux (« IFRIC 23 »)

En juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, qui apporte des éclaircissements sur la façon d'appliquer les exigences d'IAS 12 *Impôts sur le résultat* en matière de comptabilisation et d'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux, y compris si une entité doit considérer séparément les traitements fiscaux incertains; les hypothèses qu'une entité pose relativement aux contrôles des traitements fiscaux par les administrations fiscales; la façon dont une entité détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition; et la façon dont une entité tient compte d'un changement dans les faits et les circonstances. L'interprétation est en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019. AGF évalue l'incidence d'IFRIC 23 sur ses états financiers consolidés.

Estimations comptables et jugements cruciaux

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur le montant des produits et des charges pour la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont sans cesse révisées. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision touche la période considérée et les périodes futures.

Les secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont de par leur nature incertaines, comprennent la durée d'utilité des actifs amortissables, les engagements et éventualités, de même que les éléments précis présentés ci-après.

a) Dépréciation d'actifs non financiers

AGF détermine la recouvrabilité de chacune de ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans certains cas, AGF applique la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer ces montants. Une telle analyse fait en sorte que la direction doit exercer un jugement quant à la sélection du taux d'actualisation, du taux de croissance final, des flux de trésorerie et du taux d'inclusion des synergies appropriés pour évaluer la dépréciation d'actifs non financiers. Pour plus de détails sur la dépréciation d'actifs non financiers, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

b) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

Afin de déterminer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des montants connexes portés aux états consolidés du résultat net, AGF pose des hypothèses sur les événements futurs et la conjoncture du marché. Notamment, la direction doit exercer un jugement quant au nombre probable d'actions, d'UAPR ou d'UALR qui seront acquises et à la juste valeur de chaque attribution. La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes qui dépend d'autres estimations, y compris la politique future d'AGF en matière de dividendes et la volatilité future du cours des actions de catégorie B sans droit de vote. Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés. De telles hypothèses reposent sur des informations publiquement accessibles et tiennent compte des attentes du marché. Des hypothèses à l'égard de ces facteurs différentes de celles posées par AGF pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net présenté.

c) Impôt sur le résultat

AGF est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreux ressorts territoriaux. L'impôt définitif applicable à bon nombre d'opérations et de calculs est incertain. AGF comptabilise des passifs afférents à des enjeux prévus d'audit fiscal selon des estimations de l'impôt supplémentaire potentiellement exigible. Si le résultat estimé diffère du montant comptabilisé, l'écart qui en découle influe sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé pour la période durant laquelle cette évaluation est effectuée. Pour plus de détails, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés.

d) Estimations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 d'AGF, la direction peut devoir exercer des jugements et faire des estimations qui peuvent influer sur les montants constatés dans les états financiers consolidés. De tels jugements et estimations comprennent des données non observables et ont une incidence sur la juste valeur de l'instrument. Pour plus de détails, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés.

En outre, afin d'appliquer les méthodes comptables d'AGF, la direction peut avoir à exercer des jugements, autres que ceux requis pour les estimations, qui peuvent influer sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. De tels jugements comprennent la détermination de la nature définie ou indéfinie de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et les incidences comptables relatives à certaines affaires juridiques. En outre, AGF a exercé un jugement dans le cadre de la comptabilisation et de l'évaluation de la provision relative aux passifs de l'option de vente de prêts afférents à Fiducie AGF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Activités abandonnées » du présent rapport de gestion.

Capitalisation boursière

Au 30 novembre 2018, la capitalisation boursière d'AGF s'élevait à 395,0 M\$. et l'actif net comptabilisé à 972,4 M\$. Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a soumis à un test annuel de dépréciation son goodwill et ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Selon les résultats, la valeur recouvrable de chaque UGT est supérieure à sa valeur comptable au 30 novembre 2018. L'estimation de la juste valeur des UGT résulte d'un processus subjectif fondé sur des estimations et des jugements, notamment quant aux flux de trésorerie, au taux d'actualisation, au taux de croissance final et à la prime de contrôle applicable.

Facteurs de risque et gestion des risques

Le comité de haute direction est responsable de la gestion des risques. Ce comité se compose du président exécutif du conseil; du chef de la direction et chef des investissements; du chef des finances; du chef de l'exploitation; et de la présidente et chef de l'administration. Le président exécutif du conseil est responsable devant le conseil d'administration de toutes les activités entreprises qui comportent des risques. Le comité de haute direction surveille et discute des principaux risques auxquels AGF peut être exposée dans l'exécution des projets qui font partie de sa stratégie d'entreprise afin de s'assurer que la surveillance et la gestion des risques sont appliquées aux échelons supérieurs. Les unités d'exploitation et les services partagés sont responsables de la gestion de leurs propres risques et en assument les risques; ils s'assurent que des politiques, des processus et des contrôles internes sont établis et que les risques importants sont identifiés et signalés au comité de haute direction.

AGF a recours à un programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE »). Les risques clés sont identifiés et évalués par le comité de haute direction et le conseil d'administration. Les plans pour aborder les risques clés sont établis par la direction et approuvés et surveillés par le comité de haute direction et le service d'audit interne. Chaque trimestre, le service d'audit interne présente un rapport d'étape afférent à la GRE au conseil d'administration.

La structure de gestion des risques d'AGF est établie de manière à créer un équilibre entre les risques et les rendements et à promouvoir les activités d'entreprise selon nos normes et notre tolérance aux risques et dans le but de maximiser la plus-value à long terme pour nos actionnaires.

Facteurs de risque susceptibles d'influer sur les résultats futurs

De nombreux facteurs peuvent influer sur notre capacité de mener à bien notre stratégie. Nous pouvons exercer notre contrôle sur certains d'entre eux, tandis que d'autres, de par leur nature, échappent à notre contrôle. Ces facteurs influent non seulement sur notre stratégie d'entreprise, mais également sur les stratégies d'entreprise précises présentées dans les sections pertinentes ci-après.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte financière en raison de changements défavorables aux facteurs de marché sous-jacents, y compris les taux de change, les taux d'intérêt et les cours des actions et des produits de base.

Risque de change

AGF s'expose au risque de change surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger d'après lequel les frais de gestion d'AGF sont calculés. AGF surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers. Toutefois, AGF peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard des valeurs américaines et internationales sous-jacentes détenues dans les fonds AGF

aurait occasionné un changement d'environ 1,1 G\$ dans l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2018. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 11,9 M\$.

AGF s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées des États-Unis, d'Irlande et de Singapour qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales sont peu exposées à la monnaie locale et leurs produits sont calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont converties au taux mensuel moyen, et les actifs et passifs en monnaie locale sont convertis au taux de change applicable à la date des états de la situation financière.

AGF s'expose au risque de change en raison de sa participation dans S&WHL qui est libellée en livres sterling. Le placement est converti en dollars canadiens au taux de change applicable à la date des états de la situation financière. Les profits et pertes de change latents sont comptabilisés à titre d'AERG. Selon la valeur comptable au 30 novembre 2018, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard de la livre sterling aurait occasionné un changement de 5,4 M\$ des AERG.

Risque de taux d'intérêt

AGF s'expose au risque des variations des taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur la dette à taux variable et le solde de trésorerie d'AGF en 2018 aurait occasionné un changement d'environ 1,9 M\$ des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2018.

Au 30 novembre 2018, environ 17 % de l'actif géré de fonds de détail d'AGF était composé de titres à revenu fixe, et ceux-ci sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe reculent lorsque les taux d'intérêt augmentent, et inversement, ils grimpent lorsque les taux d'intérêt baissent. Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné un changement d'environ 0,5 M\$ des produits pour l'exercice clos le 30 novembre 2018.

Risque de prix

AGF ne s'expose pas au risque de prix des produits de base. AGF s'expose au risque de prix des titres de participation du fait qu'elle détient des titres de participation et des placements à long terme dans des fonds d'infrastructures. Les placements d'AGF comportant un risque de prix comprennent les placements dans les fonds communs de placement gérés par AGF, les titres de participation et les placements à long terme. Au 30 novembre 2018, une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de la valeur de ces placements aurait représenté un profit ou une perte latents avant impôt de 12,9 M\$ porté en résultat net et un profit ou une perte latents avant impôt de néant porté aux AERG.

Risque politique et risque de marché sur l'actif géré

Le rendement et l'actif géré d'AGF sont touchés par les marchés des capitaux et les conditions politiques, y compris tout changement politique aux États-Unis, en Europe et ailleurs. Des changements dans ces domaines peuvent causer une forte volatilité et faire reculer l'économie mondiale ou des marchés internationaux, régionaux et intérieurs précis, et cela échappe au contrôle d'AGF. Un ralentissement économique général, la volatilité des marchés et le manque global de confiance des investisseurs pourraient faire baisser les ventes et l'actif géré et augmenter les rachats. En outre, les épargnants peuvent se tourner vers les fonds de marché monétaire aux dépens des fonds d'actions traditionnels lorsque les marchés sont incertains. Le risque de marché sur notre actif géré influe sur AGF, car les produits tirés des frais de gestion représentent un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque fonds de détail ou de chaque portefeuille géré. AGF ne quantifie pas ce risque isolément; cependant, en règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré de fonds de détail, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 16,6 M\$. AGF surveille ce risque, car il peut influer sur le résultat; toutefois, elle peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, déterminer les stratégies pour atténuer le risque de chaque fonds.

Aux 30 novembre, l'exposition d'AGF à ce risque de marché selon l'actif géré des fonds de détail par genre se résume comme suit :

Pourcentage de l'actif géré total des fonds de détail	2018	2017
Fonds d'actions canadiens	18,1 %	13,5 %
Fonds d'actions américains et internationaux	45,1 %	50,6 %
Fonds équilibrés canadiens	3,0 %	7,9 %
Fonds équilibrés américains et internationaux	6,1 %	5,1 %
Fonds à revenu fixe canadiens	6,6 %	10,5 %
Fonds à revenu fixe américains et internationaux	20,5 %	11,7 %
Fonds de marché monétaire canadiens	0,6 %	0,7 %
100,0 %	100,0 %	100,0 %

L'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis est exposé au même risque de marché que l'actif géré de fonds de détail. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 4,3 M\$.

Risque de crédit

AGF s'expose au risque que des tiers, y compris les clients, qui doivent de l'argent, des valeurs ou d'autres éléments d'actifs à AGF, ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des autres actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent surtout les dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes, d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires. La direction d'AGF élabore la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par l'unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. AGF ne s'expose pas à un risque considérable à l'égard de toute contrepartie individuelle.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque qu'AGF ne puisse pas générer suffisamment de trésorerie dans les délais prescrits pour respecter ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les principales exigences en matière de liquidité sont le financement des commissions de vente reportées payées sur les fonds communs de placement comportant des FR, les dividendes versés aux actionnaires, les obligations à l'égard des administrations fiscales, les engagements liés à des placements dans la plateforme de gestion d'actifs non traditionnels et le remboursement de la dette à long terme. Bien qu'AGF ait présentement la possibilité d'obtenir un financement, une conjoncture défavorable pourrait influer sur sa capacité à obtenir des prêts ou à conclure des ententes avec des modalités qui lui sont acceptables. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier ainsi qu'il est fait mention à la section « Activités de gestion du capital ». Dans le cadre de la gestion des liquidités, AGF surveille les flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités d'exploitation et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit renouvelable. Les surplus de trésoreries sont investis dans des dépôts à court terme portant intérêt et des placements de 90 jours ou moins. AGF est assujettie à certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et respecte toutes ces exigences.

Risque de rendement et risque de ventes

La demande pour nos produits dépend de la capacité de notre équipe de gestion de placements à offrir de la plus-value grâce à un rendement des placements solide, et à répondre aux demandes de produits de placement précis. Il s'agit d'une mesure relative et absolue, car AGF pourrait enregistrer des rendements inférieurs au marché, à ses pairs ou aux attentes de ses clients. Le style de gestion d'un gestionnaire de portefeuille peut parfois ne pas avoir la cote au sein du marché, entraînant une baisse des ventes ou une hausse des rachats.

Notre performance financière future sera influencée par notre capacité à mener à bien notre stratégie tout en générant des ventes nettes. Si nous ne produisons pas les ventes prévues ou si nous ne sommes pas en mesure de retenir nos employés clés, nos marges pourraient s'éroder.

Risque de distribution

Notre actif géré de détail provient de réseaux de distribution de tiers, dont des conseillers en placements et des partenaires stratégiques, qui offrent nos produits de même que des produits concurrents. Notre succès à venir repose sur l'accès continu à ces réseaux de distribution qui ne relèvent pas d'AGF. Avoir un accès réduit à des partenaires stratégiques ou perdre des partenaires stratégiques peut nuire considérablement aux ventes et aux produits.

Risque de personnel clé

Le succès d'AGF repose sur son personnel clé, notamment sur la haute direction et sur les gestionnaires de portefeuille. L'industrie de la gestion de placements est très concurrentielle. Le fait de compter davantage sur le rendement des placements aux fins de vente de produits financiers a accru la demande de gestionnaires de portefeuille chevronnés et très performants. La plus-value des régimes de rémunération des gestionnaires de portefeuille peut augmenter à un rythme bien plus élevé que celui observé dans d'autres industries. Perdre du personnel clé ou ne pas être en mesure d'attirer du personnel clé pourrait nuire aux activités d'AGF. AGF estime avoir les ressources nécessaires pour embaucher et retenir son personnel clé.

Risque d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation se définit comme le risque de publicité négative quant à notre code de conduite des affaires ou de pratiques commerciales qui, qu'elle soit vraie ou non, pourrait considérablement nuire à la réputation d'AGF, occasionnant une perte de produits, une hausse des coûts ou une érosion de la valeur actionnariale. Le risque d'atteinte à la réputation pourrait découler d'erreurs d'exploitation, de rendements médiocres, de sanctions réglementaires défavorables, de litiges, de cyberattaques ou d'inconduites d'employés. Bien qu'AGF mitige ce risque à l'échelle de la société au moyen du code de déontologie, de pratiques de gouvernance, de programmes de gestion des risques, de planification de la continuité des activités, de programmes de cybersécurité et de politiques générales, rien ne garantit que des activités non autorisées ou infructueuses ne puissent pas porter atteinte à la réputation d'AGF.

Risque de concurrence

Notre industrie est très concurrentielle, dictée par des facteurs tels que la gamme de produits, la reconnaissance de la marque, le rendement des placements, la direction, les relations de vente et de distribution, les barèmes de frais et de commissions et autres affaires concernant la rémunération. Les ventes et les rachats de fonds communs de placement peuvent être influencés par la qualité des services, les frais de gestion, les caractéristiques des produits offerts sur le marché et les initiatives de la concurrence. La concurrence d'AGF comprend les autres sociétés de fonds communs de placement, les sociétés de gestion de placements, les banques et les sociétés d'assurance, et certaines de ces institutions possèdent des ressources plus élevées qu'AGF. La consolidation au sein de l'industrie de la gestion de placements s'est accentuée et a donné davantage de poids à certains concurrents d'AGF. Bien qu'AGF continue de développer de nouveaux produits et d'explorer de nouvelles occasions, rien ne garantit qu'AGF conservera son classement ou sa part de marché actuels. Cette situation peut nuire aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation d'AGF.

En outre, le lancement de nouveaux produits et services comporte des impondérables, y compris en matière d'exigences techniques, de contrôles et de processus d'exploitation, de conformité aux exigences réglementaires et de préférences changeantes des marchés. Le développement et l'introduction de nouveaux produits et services peuvent nécessiter soutien et investissement continus. Le défaut de gérer les risques inhérents à l'offre de nouveaux produits et services peut entraîner des erreurs d'exploitation, augmenter les besoins en capital et accroître le nombre de solutions de rechange concurrentielles, qui pourraient nuire au classement, à la part de marché ou au rendement des placements d'AGF en regard de sa concurrence et avoir une incidence négative sur les activités, sur la situation financière et sur les résultats d'exploitation d'AGF.

Risque de conformité à la réglementation et risque juridique

AGF exerce ses activités au Canada et à l'étranger et est assujettie aux modifications exhaustives et évolutives apportées aux exigences juridiques, fiscales et réglementaires. Les gouvernements et les organismes de réglementation dans les ressorts territoriaux où AGF exerce ses activités adoptent régulièrement de nouveaux règlements, lois, règles et politiques qui s'appliquent à AGF. Ces exigences comprennent celles applicables à AGF à titre de société cotée en Bourse et celles applicables aux filiales d'AGF compte tenu de leurs activités. Les exigences réglementaires comprennent celles en lien avec les marchés financiers; l'offre de produits et services financiers, y compris la gestion de fonds et les comptes de gestion discrétionnaire ainsi que leur vente et leur distribution; et autres activités exercées par AGF sur les marchés pertinents. La présente conjoncture d'examen réglementaire accru dans le secteur des services financiers peut raisonnablement donner lieu à une interprétation plus stricte et à une application plus rigoureuse des lois et des règles en vigueur, ou à l'adoption de règlements supplémentaires, ou à des modifications aux lois et aux règles en vigueur, ou à des modifications quant à l'interprétation ou à l'application des lois et des règles en vigueur. L'élaboration de la réglementation peut également avoir une incidence sur la structure des produits, la tarification et la rémunération des courtiers et des conseillers. Bien qu'AGF surveille activement de telles initiatives, et, lorsque cela est possible, fait part de ses commentaires aux organismes de réglementation, la capacité d'AGF à réduire l'imposition d'un traitement réglementaire différent aux produits et services financiers est limitée. AGF et ses filiales sont également assujetties à des examens réglementaires dans le cours normal des activités de supervision de divers organismes de réglementation.

Le 21 juin 2018, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») ont publié un projet de règles visant à renforcer la relation client-personne inscrite – intitulé les « réformes axées sur le client ». Ces réformes se présentent sous forme de modifications proposées au Règlement 31-103 (Obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites). Ce projet de modifications ferait en sorte que les personnes inscrites agissent au mieux des intérêts du client et donnent préséance aux intérêts du client, y compris lors du traitement des conflits d'intérêts et de l'évaluation de la convenance au client. S'il est mis en œuvre, ce projet de modifications renforcerait également les obligations des personnes inscrites relativement à la connaissance du client, à la connaissance du produit et aux obligations de déclaration. L'avis publié le 21 juin 2018 précise également que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») ainsi que la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick n'adapteront pas de norme réglementaire générale d'agir au mieux des intérêts du client, comme tous les autres membres de l'ACVM.

Le 13 septembre 2018, l'ACVM a établi une période de consultation (tel qu'annoncé le 21 juin 2018) à l'égard des modifications réglementaires relatives aux pratiques commerciales des organismes de placement collectif, y compris les changements suivants : a) interdire aux gestionnaires de fonds d'investissement de verser aux courtiers des commissions au moment de la souscription de titres d'organismes de placement collectif, ce qui est susceptible d'entraîner l'abandon de toutes les formes d'option de frais de souscription reportés et b) l'élimination du paiement de commissions de suivi dans les réseaux de distribution sans conseils (réseaux des « courtiers exécutants »). À la suite de l'annonce de l'ACVM le 13 septembre 2018, l'honorable Vic Fedeli, le ministre des Finances de l'Ontario, a déclaré que le gouvernement de l'Ontario n'était pas d'accord avec les modifications proposées dans leur forme actuelle, et que le gouvernement envisage des solutions de rechange afin d'assurer « l'équité et l'efficacité des marchés financiers et de protéger efficacement les investisseurs ».

Présents depuis longtemps au sein de l'industrie des services financiers au Canada, AGF et ses filiales continueront de promouvoir des changements réglementaires justifiés et adaptés aux besoins de tous les investisseurs. AGF croit fortement en la valeur des conseils, en la protection du choix des investisseurs et en la mitigation des contrecoups de conséquences indésirables. Bien que l'incidence et le résultat de ces projets de règlement demeurent incertains pour l'ensemble de l'industrie, AGF et ses filiales continueront de surveiller l'évolution de ces initiatives, et participeront activement aux discussions avec les autorités de réglementation sur chacun de ces sujets, y compris saisir l'occasion de présenter d'autres commentaires tout au long des périodes de consultation.

Nous faisons tout en notre pouvoir pour nous conformer aux lois, aux règlements et aux politiques des organismes de réglementation; cependant, les modifications apportées à ceux-ci peuvent avoir une incidence directe sur la méthode d'exploitation et la rentabilité d'AGF ou nuire considérablement à ses résultats financiers et à sa situation financière. Le défaut de nous conformer aux lois, aux règlements ou aux politiques des organismes de réglementation pourrait entraîner des sanctions ou des amendes, qui pourraient avoir une incidence négative sur notre bénéfice et compromettre notre réputation.

AGF peut, dans le cours normal de ses activités, faire l'objet de plaintes ou de réclamations de temps à autre de la part d'investisseurs ou autres. Ces plaintes ou réclamations représentent un risque juridique pour AGF, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires, relativement à la responsabilité potentielle découlant de la violation de lois sur les valeurs mobilières, de la violation de devoir de fiduciaire et du mauvais usage des fonds des investisseurs. Certaines violations ou infractions pourraient entraîner une responsabilité civile, des amendes ou des sanctions. AGF peut avoir à assumer des coûts en lien avec ces obligations potentielles.

Risque stratégique

Le risque stratégique se définit comme le potentiel d'incidences négatives découlant de la capacité d'AGF à mettre en œuvre son plan stratégique ou à correctement identifier ses priorités stratégiques. Le risque stratégique clé se définit comme le risque que la direction n'anticipe pas les modifications à l'environnement d'affaires, y compris la demande de produits, les changements réglementaires et la concurrence, ou n'y réagisse pas. Le rendement d'AGF est directement touché par les marchés des capitaux et la conjoncture, y compris les lois applicables. Ces événements échappent au contrôle d'AGF; cependant, le processus de gestion des risques d'AGF comprend la révision et l'évaluation périodiques des tendances et de l'évolution de l'industrie ainsi que de l'économie. Des stratégies sont ensuite conçues pour répondre efficacement à tout changement anticipé, y compris déterminer les occasions d'acquisition, développer de nouveaux secteurs d'activité, lancer de nouveaux produits et adopter des stratégies de maîtrise des coûts.

En outre, notre stratégie comprend la réalisation d'acquisitions et de participations stratégiques dans des entreprises associées, des coentreprises et des sociétés en commandite. Il n'est pas certain que nous puissions procéder aux acquisitions voulues selon les modalités qui répondent à nos critères d'investissement ou intégrer efficacement de telles acquisitions au sein de nos activités existantes et en retirer les avantages attendus. Une fois qu'une acquisition est achevée, la réalisation de certains objectifs de rendement dépend de plusieurs facteurs, y compris la rétention du personnel clé et la croissance de l'actif géré des sociétés acquises.

Nos participations stratégiques peuvent comporter des risques et des incertitudes, y compris, mais non de façon limitative, notre dépendance vis-à-vis de partenaires et de coentrepreneurs sur lesquels nous n'exerçons pas le contrôle et qui peuvent déclarer faillite ou autrement omettre de verser leur apport de capital, ou être victime d'atteinte à la réputation qui pourrait nous nuire. Nous n'avons pas le contrôle exclusif de certaines décisions importantes afférentes à ces actifs et activités, ce qui pourrait influer sur nos rendements futurs pour ces participations.

Le succès de nos placements stratégiques, y compris ceux dans les infrastructures, peut être influencé par la réglementation gouvernementale et économique, les exigences en matière de dépenses en capital, le rendement en vertu des contrats conclus avec des clients, la conjoncture globale et autres perturbations majeures indépendants de notre volonté, comme les conditions météorologiques, les catastrophes naturelles, les accidents majeurs, la destruction par actes de malveillance, le sabotage et le terrorisme.

Risque d'assurance

AGF a souscrit diverses assurances, dont une assurance d'institution financière, une assurance responsabilité civile professionnelle (erreurs et omissions), une assurance responsabilité couvrant les administrateurs et les dirigeants, une assurance cybersécurité et réseau et une assurance responsabilité commerciale générale. Rien ne garantit i) qu'une réclamation n'excèdera pas la limite du risque couvert, ii) que tout assureur restera solvable ou entendra continuer d'offrir une couverture avec des limites suffisantes ou à un coût raisonnable, ou iii) que tout assureur ne contestera pas la couverture de certaines réclamations en raison d'ambiguités relativement aux politiques pertinentes. Un jugement défavorable à l'égard d'AGF excédant la couverture disponible pourrait avoir un impact négatif important sur AGF en matière d'indemnités accordées et d'atteinte à la réputation.

Risque des technologies de l'information et risque de cybersécurité

AGF utilise des technologies de l'information et l'Internet pour rationaliser ses activités et améliorer l'expérience client tout comme l'expérience conseiller. Cependant, en utilisant les technologies de l'information et l'Internet, AGF (et ses sociétés affiliées, filiales et fonds) s'expose à des événements des technologies de l'information qui portent atteinte à la cybersécurité, ce qui pourrait nuire à ses activités. En règle générale, une atteinte à la cybersécurité peut résulter d'une attaque délibérée ou d'un événement non intentionnel, et peut provenir de sources externes ou internes.

Les atteintes à la cybersécurité comprennent, mais non de façon limitative, l'accès non autorisé aux systèmes d'information numérique d'AGF (p. ex. piratage informatique ou autre programme malveillant) afin de détourner des actifs ou d'usurper des renseignements sensibles (p. ex. renseignements personnels d'un porteur de titres); l'altération de données, d'équipement ou de systèmes; ou la perturbation d'activités. Les atteintes à la cybersécurité pourraient faire en sorte qu'AGF ou les fonds contreviennent aux lois sur la protection de la vie privée et autres lois applicables, et subissent des pénalités réglementaires, une atteinte à la réputation, des coûts de conformité supplémentaires connexes aux mesures correctives ou aux remboursements, ou une perte financière. En outre, des coûts élevés peuvent devoir être déboursés pour empêcher tout incident cybernétique à l'avenir.

Les incidents cybernétiques qui touchent les fonds ou leurs fournisseurs de services (y compris, mais non de façon limitative, dans le cadre d'un fonds, les gestionnaires de portefeuille, les sous-conseillers, l'agent des transferts et le dépositaire) peuvent entraver le calcul de la valeur liquidative des fonds, et entraver la négociation, l'aptitude des porteurs de titres d'effectuer des opérations avec le fonds et la capacité des fonds à traiter des opérations, y compris les rachats. D'autres conséquences néfastes semblables pourraient résulter d'incidents cybernétiques touchant les émetteurs de titres dans lesquels les fonds investissent et les contreparties avec lesquelles les fonds effectuent des opérations.

Bien que les fonds et AGF aient mis en place des plans de continuité des activités et des systèmes de gestion des risques conçus pour empêcher ou pour réduire l'incidence de cyberattaques, ces plans et ces systèmes ont des limites qui leur sont inhérentes en raison de l'évolution constante des technologies et des tactiques de cyberattaques, et de la possibilité que certains risques n'aient pas été identifiés. Qui plus est, bien qu'AGF ait adopté des politiques et procédures de surveillance en lien avec ses fournisseurs, AGF ne peut pas contrôler les plans et les systèmes de cybersécurité mis en place par ses fournisseurs de services ou tout autre tiers dont les activités peuvent toucher AGF, les fonds ou les porteurs de titres. Ainsi, AGF, les fonds et les porteurs de titres pourraient être durement touchés.

Risque lié aux considérations environnementales, sociales et de gouvernance

Le risque lié aux considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») se définit comme le risque qu'un enjeu ESG concernant un client, une opération, un produit, un fournisseur, un placement, une coentreprise ou une activité expose AGF à un risque de perte financière, d'exploitation, d'atteinte à la réputation ou juridique. Placements AGF Inc. et InstarAGF Asset Management Inc. sont signataires des Principes pour l'investissement responsable (« PRI »), une initiative des Nations Unies. En vertu des PRI, les investisseurs s'engagent formellement à intégrer les considérations ESG dans leurs processus d'investissement. Placements AGF Inc. et InstarAGF Asset Management Inc. révisent périodiquement leurs processus d'investissement et leurs placements sous-jacents en fait de considérations ESG.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation se définit comme le risque de perte découlant de processus ou systèmes internes inadéquats ou défaillants, d'activités humaines ou d'événements externes. AGF s'expose à une gamme de risques d'exploitation, y compris défaillances des technologies de l'information et des systèmes, erreurs de traitement et d'exécution, non-respect de prestations de services d'un tiers, perturbation des affaires, vol et fraude. Le risque d'exploitation peut occasionner des pertes financières importantes, porter atteinte à la réputation ou donner lieu à une prise de mesures réglementaires.

Les dirigeants d'AGF sont responsables de la gestion au quotidien du risque d'exploitation. Le risque d'exploitation lié aux personnes et processus est mitigé au moyen de politiques et contrôles internes. Le service de la conformité AGF et le service d'audit interne AGF surveillent ce risque et évalue constamment l'efficacité des contrôles. AGF s'est dotée de plans de continuité des activités et de politiques en matière de surveillance des fournisseurs pour appuyer le maintien, la gestion et le rétablissement des activités et processus essentiels en cas de perturbation des affaires.

Risque fiscal

AGF est assujettie à diverses incertitudes quant à l'interprétation et à l'application des lois fiscales canadiennes. Si les administrations fiscales sont en désaccord avec la façon dont AGF applique les lois fiscales, la rentabilité et les flux de trésorerie d'AGF pourraient être affectés négativement. L'ARC considère AGF comme un dossier important. Par conséquent, AGF fait l'objet d'un audit chaque année. Le délai entre la clôture d'un exercice et la fin d'un audit est long. Ainsi, en tout temps, plusieurs exercices peuvent faire l'objet d'audits qui peuvent nécessiter des ajustements.

L'analyse précédente ne dresse pas une liste exhaustive des risques et des incertitudes à l'égard de notre capacité de mener à bien notre stratégie. Le lecteur doit tenir compte d'autres facteurs de risque potentiels lors de l'évaluation de notre capacité à y parvenir.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par AGF dans des rapports déposés ou soumis conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières est publiée, traitée, résumée et présentée dans le délai accordé en vertu de ces lois et comprend des contrôles et procédures qui sont conçus pour s'assurer que l'information est accumulée et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, pour permettre une prise de décision opportune à l'égard de la communication de l'information exigée.

Après avoir évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information d'AGF (conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières), la direction d'AGF, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu qu'ils étaient efficaces en date du 30 novembre 2018.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances sont responsables du contrôle interne à l'égard de l'information financière (ou l'ont fait concevoir sous leur supervision). Ce contrôle vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication, conformément aux IFRS.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'AGF s'entend des politiques et des procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs d'AGF;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS, et que les encaissements et décaissements d'AGF ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs d'AGF qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Le système de contrôle interne, même s'il est bien conçu, a des limites qui lui sont inhérentes. Par conséquent, même un système efficace ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers.

Après avoir évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'AGF, la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu qu'il était efficace en date du 30 novembre 2018, car il fournit l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication, conformément aux IFRS. La direction d'AGF a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires sur AGF figurent dans les états financiers consolidés ainsi que dans les notes annexes de la société pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, dans la notice annuelle 2018 d'AGF, dans le rapport annuel 2018 d'AGF et dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation pertinents du Canada. Ces documents peuvent être consultés en ligne à www.sedar.com.

Responsabilité de la direction dans la communication de l'information financière

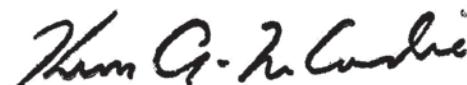
Toronto, le 22 janvier 2019

Les présents états financiers consolidés de La Société de Gestion AGF Limitée (la « société ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris les montants fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés et des systèmes comptables qui les produisent, la direction maintient les contrôles internes conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif de la société est suffisamment protégé et que des registres adéquats sont tenus. Le système de contrôles internes est renforcé par des contrôles de conformité qui assurent que la société et ses employés se conforment aux lois et règlements sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, ainsi que par des audits périodiques de tous les secteurs d'activité de la société qu'effectue une équipe d'auditeurs internes.

Le conseil d'administration voit à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière par l'entremise du comité d'audit, qui est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité examine les états financiers consolidés de la société et en recommande l'approbation au conseil.

Les auditeurs indépendants, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui sont nommés par les actionnaires de la société sur recommandation du comité d'audit, ont effectué un audit indépendant des états financiers consolidés de la société et ont soumis leur rapport qui est présenté ci-après. Les auditeurs, qui agissent au nom des actionnaires, ont libre accès au comité d'audit pour discuter avec lui de leur mandat d'audit et pour lui faire part de leurs observations.



Kevin McCreadie, CFA, MBA

Chef de la direction et chef des investissements



Adrian Basaraba, CPA, CA, CFA

Vice-président principal et chef des finances

Rapport de l'auditeur indépendant

Le 22 janvier 2019

Aux actionnaires de La Société de Gestion AGF Limitée,

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2018 et 2017 et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la variation des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates et les notes annexes, qui comprennent un sommaire des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales aux 30 novembre 2018 et 2017 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada

États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

Aux 30 novembre	Note	2018	2017
ACTIF			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		46 791	\$ 25 842
Placements	4	28 912	18 551
Créances, charges payées d'avance et autres actifs	5, 24	52 910	47 549
Impôts à recouvrer	21, 27	415	–
		129 028	91 942
Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	5	117 295	104 642
Placements à long terme	5	105 377	75 362
Contrats de gestion	8	689 759	689 759
Contrats conclus avec des clients, déduction faite du cumul des amortissements et de la décomptabilisation	8	675	1 520
Goodwill	8	250 830	250 830
Autres immobilisations incorporelles, déduction faite du cumul des amortissements et de la décomptabilisation	8	863	1 085
Commissions de vente reportées, déduction faite du cumul des amortissements et de la décomptabilisation	8	96 085	90 963
Immobilisations corporelles et logiciels, déduction faite du cumul des amortissements	9	11 012	11 141
Actifs d'impôt différé	12	1 646	2 622
Impôts à recouvrer	27	13 919	13 610
Autres actifs		1 192	–
Total de l'actif		1 417 681	\$ 1 333 476

(en milliers de dollars canadiens)

Aux 30 novembre

Note

2018

2017

PASSIF

Passif courant

Dettes d'exploitation et charges à payer	10, 19	73 317	\$	69 995	\$
Passifs d'impôt sur le résultat	27	-		6 680	
Provision pour Avantage Éléments	13	948		1 317	
		74 265		77 992	
Dette à long terme	11	188 605		138 612	
Passifs d'impôt différé	12	173 371		171 077	
Provision pour Avantage Éléments	13	721		921	
Autres passifs à long terme	19	8 296		10 655	
Total du passif		445 258		399 257	

CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société

Capital-actions	14	474 319	478 883
Surplus d'apport	19	41 277	40 453
Résultats non distribués	7	447 060	405 345
Cumul des autres éléments du résultat global	15	9 767	12 076
		972 423	936 757
Participation ne donnant pas le contrôle	7	-	(2 538)
Total des capitaux propres		972 423	934 219
Total du passif et des capitaux propres		1 417 681	\$ 1 333 476 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Approuvé par le conseil d'administration,

Kevin McCreadie, CFA, MBA

Administrateur

Douglas L. Derry, FCPA, FCA

Administrateur

États consolidés du résultat net

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Exercices clos les 30 novembre	Note	2018	2017
PRODUITS			
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration		411 822	\$ 409 905 \$
Frais de souscription reportés		6 535	6 888
Quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises	5	25 092	15 190
Ajustements de la juste valeur et autres produits	5, 16	6 754	23 460
		450 203	455 443
CHARGES			
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	17	213 334	211 034
Commissions de suivi		126 990	125 352
Frais de conseils en placement		3 442	2 667
Amortissement et décomptabilisation des commissions de vente reportées	8	34 921	34 994
Amortissement et décomptabilisation des contrats conclus avec des clients	8	845	4 575
Amortissement et décomptabilisation des autres immobilisations incorporelles	8	222	4 008
Amortissement des immobilisations corporelles et des logiciels	9	3 616	3 890
Charges d'intérêts	20	4 332	7 124
		387 702	393 644
RÉSULTAT AVANT IMPÔT			
Charge (produit) d'impôt sur le résultat		62 501	61 799
Exigible	21	(13 513)	13 760
Différé	12, 21	3 021	(401)
		(10 492)	13 359
Résultat des activités poursuivies, déduction faite de l'impôt		72 993	48 440
Résultat des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt	6	360	(249)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE			
Composition du résultat net		73 353	\$ 48 191 \$
Actionnaires de la société		74 284	\$ 51 858 \$
Participation ne donnant pas le contrôle	7	(931)	(3 667)
		73 353	\$ 48 191 \$
RÉSULTAT PAR ACTION DE L'EXERCICE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ			
Résultat de base par action			
Activités poursuivies	22	0,94	\$ 0,66 \$
Activités abandonnées	22	–	–
		0,94	\$ 0,66 \$
Résultat dilué par action			
Activités poursuivies	22	0,92	\$ 0,64 \$
Activités abandonnées	22	–	–
		0,92	\$ 0,64 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

États consolidés du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre

	2018	2017
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	73 353 \$	48 191 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL, DÉDUCTION FAITE DE L'IMPÔT		
Montant cumulé des écarts de conversion		
Écarts de conversion liés à l'investissement net dans des établissements étrangers	(2 804)	4 073
	(2 804)	4 073
Profits (pertes) réalisés et latents sur les placements, montant net		
Profits latents	495	344
Reclassement du profit réalisé dans le résultat net	-	(2 197)
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	(2 309) \$	2 220 \$
RÉSULTAT GLOBAL	71 044 \$	50 411 \$
Composition du résultat global		
Actionnaires de la société	71 975 \$	54 078 \$
Participation ne donnant pas le contrôle	(931)	(3 667)
Résultat global, montant net	71 044 \$	50 411 \$

Tous les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global seront reclasés dans les états consolidés du résultat net dans les exercices futurs.

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

États consolidés de la variation des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)	Capital-actions		Surplus d'apport		Résultats non distribués		Cumul des autres éléments du résultat global		Attribuable aux actionnaires de la société		Participation ne donnant pas le contrôle		Total des capitaux propres	
Solde au 1^{er} décembre 2016	477 290	\$	40 591	\$	379 202	\$	9 856	\$	906 939	\$	1 129	\$	908 068	\$
Résultat net de l'exercice	–		–		51 858		–		51 858		(3 667)		48 191	
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt)	–		–		–		2 220		2 220		–		2 220	
Résultat global de l'exercice	–		–		51 858		2 220		54 078		(3 667)		50 411	
Émission dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	314		–		–		–		314		–		314	
Options sur actions	133		1 258		–		–		1 391		–		1 391	
Dividendes sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF et sur les actions de catégorie B sans droit de vote AGF, y compris l'impôt de 0,3 M\$	–		–		(25 715)		–		(25 715)		–		(25 715)	
Unités d'actions à participation restreinte réglées en capitaux propres et points au partenaire, déduction faite de l'impôt	–		(1 396)		–		–		(1 396)		–		(1 396)	
Achat d'actions propres	(3 489)		–		–		–		(3 489)		–		(3 489)	
Remise d'actions propres	4 635		–		–		–		4 635		–		4 635	
Solde au 30 novembre 2017	478 883	\$	40 453	\$	405 345	\$	12 076	\$	936 757	\$	(2 538)	\$	934 219	\$
Solde au 1^{er} décembre 2017	478 883	\$	40 453	\$	405 345	\$	12 076	\$	936 757	\$	(2 538)	\$	934 219	\$
Résultat net de l'exercice	–		–		74 284		–		74 284		(931)		73 353	
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt)	–		–		–		(2 309)		(2 309)		–		(2 309)	
Résultat global de l'exercice	–		–		74 284		(2 309)		71 975		(931)		71 044	
Émission dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	306		–		–		–		306		–		306	
Options sur actions	1 948		1 104		–		–		3 052		–		3 052	
Rachats à des fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF	(6 045)		–		19		–		(6 026)		–		(6 026)	
Dividendes sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF et sur les actions de catégorie B sans droit de vote AGF, y compris l'impôt de 0,3 M\$	–		–		(25 691)		–		(25 691)		–		(25 691)	
Unités d'actions à participation restreinte réglées en capitaux propres et points au partenaire, déduction faite de l'impôt	–		(280)		–		–		(280)		–		(280)	
Achat d'actions propres	(4 663)		–		–		–		(4 663)		–		(4 663)	
Remise d'actions propres	3 890		–		–		–		3 890		–		3 890	
Augmentation de la participation dans FFCM, LLC	–		–		(6 897)		–		(6 897)		3 469		(3 428)	
Solde au 30 novembre 2018	474 319	\$	41 277	\$	447 060	\$	9 767	\$	972 423	\$	–	\$	972 423	\$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre	Note	2018	2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice		73 353 \$	48 191 \$
Ajustements			
Résultat net des activités abandonnées	6	(360)	249
Amortissement et décomptabilisation		39 604	47 467
Charges d'intérêts		4 332	7 124
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	21	(10 492)	13 359
Remboursement (versement) d'impôt		7 701	(16 889)
Rémunération fondée sur des actions	19	4 839	6 042
Quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises	5	(25 092)	(15 190)
Dividendes reçus des entreprises associées	5	9 926	8 562
Versement de commissions de vente reportées	8	(40 043)	(33 825)
Ajustement de la juste valeur de placements à long terme	5	(626)	712
Profit (perte) réalisé et latent sur les placements à court terme, montant net		374	(4 145)
Autres		190	(1 882)
		63 706	59 775
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation			
Créances et autres actifs courants		(5 625)	4 515
Autres actifs		(1 192)	–
Dettes d'exploitation et charges à payer		4 770	(4 081)
Autres passifs		(3 994)	(80)
		(6 041)	354
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net		57 665	60 129
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Rachats à des fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote	14	(6 026)	–
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote	14	1 948	133
Achat d'actions propres	14	(4 663)	(3 489)
Dividendes versés	23	(25 084)	(25 075)
Émission (remboursement) de la dette à long terme	11	50 000	(50 000)
Intérêts versés		(6 172)	(5 458)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net		10 003	(83 889)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Augmentation de la participation dans FFCM, LLC	7	(3 325)	(292)
Achat de placements à long terme	5	(33 784)	(14 141)
Remboursement de capital de placements à long terme	5	4 395	16 298
Achat d'immobilisations corporelles et de logiciels, déduction faite des cessions	9	(3 487)	(2 611)
Achat de placements à court terme	4	(18 933)	(4 337)
Produit tiré de la vente de placements à court terme	4	8 415	11 620
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net		(46 719)	6 537
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		20 949	(17 223)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		25 842	43 065
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		46 791 \$	25 842 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Notes annexes

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

Note 1 : Information sur la société

La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF » ou la « société ») est une société à responsabilité limitée constituée en société par actions et domiciliée au Canada aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au : Tour Banque Toronto-Dominion, 66, rue Wellington Ouest, Toronto (Ontario).

AGF est une société de gestion du patrimoine intégrée d'envergure mondiale dont les principales filiales offrent des services de gestion de placements pour des fonds communs de placement, des fonds négociés en Bourse (« FNB ») fondés sur des facteurs, des institutions et des sociétés, ainsi que des particuliers bien nantis. La société gère et distribue des fonds communs de placement et des FNB au Canada sous les noms de marque AGF, Éléments, Harmony et AGFiQ Gestion de l'actif (« AGFiQ ») (collectivement les « Placements AGF »). AGF CustomerFirst Inc. (« AGFC ») est une filiale en propriété exclusive de la société et fournit des services d'administration aux fonds communs de placement AGF. AGF détient également des placements dans une entreprise associée, Smith & Williamson Holdings Limited, ainsi que dans des coentreprises, soit InstarAGF Asset Management Inc., Stream Asset Financial Management LP et Stream Asset Financial LP.

Le 22 janvier 2019, le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés.

Note 2 : Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Certains montants comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation des états financiers consolidés pour l'exercice écoulé.

Note 3 : Principales méthodes comptables, jugements et incertitude des estimations

3.1 Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, exception faite de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers à la juste valeur.

3.2 Adoption de normes comptables nouvelles et modifiées

AGF a adopté les normes comptables nouvelles et modifiées ci-après le 1^{er} décembre 2017. Les modifications adoptées sont conformes aux dispositions transitoires de chaque norme nouvelle ou modifiée.

La modification apportée à IAS 12, *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé sur les pertes latentes*. La modification vise à clarifier les exigences relatives à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé sur les pertes latentes et certains autres aspects des actifs d'impôt différé. L'adoption de la norme modifiée n'a pas une incidence significative sur les états financiers consolidés d'AGF.

La modification apportée à IAS 7, *Tableaux des flux de trésorerie*. La modification s'inscrit dans le cadre de l'initiative de l'IASB à exiger la présentation d'informations supplémentaires pour permettre aux utilisateurs d'états financiers d'évaluer les variations des passifs découlant d'activités de financement, y compris les variations des soldes des flux de trésorerie et des soldes hors trésorerie. L'adoption de la norme modifiée n'a pas une incidence significative sur les états financiers consolidés d'AGF.

AGF n'a pas adopté de manière anticipée toute autre norme, interprétation ou modification émise mais non encore entrée en vigueur.

3.3 Placements dans des filiales, entreprises associées, coentreprises et entités structurées

a) Filiales et entités structurées consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'AGF et ceux des filiales qu'elle détient directement ou indirectement. AGF est exposée aux rendements variables des filiales et détient le pouvoir à l'égard de l'entité émettrice, pouvoir qu'elle peut utiliser pour influer sur les rendements et qui souvent signifie qu'elle détient plus de la moitié des droits de vote de ces entités. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exercables ou convertibles sont pris en considération pour déterminer si AGF contrôle une entité. Les filiales sont complètement consolidées à partir de la date à laquelle AGF obtient le contrôle et sont consolidées jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister. Si AGF perd le contrôle d'une filiale, tous les montants seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (« AERG ») en lien avec cette filiale au même titre que si AGF avait directement sorti les actifs ou passifs connexes.

AGF applique la méthode de l'acquisition pour présenter les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée dans le cadre de l'acquisition d'une filiale est évaluée selon la juste valeur des actifs transférés, des dettes contractées à l'égard des anciens propriétaires de l'entreprise acquise et des titres de participation émis par AGF. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif découlant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les actifs et passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés au moment de la consolidation. Pour les filiales qu'AGF ne possède pas pleinement, la part des actionnaires n'exerçant pas le contrôle est présentée dans les états consolidés de la situation financière au poste « Participation ne donnant pas le contrôle » dans les capitaux propres, et le résultat connexe est présenté dans un poste distinct des états consolidés du résultat net.

Les entités structurées consolidées sont des entités dont les activités pertinentes sont contrôlées par AGF au moyen d'une entente contractuelle. AGF a établi une fiducie pour les avantages du personnel. Il s'agit d'une entité structurée consolidée dont l'objectif est d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote qui seront attribuées aux employés au moment de leur acquisition d'unités d'actions à participation restreinte (« UAPR »). En vertu de l'entente contractuelle, AGF soutiendra la fiducie en finançant l'achat de ces actions. Pour plus de détails, se reporter aux notes 3.14 et 19.

Au 30 novembre 2018, les principales filiales et entités structurées consolidées d'AGF sont les suivantes :

	Activité principale	Pays de constitution	Participation
1801882 Alberta Ltd.	Placements non traditionnels	Canada	100 %
Société financière 20/20	Société de portefeuille	Canada	100 %
AGF Asset Management Asia Ltd.	Gestion de placements	Singapour	100 %
AGF CustomerFirst Inc.	Agent des transferts	Canada	100 %
AGF International Advisors Company Limited	Gestion de placements	Irlande	100 %
AGF Investments America Inc.	Gestion de placements	Canada	100 %
Placements AGF Inc.	Gestion de placements	Canada	100 %
AGF Securities (Canada) Limited	Maison de courtage	Canada	100 %
Cypress Capital Management Ltd (« Cypress »)	Gestion de placements	Canada	100 %
Doherty & Associates Limited (« Doherty »)	Gestion de placements	Canada	100 %
Fiducie pour les avantages du personnel	Société de fiducie	Canada	100 %
FFCM, LLC (« FFCM »)	Gestion de placements	États-Unis	100 %
Gestion de placements Highstreet (« Highstreet »)	Gestion de placements	Canada	100 %

b) Entreprises associées et coentreprises

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles AGF exerce une influence notable, mais pas le contrôle, généralement parce qu'elle détient de 20 % à 50 % des droits de vote. Les coentreprises sont des ententes en vertu desquelles les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise, et possèdent les droits aux actifs nets.

	Type de placement	Nature des activités	Pays de constitution	Participation
Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »)	Entreprise associée	Gestion d'actifs, fiscalité, comptabilité, consultation financière Gestionnaire d'actifs – non traditionnels et infrastructures	Royaume-Uni	33,6 %
InstarAGF Asset Management Inc. (« InstarAGF »)	Coentreprise	Société en commandite – entité de placement	Canada	50,1 %
InstarAGF Essential Infrastructure Fund LP (« EIF »)	Coentreprise	Société en commandite – entité de placement	Canada	13,5 %
Stream Asset Financial LP (« Stream »)	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – non traditionnels et infrastructures	Canada	23,6 %
Stream Asset Financial GP LP (« SAF GP »)	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – non traditionnels et infrastructures	Canada	37,0 %
Stream Asset Financial Management LP (« SAFM LP »)	Coentreprise	non traditionnels et infrastructures	Canada	37,0 %

Les intérêts d'AGF dans les entreprises associées et les coentreprises, autres que sa participation dans les fonds qu'elles gèrent, sont généralement comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence après avoir été initialement constatés au coût. La quote-part du résultat post-acquisition des entreprises associées d'AGF est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, et la quote-part des AERG post-acquisition est comptabilisée aux AERG. Les variations cumulées post-acquisition sont ajustées en diminution de la valeur comptable de la participation. Quand la quote-part d'AGF des pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise égale ou dépasse sa participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise, AGF ne constate pas d'autres pertes, sauf si elle a contracté des obligations ou si elle a versé des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Les profits latents sur les opérations entre AGF et ses entreprises associées et ses coentreprises sont éliminés en fonction de la participation d'AGF dans les entreprises associées et les coentreprises. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si l'opération présente une preuve de dépréciation des actifs transférés. Les méthodes comptables des entreprises associées et des coentreprises ont été modifiées si nécessaire pour assurer la cohérence avec les méthodes adoptées par AGF.

AGF évalue à la clôture de chaque période s'il existe une preuve objective de perte de valeur de ses participations dans les entreprises associées et les coentreprises. Le cas échéant, la valeur comptable de la quote-part d'AGF dans les actifs sous-jacents des entreprises associées ou des coentreprises est ramenée à la valeur recouvrable estimée (laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité) et comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Conformément aux méthodes comptables d'AGF pour les placements dans les fonds communs de placement qu'elle gère, AGF a également évalué les placements désignés dans les fonds gérés par ses coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour plus de détails sur les participations d'AGF dans les entreprises associées et les coentreprises, se reporter à la note 5.

En outre, AGF a déterminé que toute participation détenue dans des fonds communs de placement qu'elle gère répond à la définition d'entreprise associée, par suite du pouvoir obtenu par AGF dans le cadre de la gestion de placements et des autres ententes qu'elle a conclues avec les fonds et qui permettent à AGF de prendre des décisions sur leurs activités d'investissement et d'exploitation. Aucune des participations prises individuellement n'est importante et AGF a choisi de désigner ses participations dans ces fonds à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces fonds exercent des transactions au Canada et en Irlande, et celles-ci peuvent comprendre la négociation

de valeurs libellées en devises. La valeur comptable des participations d'AGF dans les fonds d'investissement qu'elle gère s'élevait à 23,9 M\$ au 30 novembre 2018 (13,7 M\$ en 2017), ce qui représente l'exposition maximale d'AGF aux pertes à l'égard de ces participations. L'ajustement de la juste valeur relatif aux participations d'AGF dans les fonds d'investissement comptabilisée dans les états consolidés du résultat net consistait en un montant de 0,3 M\$ apporté aux charges pour l'exercice clos le 30 novembre 2018 (4,3 M\$ aux produits en 2017). Pour plus de détails sur les participations d'AGF dans les fonds d'investissement qu'elle gère, se reporter à la note 4.

3.4 Conversion des monnaies étrangères

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments compris dans les états financiers de chaque entité consolidée sont évalués selon la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de La Société de Gestion AGF Limitée.

b) Opérations et soldes

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière, et les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice. Les profits et pertes de change latents et les profits et pertes réalisés sont constatés dans les états consolidés du résultat net.

c) Groupe d'entreprises

Les états financiers d'entités dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de La Société de Gestion AGF Limitée (activités à l'étranger) sont convertis en dollars canadiens comme suit : actifs et passifs – au cours de clôture à la date des états consolidés de la situation financière, et produits et charges – au taux moyen de la période (qui est considéré comme une estimation raisonnable des taux réels). Les écarts qui en découlent sont portés aux AERG.

3.5 Actif géré

AGF, par l'entremise de ses placements dans des filiales, gère un éventail de fonds communs de placement et d'autres actifs de placement détenus par des clients et par des tiers. Ces fonds et ces placements ne sont pas inscrits dans les états consolidés de la situation financière, et certains d'entre eux sont détenus par des fonds d'investissement qui répondent à la définition d'entité structurée en vertu des IFRS. AGF perçoit des honoraires pour sa prestation de services de gestion et d'administration à ces fonds d'investissement. Les honoraires perçus de ces fonds et autres actifs de placement sont calculés selon l'actif géré, qui s'élevait à 37,7 G\$ au 30 novembre 2018 (37,3 G\$ en 2017).

3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts temporaires très liquides, et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme. Ces actifs sont convertibles facilement en sommes connues, sont assujettis à un risque minime de variation de la juste valeur et ont tous une échéance à court terme (échéance initiale de moins de trois mois).

3.7 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont constatés quand AGF devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés quand les droits de recevoir les flux de trésorerie tirés des actifs sont échus ou ont été transférés et qu'AGF a transféré pratiquement tous les risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Les passifs financiers sont décomptabilisés quand l'obligation précisée dans le contrat est éteinte, annulée ou échue. Les achats et les ventes normalisés d'actifs et de passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est porté dans les états consolidés de la situation financière quand AGF a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Dans le cadre de la comptabilisation initiale, AGF classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes selon l'objectif pour lequel les instruments ont été acquis :

a) Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »)

Les actifs ou les passifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils sont acquis surtout dans le but d'être vendus ou d'être rachetés à court ou à long terme. La JVPBRN d'AGF comprend certains placements.

Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur et les distributions reçues sur certains placements sont présentés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ». Les coûts de transaction des instruments financiers classés à la JVPBRN sont constatés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

b) Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs non dérivés qui sont désignés comme faisant partie de cette catégorie ou qui ne sont classés dans aucune autre catégorie. Les actifs disponibles à la vente d'AGF sont les placements dans des titres d'emprunt et des titres de participation.

Les actifs disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont évalués à la juste valeur par la suite. Les profits ou les pertes découlant de variations de la juste valeur sont portés aux AERG. Les placements disponibles à la vente sont classés dans l'actif courant.

Les intérêts sur les placements dans des titres d'emprunt disponibles à la vente calculés selon la méthode de l'intérêt effectif sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ». Les dividendes sur les titres de participation disponibles à la vente sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits » à la date à laquelle ils sont légalement exigibles. Quand un placement disponible à la vente est vendu ou subit une baisse de valeur, les profits ou les pertes cumulés passent du cumul des AERG au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits » des états consolidés du résultat net.

c) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances d'AGF sont les créances et les autres actifs financiers.

Les créances et les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés au montant à recevoir prévu, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener le solde des actifs à la juste valeur. Par la suite, les créances et les autres actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif moins une provision pour dépréciation.

d) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti sont les dettes d'exploitation et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme.

Les dettes d'exploitation et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme sont initialement comptabilisés au montant à payer requis, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener les montants à payer à la juste valeur. Par la suite, les soldes sont évalués au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

Un passif financier est décomptabilisé quand il est éteint. Quand un passif est éteint, la différence entre sa valeur comptable et la contrepartie payée, y compris tout actif hors trésorerie transféré et tout nouveau passif repris, est comptabilisée en résultat net. Une modification des termes d'un passif est constatée à titre d'extinction du passif initial et comptabilisée en nouveau passif quand la modification est importante. AGF estime qu'une modification des termes d'un passif est suffisamment importante si la valeur actualisée nette des flux de trésorerie du nouveau passif, y compris tous frais payés, diffère d'au moins 10 % de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie restants du passif existant, le taux d'actualisation étant égal au taux d'intérêt effectif original du passif initial.

Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est dû dans les 12 mois suivant la date des états consolidés de la situation financière. Sinon, ils sont classés dans le passif à long terme.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers à la JVPBRN sont constatés à titre de charges lors de la comptabilisation initiale. Pour tous les autres instruments financiers, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable initiale dans les états consolidés de la situation financière.

3.8 Immobilisations incorporelles

a) Goodwill et contrats de gestion

Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie payée sur la juste valeur de la quote-part d'AGF des actifs nets identifiables, y compris les contrats de gestion, de la filiale acquise à la date d'acquisition. Le goodwill est constaté au coût moins le cumul des pertes de valeur. Il a été établi que les contrats de gestion ont une durée d'utilité indéfinie, car le droit contractuel de gérer les actifs n'a pas de durée définie. Les contrats de gestion acquis séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont constatés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et par la suite diminués du montant de la perte de valeur, s'il y a lieu.

b) Contrats conclus avec des clients et autres immobilisations incorporelles

Les contrats conclus avec des clients et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût (qui en règle générale correspond à leur juste valeur aux dates d'acquisition), déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, s'il y a lieu. L'amortissement des contrats conclus avec des clients et de certaines autres immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur 5 à 15 ans selon la durée d'utilité estimative de ces actifs.

Pour les autres immobilisations incorporelles restantes, l'amortissement est calculé selon les flux de trésorerie actualisés prévus et amortis sur la durée contractuelle des actifs. Les contrats conclus avec des clients et autres immobilisations incorporelles non amortis pour lesquels il y a érosion de la clientèle sont immédiatement imputés en résultat net au poste « Amortissement et décomptabilisation des contrats conclus avec des clients ».

c) Commissions de vente reportées

Les commissions payées aux courtiers à l'égard des ventes de titres de fonds communs de placement comportant des frais reportés (« FR ») sont comptabilisées au coût et amorties selon le mode linéaire sur la durée au cours de laquelle l'avantage économique devrait survenir, ce qui correspond au barème des FR (soit entre trois et sept ans). Les commissions de vente reportées non amorties en lien avec les parts rachetées avant la fin de la période de placement prévue sont décomptabilisées et immédiatement imputées en résultat net au poste « Amortissement et décomptabilisation des commissions de vente reportées ». La décomptabilisation est calculée selon les taux de décomptabilisation historiques.

3.9 Immobilisations corporelles et logiciels

Les immobilisations corporelles et logiciels, qui comprennent le mobilier et le matériel, le matériel informatique, les logiciels et les améliorations locatives, sont comptabilisés au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, s'il y a lieu.

L'amortissement est calculé selon les modes suivants sur la durée d'utilité estimative des actifs pertinents :

Mobilier et matériel	20 %, amortissement dégressif
Matériel informatique	amortissement linéaire sur la durée d'utilité de deux à sept ans
Améliorations locatives	amortissement linéaire sur la durée du bail
Logiciels	amortissement linéaire sur trois ans

3.10 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs à durée d'utilité indéfinie, par exemple le goodwill et les contrats de gestion, ne sont pas assujettis à l'amortissement et font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. Les actifs assujettis à l'amortissement sont évalués aux fins de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La perte de valeur est égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité. Afin d'évaluer la dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel les flux de trésorerie sont identifiables séparément (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur sont examinés à chaque date de clôture pour évaluer la possibilité d'une reprise de cette perte de valeur. Lorsque de tels éléments probants existent, la portion de la perte de valeur antérieure est reprise en résultat net et une hausse correspondante de la valeur comptable des actifs est constatée.

3.11 Provisions

Une provision est constatée si, par suite d'un événement antérieur, AGF doit satisfaire une obligation juridique ou contractuelle qui peut être évaluée de façon fiable, et qu'il est probable que la sortie d'un avantage économique soit nécessaire pour régler cette obligation. Les provisions sont évaluées selon les meilleures estimations des dépenses requises pour régler l'obligation à la clôture de la période.

En novembre 2005, la société a lancé Éléments AGF, qui consiste en cinq portefeuilles diversifiés de fonds de fonds. Quatre de ces portefeuilles offrent l'engagement Avantage Éléments : si un de ces portefeuilles n'arrive pas à égaler ou à dépasser son indice de référence personnalisé sur une période de trois ans, chaque épargnant dans ce portefeuille reçoit jusqu'à concurrence de 90 points de base sous forme de parts supplémentaires, selon la valeur du placement à la fin de la période de trois ans visée.

AGF inscrit une provision jusqu'à concurrence de 30 points de base par année pour l'actif géré de chaque épargnant et estime les montants qui seront ultimement remboursés à l'épargnant, ajustés en fonction des rachats, jusqu'à la fin de la période d'évaluation de trois ans de chaque placement effectué par l'épargnant. Si le rendement d'un épargnant égale ou dépasse le rendement de l'indice de référence correspondant, les montants comptabilisés antérieurement à titre de provision sont repris et comptabilisés en résultat net.

Depuis le 22 juin 2009, AGF n'offre plus le programme Avantage Éléments (le « programme »). Les parts admissibles achetées avant le 22 juin 2009 demeurent admissibles au programme. Les parts achetées le 22 juin 2009 ou par la suite ne sont pas admissibles au programme. Les distributions d'Avantage Éléments qui sont réinvesties continuent d'être admissibles au programme.

3.12 Impôt exigible et impôt différé

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est constaté dans les états consolidés du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés directement dans les AERG ou dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt sur le résultat est également constaté directement dans les AERG ou dans les capitaux propres, respectivement.

La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations de résultat lorsque des situations relatives à la réglementation fiscale applicable font l'objet d'interprétation. Des provisions sont établies, le cas échéant, en fonction des montants qui devraient être versés aux administrations fiscales.

L'impôt exigible est l'impôt payable prévu sur le résultat imposable de l'exercice, selon le taux d'imposition adopté ou quasi adopté à la clôture de la période, et tout ajustement de l'impôt payable pour les exercices antérieurs.

En règle générale, l'impôt différé est comptabilisé selon les pertes et les crédits fiscaux prospectifs et les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une opération autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de l'opération, ne touche ni le résultat comptable ni le résultat imposable. L'impôt différé est comptabilisé selon les différences temporaires découlant de participations dans les filiales et les entreprises associées, sauf, dans le cas des filiales ou des entreprises associées, quand AGF contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est comptabilisé sur une base non actualisée selon les taux d'imposition et les lois qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date des états consolidés de la situation financière et qui devraient être appliqués quand l'actif d'impôt différé est réalisé ou que le passif d'impôt différé est réglé. Les actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, en regard duquel les différences temporaires déductibles pourront être utilisées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans les actifs et passifs non courants.

3.13 Constatation des produits

Les produits sont constatés selon la probabilité qu'AGF profite de l'avantage économique et que les produits puissent être évalués de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur selon la contrepartie reçue ou à recevoir. Outre ces principes généraux, AGF applique les méthodes de comptabilisation des produits suivantes :

Les frais de gestion et de conseils sont fondés sur la valeur liquidative des fonds gérés et ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Ces frais sont inscrits déduction faite des remises sur les frais de gestion.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les frais d'administration sont fondés sur les frais d'administration fixes de l'agent des transferts. Avant le 1^{er} octobre 2018, les frais d'administration étaient directement liés au nombre de comptes clients inscrits et d'opérations conclues et ils étaient constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Les produits tirés des FR sont payés par les investisseurs lors du rachat de titres de fonds communs de placement assujettis à des FR. Les produits tirés des FR sont constatés à la date de rachat des titres de fonds communs de placement concernés.

La quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et s'appuie sur les renseignements financiers les plus récents fournis par les entreprises associées et les coentreprises.

3.14 Avantages du personnel

a) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

AGF offre des régimes d'options sur actions aux cadres supérieurs et utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions. La juste valeur des options sur actions, qui est déterminée à la date d'attribution selon un modèle d'évaluation des options, est imputée en résultat net sur la période d'acquisition des droits, et un crédit correspondant est porté au surplus d'apport, en tenant compte des extinctions. Les attributions sont réglées en émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF au moment de l'exercice des options. Les options sur actions sont émises avec un prix d'exercice qui ne peut être inférieur au cours des actions de catégorie B sans droit de vote en vigueur immédiatement avant la date d'attribution. Les attributions d'options sur actions sont acquises sur la période d'acquisition de quatre ans selon laquelle 25 % du total des attributions sont acquises chaque an à l'anniversaire de la date d'attribution.

AGF offre un régime d'achats d'actions en vertu duquel les employés peuvent consacrer une partie de leur salaire annuel, jusqu'à concurrence de 6 %, à l'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF par retenues sur salaire. AGF verse des cotisations pouvant atteindre jusqu'à 60 % des cotisations versées par les employés. Les cotisations d'AGF sont acquises immédiatement et imputées au résultat net de la période au cours de laquelle le droit est acquis. Le fiduciaire du régime achète des actions de catégorie B sans droit de vote sur le marché libre au moyen des cotisations versées.

AGF offre un régime d'unités d'actions aux cadres supérieurs, en vertu duquel certains cadres ont reçu des unités d'actions à participation restreinte (« UAPR ») ou des unités d'actions liées au rendement (« UALR ») composées d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les UAPR sont acquises trois ans après la date d'attribution.

AGF offre un régime de primes aux partenaires (« RPP ») aux cadres supérieurs, en vertu duquel certains employés peuvent être désignés pour y participer. Le RPP se compose de points qui sont répartis entre les participants. La valeur de chaque point est déterminée par un taux de financement qui repose sur un pourcentage donné du résultat avant intérêts et impôts (« RAI ») cible qui définit la caisse de financement pour l'exercice. À la clôture de chaque exercice, la caisse de financement est ajustée à la hausse ou à la baisse selon le RAI d'AGF. La valeur en dollars ajustée est ensuite acquittée sous forme d'UAPR ou d'options sur actions. Les options sur actions sont attribuées en vertu du régime d'options sur actions d'AGF, qui est décrit ci-dessus. Les UAPR sont attribuées en vertu du RPP. Au cours du premier exercice du RPP, les charges de rémunération et le passif connexe sont passés en charges selon la caisse de financement cible par répartition graduelle sur une période d'acquisition de quatre ans. À l'acquisition des UAPR ou des options sur actions, le solde des charges est constaté en vertu d'un modèle d'évaluation des UAPR ou des options sur actions.

AGF a établi une fiducie pour les avantages du personnel (« FAP ») et cette dernière a pour but d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote AGF sur le marché libre pour les attribuer aux employés au moment de leur acquisition d'UAPR. Conformément au régime, les employés des filiales canadiennes d'AGF n'auront pas l'option de recevoir un règlement en trésorerie pour leurs UAPR. Les attributions sont réparties sur la période d'acquisition selon la juste valeur des actions de catégorie B sans droit de vote à la date d'attribution en tenant compte des extinctions.

Les employés des filiales non canadiennes qui participent au régime ont l'option de recevoir un règlement en trésorerie pour leurs UAPR. Les charges de rémunération et le passif connexe sont répartis de façon égale ou graduelle sur la période d'acquisition de trois ans en tenant compte de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. AGF rachètera la totalité des UAPR moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote à la date d'acquisition pour chaque UAPR.

Les charges de rémunération et le passif connexe des UALR sont répartis de façon égale sur la période d'acquisition compte tenu de la probabilité de satisfaire le critère de rendement, de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. Ces UALR sont acquises trois ans après la date d'attribution à condition que certains critères de rendement soient atteints par les employés. AGF rachètera la totalité des UALR moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote pour chaque UALR.

AGF offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») aux administrateurs externes et à certains employés, en vertu duquel les administrateurs peuvent décider de recevoir leur rémunération sous forme d'UAD. Ces unités sont acquises immédiatement et les charges de rémunération et le passif connexe sont imputés au résultat net de la période au cours de laquelle les UAD sont attribuées. Les UAD attribuées à certains employés sont acquises sur un à dix ans à compter de la date d'attribution. Les charges de rémunération et le passif connexe sont répartis de façon égale sur les périodes d'acquisition respectives en tenant compte de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. À la cessation du mandat d'un participant, AGF rachètera, à sa discrétion, la totalité de ses UAD moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote à la date de cessation du mandat pour chaque UAD.

AGF offre un régime incitatif à l'équipe de gestion de placements, en vertu duquel une rémunération est versée selon le rendement de l'actif désigné géré par l'employé. La caisse de rémunération de ce régime est fonction du total de l'actif géré par l'équipe multiplié par les points de base applicables. Au moment de l'attribution, l'employé investira dans des UAPR ou dans tout produit de fonds commun de placement d'AGF. Les charges de rémunération et le passif connexe sont passés en charges sur la période d'acquisition selon l'évaluation à la valeur du marché de l'actif géré. L'employé acquiert la totalité des droits du régime trois ans après la date d'attribution. Au moment de l'acquisition, la caisse est réglée en trésorerie.

b) Indemnités de cessation d'emploi

AGF comptabilise les indemnités de cessation d'emploi quand elle ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités ou quand elle constate des charges de restructuration qui comprennent des indemnités de cessation d'emploi, selon la première éventualité.

c) Autres régimes

AGF offre un régime d'unités de droits à la plus-value (« RUDPV ») à certains employés de Doherty. AGF offre un régime d'incitatifs à long terme à certains employés de Cypress. Les régimes visent à retenir le personnel clé, y compris la haute direction et la relève clé, et à promouvoir la rentabilité et la croissance de ces deux filiales en offrant des incitatifs de rendement au personnel clé pour que celui-ci puisse profiter de toute appréciation de la valeur de Doherty et de Cypress. Les régimes permettent d'attribuer des droits de plus-value à certains employés; le montant dépend des variations de la valeur de Doherty et de Cypress en fonction de l'évolution du résultat avant intérêts, impôts et amortissement (« RAIJA ») de Doherty et des produits nets de Cypress. Les obligations en lien avec les régimes sont comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière au poste « Dettes d'exploitation et charges à payer ».

3.15 Capital-actions

Les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote AGF sont classées comme des capitaux propres. Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions sont constatés dans les capitaux propres et présentés en déduction du produit de l'émission, déduction faite de l'impôt.

3.16 Dividendes

Les dividendes versés aux actionnaires d'AGF sont comptabilisés dans les états financiers consolidés d'AGF dans la période au cours de laquelle les dividendes sont déclarés par le conseil d'administration.

3.17 Résultat par action

Le résultat de base par action s'obtient en divisant le résultat net applicable aux actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et aux actions de catégorie B sans droit de vote par le nombre moyen pondéré quotidien d'actions en circulation. Le résultat dilué par action s'obtient à partir du nombre moyen pondéré quotidien d'actions qui auraient été en circulation au cours de l'exercice si toutes les actions ordinaires potentielles avaient été émises au début de l'exercice, ou à la date d'attribution ou d'émission d'autres instruments potentiellement dilutifs, si elle est postérieure.

La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer le nombre supplémentaire d'actions qui auraient été en circulation si AGF avait utilisé le produit de l'exercice des options pour acquérir des actions.

3.18 Estimations comptables et jugements cruciaux

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur le montant des produits et des charges pour la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont sans cesse révisées. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision touche la période considérée et les périodes futures.

Les secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont de par leur nature incertaines, comprennent la durée d'utilité des actifs amortissables, les engagements et éventualités, de même que les éléments précis présentés ci-après.

a) Dépréciation d'actifs non financiers

AGF détermine la recouvrabilité de chacune de ses UGT selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans certains cas, AGF applique la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer ces montants. Une telle analyse fait en sorte que la direction doit exercer un jugement quant à la sélection du taux d'actualisation, du taux de croissance final, des flux de trésorerie et du taux d'inclusion des synergies appropriés pour évaluer la dépréciation d'actifs non financiers. Pour plus de détails sur la dépréciation d'actifs non financiers, se reporter à la note 8.

b) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

Afin de déterminer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des montants connexes portés aux états consolidés du résultat net, AGF pose des hypothèses sur les événements futurs et la conjoncture du marché. Notamment, la direction doit exercer un jugement quant au nombre probable d'actions, d'UAPR ou d'UALR qui seront acquises et à la juste valeur de chaque attribution. La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes qui dépend d'autres estimations, y compris la politique future d'AGF en matière de dividendes et la volatilité future du cours des actions de catégorie B sans droit de vote. Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la note 19. De telles hypothèses reposent sur des informations publiquement accessibles et tiennent compte des attentes du marché. Des hypothèses à l'égard de ces facteurs différentes de celles posées par AGF pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net présenté.

c) Impôt sur le résultat

AGF est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreux ressorts territoriaux. L'impôt définitif applicable à bon nombre d'opérations et de calculs est incertain. AGF comptabilise des passifs afférents à des enjeux prévus d'audit fiscal selon des estimations de l'impôt supplémentaire potentiellement exigible. Si le résultat estimé diffère du montant comptabilisé, l'écart qui en découle influe sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé pour la période durant laquelle cette évaluation est effectuée. Pour plus de détails, se reporter à la note 27.

d) Estimations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 d'AGF, la direction peut devoir exercer des jugements et faire des estimations qui peuvent influer sur les montants constatés dans les états financiers consolidés. De tels jugements et estimations comprennent des données non observables et ont une incidence sur la juste valeur de l'instrument. Pour plus de détails, se reporter à la note 25.

En outre, afin d'appliquer les méthodes comptables d'AGF, la direction peut avoir à exercer des jugements, autres que ceux requis pour les estimations, qui peuvent influer sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. De tels jugements comprennent l'identification des UGT, la détermination de la nature définie ou indéfinie de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et les incidences comptables relatives à certaines affaires juridiques.

3.19 Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

Les normes et interprétations suivantes ont été publiées sans être obligatoires pour les périodes closes le 30 novembre 2018 et n'ont pas été adoptées de manière anticipée par AGF.

IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 qui remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 précise le classement, l'évaluation et la décomptabilisation des actifs et des passifs financiers et prévoit de nouvelles règles quant à la comptabilité de couverture. En outre, l'IASB a prévu un nouveau modèle de dépréciation. L'approche unique fondée sur des principes que préconise IFRS 9 détermine le classement des actifs financiers en s'appuyant sur les caractéristiques de flux de trésorerie et le modèle économique dans lequel les actifs sont détenus. Le modèle de dépréciation qui repose sur les pertes de crédit attendues s'appliquera à tous les instruments financiers, ce qui exigera une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2018. L'application rétrospective est exigée, mais il n'est pas obligatoire de fournir l'information comparative.

En vertu d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés à la JVPBRN, à la juste valeur par le biais des AERG ou au coût amorti; et les passifs financiers sont classés à la JVPBRN ou au coût amorti. En ce qui concerne les passifs financiers désignés comme étant à la JVPBRN, IFRS 9 exige la présentation de l'incidence des modifications du risque de crédit du passif dans les AERG au lieu du résultat net.

L'application d'IFRS 9 occasionnera les changements de classement ci-après :

- Certains titres de participation, se chiffrant à 0,5 M\$, présentement classés dans les actifs disponibles à la vente seront désignés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG.
- Le dépôt à terme de 4,2 M\$ présentement classé dans les actifs disponibles à la vente sera reclassé à la JVPBRN.

Le classement de tous les autres actifs et passifs est conforme au classement antérieur selon IAS 39. Les modifications au classement n'ont aucune incidence sur les états financiers consolidés d'AGF.

Le 1^{er} décembre 2018, AGF a adopté IFRS 9 et décidé de ne pas retraitier l'information comparative, conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 9. En vertu de cette approche, AGF comptabilise les ajustements transitoires au poste « Résultats non distribués » à la date l'application initiale. AGF a comptabilisé une réduction des résultats non distribués de 0,3 M\$ en lien avec l'adoption d'IFRS 9 par S&WHL qui a fait augmenter la provision pour les pertes de crédit attendues.

IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »)

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, qui remplace des directives antérieures, dont IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, et qui porte sur la constatation des produits tirés de contrats conclus avec des clients. Selon la nouvelle norme, les produits sont comptabilisés pour le montant prévu de la contrepartie quand les biens ou les services promis sont fournis aux clients.

IFRS 15 présente les divers critères d'admissibilité à la capitalisation des coûts associés aux contrats. Les coûts associés à l'obtention d'un contrat doivent être capitalisés, tandis que ceux associés à la réalisation d'un contrat doivent être passés en charges. AGF doit déterminer qui est son client, le fonds d'investissement ou l'investisseur particulier, car cela influe sur la comptabilisation des coûts, à savoir s'ils sont capitalisés ou passés en charges. Présentement, les commissions versées dans le cadre de ventes de fonds communs de placement comportant des FR sont capitalisées et amorties sur la période de rachat. AGF a déterminé que le fonds d'investissement est son client et que, par conséquent, les commissions provenant des FR ne sont pas admissibles à titre de coûts supplémentaires lors de l'obtention de ses contrats de fonds et doivent être passées en charges conformément à IFRS 15.

IFRS 15 précise que la contrepartie payée aux clients est comptabilisée comme un élément du prix de transaction sauf s'il s'agit d'un paiement pour un produit ou service distinct. AGF a déterminé que des renonciations de frais et des remboursements aux fonds relèvent d'IFRS 15 et doivent être comptabilisés comme un élément du prix de transaction. Ces paiements sont présentement comptabilisés au poste « Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ». Suivant l'adoption d'IFRS 15, ces paiements seront portés en déduction des « Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration ».

Le 1^{er} décembre 2018, AGF a adopté IFRS 15 et décidé de ne pas retraitier l'information comparative, conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 15. En vertu de cette approche, AGF comptabilise les ajustements transitoires au poste « Résultats non distribués » à la date de l'application initiale. AGF a comptabilisé une réduction des résultats non distribués de 70,6 M\$ en lien avec la décomptabilisation de commissions de vente reportées constatées antérieurement et le passif d'impôt différé connexe.

Incidence de l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 15

Les modifications aux résultats non distribués découlant de l'application d'IFRS 9 et d'IFRS 15 le 1^{er} décembre 2018 se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Résultats non distribués
Solde au 30 novembre 2018, avant l'application d'IFRS 9 et d'IFRS 15	447 060 \$
Décomptabilisation des commissions de vente reportées, déduction faite du cumul des amortissements et de la décomptabilisation	(96 085)
Diminution du passif d'impôt différé	25 479
Diminution du placement dans S&WHL	(321)
Total des ajustements transitoires	(70 927)
Solde au 1 ^{er} décembre 2018, après l'application d'IFRS 9 et d'IFRS 15	376 133 \$

Le tableau suivant présente l'incidence d'IFRS 15 sur les états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2018. L'adoption d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur les états consolidés du résultat net.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Exercice clos le 30 novembre	2018	IFRS 15 – Ajustements	IFRS 15 – 2018
Total des produits ¹	450 203 \$	(12 210) \$	437 993 \$
Charges			
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ¹	213 334	(12 210)	201 124
Amortissement et décomptabilisation des commissions de vente reportées	34 921	(34 921)	–
Commissions de vente reportées versées	–	40 043	40 043
Autres charges	139 447	–	139 447
Total des charges	387 702	(7 088)	380 614
Résultat avant impôt	62 501	(5 122)	57 379
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(10 492)	(1 357)	(11 849)
Résultat des activités poursuivies, déduction faite de l'impôt	72 993	(3 765)	69 228
Résultat des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt	360	–	360
Résultat net de l'exercice	73 353 \$	(3 765) \$	69 588 \$
Composition du résultat net			
Actionnaires de la société	74 284 \$	(3 765) \$	70 519 \$
Participation ne donnant pas le contrôle	(931)	–	(931)
	73 353 \$	(3 765) \$	69 588 \$
Composition du résultat par action			
Résultat de base par action			
Activités poursuivies	0,94 \$	(0,05) \$	0,89 \$
Activités abandonnées	–	–	–
	0,94 \$	(0,05) \$	0,89 \$
Résultat dilué par action			
Activités poursuivies	0,92 \$	(0,05) \$	0,87 \$
Activités abandonnées	–	–	–
	0,92 \$	(0,05) \$	0,87 \$

¹ Ajustement connexe aux renonciations de frais et aux remboursements aux fonds.

L'application d'IFRS 9 et d'IFRS 15 n'occasionne aucune modification aux états consolidés du résultat global ou aux tableaux consolidés des flux de trésorerie.

IFRS 2 Paiement fondé sur des actions (« IFRS 2 »)

L'IASB a publié des modifications à IFRS 2. Ces modifications décrivent les incidences des conditions d'acquisition sur l'évaluation d'un paiement fondé sur des actions réglé en trésorerie, sur le classement d'un paiement fondé sur des actions comportant des modalités de règlement net aux fins de l'obligation de retenue d'impôt, et sur la comptabilisation quand une modification des conditions d'un paiement fondé sur des actions donne lieu à un changement au classement de la transaction dont le règlement en trésorerie devient un règlement en instruments de capitaux propres. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2018. Les modifications sont appliquées de manière prospective, mais l'application rétrospective est permise si certains critères sont respectés. AGF a déterminé que ces modifications n'ont pas eu une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16 Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui remplace IAS 17 *Contrats de location*. Selon cette norme, les preneurs doivent comptabiliser une obligation locative et un « actif au titre du droit d'utilisation » pour la plupart des contrats de location. IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019. La norme permet une « approche simplifiée » qui comprend certains allègements quant à l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative, plutôt qu'une application rétrospective intégrale. AGF évalue l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés.

Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux (« IFRIC 23 »)

En juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, qui apporte des éclaircissements sur la façon d'appliquer les exigences d'IAS 12 *Impôts sur le résultat* en matière de comptabilisation et d'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux, y compris si une entité doit considérer séparément les traitements fiscaux incertains; les hypothèses qu'une entité pose relativement aux contrôles des traitements fiscaux par les administrations fiscales; la façon dont une entité détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition; et la façon dont une entité tient compte d'un changement dans les faits et les circonstances. L'interprétation est en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019. AGF évalue l'incidence d'IFRIC 23 sur ses états financiers consolidés.

Note 4 : Placements

La ventilation des placements se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

Aux 30 novembre	2018	2017
Juste valeur par le biais du résultat net		
Fonds communs de placement AGF et autres	23 912 \$	13 725 \$
	23 912	13 725
Placements disponibles à la vente		
Titres de participation et dépôts à terme	4 692	4 516
Prêts et créances		
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral	308	310
	28 912 \$	18 551 \$

Pour les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017, AGF n'a constaté aucune perte de valeur.

La continuité des placements pour les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	18 551 \$	22 864 \$
Ajouts	18 933	4 337
Cessions	(8 415)	(11 620)
Profits (pertes) réalisés et latents de placements classés à la JVPBRN, montant net	(288)	2 055
Reclassement dans les AERG de profits (pertes) réalisés sur les placements disponibles à la vente	-	2 197
Réinvestissement de dividendes et intérêts	74	206
Profits (pertes) latents et réalisés de placements classés disponibles à la vente, montant net	57	(1 488)
Solde à la clôture de l'exercice	28 912 \$	18 551 \$

Note 5 : Participations dans des entreprises associées, coentreprises et placements à long terme

a) Participation dans des entreprises associées

AGF détient une participation de 33,6 % dans S&WHL comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 30 novembre 2018, la valeur comptable s'élevait à 115,0 M\$ (102,7 M\$ en 2017). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a constaté un bénéfice de 24,8 M\$ (14,8 M\$ en 2017) relativement à S&WHL, y compris l'inversion d'une charge non récurrente afférente à une taxe de 1,5 M\$, et S&WHL lui a versé 9,9 M\$ (8,6 M\$ en 2017) sous forme de dividendes.

La continuité de la participation dans S&WHL pour les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	102 651 \$	92 701 \$
Quote-part du résultat ¹	24 758	14 828
Écarts de conversion	(2 959)	4 251
Dividendes reçus	(9 926)	(8 562)
Part des AERG	446	(567)
Solde à la clôture de l'exercice	114 970 \$	102 651 \$

¹ L'exercice 2017 comprend un montant de 3,4 M\$ porté en réduction de la « Participation dans des entreprises associées et des coentreprises » aux états consolidés de la situation financière relativement à l'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie en lien avec l'achat de la participation dans S&WHL. Les immobilisations incorporelles ont été entièrement amorties au 30 novembre 2017.

Les renseignements financiers bruts de S&WHL se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

Aux 30 novembre	2018	2017
États de la situation financière		
Actif courant	2 538 962 \$	1 196 775 \$
Actif non courant	228 519	209 501
Passif courant	2 284 327	949 930
Passif non courant	1 860	2 057

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre	2018	2017
États du résultat global		
Produits	471 126 \$	433 531 \$
Charges	401 788	375 721
Résultat net après impôts	69 338	57 809

b) Participation dans des coentreprises

AGF comptabilise ses participations dans SAF GP, SAFM LP et InstarAGF, une coentreprise qu'AGF a lancée avec Instar Group Inc. (« Instar »), selon la méthode de mise en équivalence. La continuité pour les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre	2018			2017		
	SAFM LP	InstarAGF	Total	SAFM LP	InstarAGF	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 991	\$ -	\$ 1 991	1 629	\$ -	\$ 1 629
Quote-part du résultat	334	-	334	362	-	362
Solde à la clôture de l'exercice	2 325	\$ -	\$ 2 325	1 991	\$ -	\$ 1 991

La quote-part d'AGF exclut la portion de l'intéressement estimatif qui sera touché par SAF GP et InstarAGF et qui sera versé à AGF au moment de la cristallisation. L'intéressement sera comptabilisé quand le montant des produits peut être évalué de façon fiable et quand il est probable que tout avantage économique futur sera versé à AGF; il est généralement versé après le remboursement de capital et selon le taux de rendement contractuel offert aux investisseurs.

AGF détient une participation de 37,0 % dans SAFM LP. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a constaté un bénéfice de 0,3 M\$ (0,4 M\$ en 2017) relativement à SAFM LP.

AGF a comptabilisé des pertes à l'égard de sa participation dans InstarAGF seulement jusqu'à concurrence de son placement initial dont la valeur comptable est de néant, car elle n'est pas obligée contractuellement de financer les pertes. Au 30 novembre 2018, AGF a accumulé des pertes latentes de 1,1 M\$ (0,7 M\$ en 2017) connexes à sa participation dans InstarAGF. En outre, AGF s'est engagée à avancer jusqu'à 5,0 M\$ à InstarAGF au besoin sous la forme d'une facilité de prêt au fonds de roulement. La facilité de prêt ne porte pas intérêt et est remboursable en priorité. Au 30 novembre 2018, AGF a comptabilisé une créance de 4,6 M\$ (3,1 M\$ en 2017) dans les états consolidés de la situation financière au poste « Crédits, charges payées d'avance et autres actifs ».

Au 30 novembre 2018, AGF a comptabilisé une créance de 0,7 M\$ (0,4 M\$ en 2017) relativement à Instar sous forme de billet à ordre, qui porte intérêt au taux préférentiel. Ce montant a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Crédits, charges payées d'avance et autres actifs ».

c) Participation dans des placements à long terme

Les ajustements de la juste valeur et les distributions de revenus en lien avec Stream et EIF sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ».

La continuité des participations à long terme d'AGF classées à la JVPBRN pour les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre	2018		2017	
Solde à l'ouverture de l'exercice		75 362	\$	78 231
Achat de placements à long terme		33 784		14 141
Remboursement de capital relativement à un rééquilibrage		(4 395)		(16 298)
Ajustement de la juste valeur ¹		626		(712)
Solde à la clôture de l'exercice	105 377	\$	75 362	\$

¹ L'ajustement de la juste valeur est fonction de l'actif net du fonds moins la portion d'AGF de l'intéressement qui serait payable par le fonds au moment de la cristallisation.

La ventilation de l'ajustement de la juste valeur et des distributions de revenus en lien avec les placements à long terme pour les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre	2018	2017
Distributions de revenus	\$ 5 065	\$ 6 090
Ajustement de la juste valeur ¹	626	(712)
	\$ 5 691	\$ 5 378

¹ L'ajustement de la juste valeur est fonction de l'actif net du fonds moins la portion d'AGF de l'intéressement qui serait payable par le fonds au moment de la cristallisation.

AGF s'est engagée à investir 150,0 M\$ dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme de gestion d'actifs non traditionnels. AGF peut temporairement fournir des capitaux pour détenir des placements avant la formation d'un fonds. Après la fermeture de l'appel de financement d'un fonds auprès d'investisseurs extérieurs, AGF recevra un remboursement de capital dépassant sa quote-part dans le fonds. AGF a classé ces placements à long terme dans les fonds à la JVPBRN.

Au 30 novembre 2018, de cette somme de 150,0 M\$, AGF avait investi 115,1 M\$ (86,1 M\$ en 2017). Au 30 novembre 2018, 34,9 M\$ (63,9 M\$ en 2017) de capitaux engagés restaient à être investis dans Stream et EIF.

Au 30 novembre 2018, la valeur comptable des placements à long terme d'AGF en lien avec la plateforme de gestion d'actifs non traditionnels s'est chiffrée à 105,1 M\$ (75,4 M\$ en 2017).

Note 6 : Activités abandonnées

Le 1^{er} août 2012, AGF a conclu la vente de la totalité des actions de Fiducie AGF. Dans le cadre de l'entente, AGF a indemnisé l'acheteur de Fiducie AGF à l'égard de l'encours de prêts non exigibles ou engagés à la date de clôture qui peuvent être repris trimestriellement par AGF, sous réserve de certaines modalités. L'option de vente a expiré le 31 octobre 2017. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a repris une provision, ce qui a donné lieu à un bénéfice net des activités abandonnées de 0,4 M\$ (perte nette de 0,2 M\$ en 2017). Au 30 novembre 2018, le montant définitif de la provision était de néant (0,6 M\$ en 2017), car aucune autre obligation n'est exigible à l'égard de cette option de vente.

Note 7 : Acquisition de FFCM, LLC

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a augmenté sa participation dans FFCM, LLC (« FFCM »), qui passe de 51 % à 100 %, pour une contrepartie en trésorerie de 3,3 M\$. Le paiement a été comptabilisé en réduction de la participation ne donnant pas le contrôle ainsi qu'au poste « Résultats non distribués », car il s'agit d'une opération entre des actionnaires.

Note 8 : Immobilisations incorporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Contrats de gestion	Contrats conclus avec des clients	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Commissions de vente reportées	Total
SOLDE AU 1^{er} DÉCEMBRE 2016						
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759 \$	35 210 \$	250 538 \$	22 531 \$	244 164 \$	1 242 202 \$
Moins l'actif totalement amorti	-	-	-	(83)	(39 274)	(39 357)
	689 759	35 210	250 538	22 448	204 890	1 202 845
Cumul des amortissements	-	(29 115)	-	(17 438)	(152 032)	(198 585)
Moins l'actif totalement amorti	-	-	-	83	39 274	39 357
	-	(29 115)	-	(17 355)	(112 758)	(159 228)
Valeur comptable nette	689 759 \$	6 095 \$	250 538 \$	5 093 \$	92 132 \$	1 043 617 \$
EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2017						
Valeur comptable nette à l'ouverture	689 759 \$	6 095 \$	250 538 \$	5 093 \$	92 132 \$	1 043 617 \$
Ajouts	-	-	292	-	33 825	34 117
Décomptabilisation	-	(3 175)	-	(718)	(8 435)	(12 328)
Amortissement	-	(1 400)	-	(3 290)	(26 559)	(31 249)
Valeur comptable nette à la clôture	689 759 \$	1 520 \$	250 830 \$	1 085 \$	90 963 \$	1 034 157 \$
SOLDE AU 30 NOVEMBRE 2017						
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759 \$	32 035 \$	250 830 \$	21 730 \$	230 280 \$	1 224 634 \$
Moins l'actif totalement amorti	-	(10 509) ¹	-	- ¹	(34 587)	(45 096)
	689 759	21 526	250 830	21 730	195 693	1 179 538
Cumul des amortissements	-	(30 515)	-	(20 645)	(139 317)	(190 477)
Moins l'actif totalement amorti	-	10 509 ¹	-	- ¹	34 587	45 096
	-	(20 006)	-	(20 645)	(104 730)	(145 381)
Valeur comptable nette	689 759 \$	1 520 \$	250 830 \$	1 085 \$	90 963 \$	1 034 157 \$
EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2018						
Valeur comptable nette à l'ouverture	689 759 \$	1 520 \$	250 830 \$	1 085 \$	90 963 \$	1 034 157 \$
Ajouts	-	-	-	-	40 043	40 043
Décomptabilisation	-	(116)	-	(166)	(8 698)	(8 980)
Amortissement	-	(729)	-	(56)	(26 223)	(27 008)
Valeur comptable nette à la clôture	689 759 \$	675 \$	250 830 \$	863 \$	96 085 \$	1 038 212 \$
SOLDE AU 30 NOVEMBRE 2018						
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759 \$	21 410 \$	250 830 \$	21 564 \$	227 038 \$	1 210 601 \$
Moins l'actif totalement amorti	-	(1 516)	-	(17 018)	(31 597)	(50 131)
	689 759	19 894	250 830	4 546	195 441	1 160 470
Cumul des amortissements	-	(20 735)	-	(20 701)	(130 953)	(172 389)
Moins l'actif totalement amorti	-	1 516	-	17 018	31 597	50 131
	-	(19 219)	-	(3 683)	(99 356)	(122 258)
Valeur comptable nette	689 759 \$	675 \$	250 830 \$	863 \$	96 085 \$	1 038 212 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation des états financiers consolidés pour l'exercice écoulé.

Afin d'évaluer la dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel les flux de trésorerie sont identifiables séparément (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). La ventilation du goodwill par UGT se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Gestion de placements – Détail	Gestion de placements – Comptes institutionnels	Cypress	Doherty	Total
EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2017					
Valeur comptable nette à l'ouverture	157 313 \$	76 762 \$	12 548 \$	3 915 \$	250 538 \$
Ajouts	–	–	–	292	292
Valeur comptable nette à la clôture	157 313 \$	76 762 \$	12 548 \$	4 207 \$	250 830 \$
EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2018					
Valeur comptable nette à l'ouverture	157 313 \$	76 762 \$	12 548 \$	4 207 \$	250 830 \$
Ajouts	–	–	–	–	–
Valeur comptable nette à la clôture	157 313 \$	76 762 \$	12 548 \$	4 207 \$	250 830 \$

Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2018, conformément à ses méthodes comptables, AGF a soumis à un test annuel de dépréciation son goodwill et ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Au 30 novembre 2018, la valeur comptable, déduction faite des passifs d'impôt différé, de toutes les UGT se chiffrait à 863 809 \$ (860 127 \$ en 2017), dont 768 748 \$ (762 250 \$ en 2017) pour l'UGT de détail.

Afin de déterminer si une perte de valeur doit être constatée, la valeur comptable de l'actif et du passif de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur diminuée des coûts de la vente (« JVDCV ») ou la valeur d'utilité (« VU »). Aux 30 novembre 2018 et 2017, AGF avait effectué une analyse des flux de trésorerie actualisés de chaque UGT pour en évaluer la JVDCV.

L'analyse des flux de trésorerie actualisés est fonction des flux de trésorerie projetés au cours des trois prochains exercices et par la suite selon un taux de croissance final théorique, le taux d'actualisation utilisé étant celui d'un intervenant sur le marché. Les projections de flux de trésorerie futurs sont fonction de l'actif géré dont les éléments clés reposent sur des hypothèses relatives aux ventes brutes, aux rachats, à la croissance du marché et au taux de croissance des produits.

Afin d'obtenir un taux d'actualisation pour chaque UGT, un taux de base pour l'ensemble d'AGF a été établi et une prime de risque spécifique a été appliquée à chaque UGT pour refléter les caractéristiques de risque non systématique d'une UGT. Les données pour le taux de base proviennent de données de marché observables ou d'études empiriques. La prime de risque spécifique tient compte de facteurs particuliers à chaque UGT, y compris, mais non de façon limitative, l'historique des ventes et les tendances de rachats, le rendement des fonds, la répartition de l'actif et les modifications potentielles à la réglementation.

Le taux de croissance final a été choisi en tenant compte de la composition de l'actif géré de chaque UGT et des rendements du marché prévus à long terme, déduction faite des frais de gestion.

Les synergies d'un intervenant sur le marché sont fonction de l'expérience d'AGF en matière d'acquisition et tiennent compte des attributs d'un acheteur probable de chaque UGT. Un acheteur stratégique peut réaliser des synergies quant aux canaux de distribution et activités de marketing, à certains services administratifs et fonctions de soutien ainsi qu'aux frais généraux et frais d'administration. Les synergies estimées représentent 65 % des coûts totaux de l'UGT de détail et 60 % des coûts totaux de l'UGT de comptes institutionnels. Ces synergies ont été davantage décotées en tenant compte du taux d'inclusion des synergies de 50 %, découlant de synergies d'environ 30 % comprises dans l'évaluation des JVDCV. AGF n'a supposé aucune synergie pour les UGT de Cypress et de Doherty, car ces dernières exercent des activités auprès de particuliers bien nantis.

NOTES ANNEXES

À la suite du test de dépréciation, AGF a conclu qu'il n'y a aucune perte de valeur du goodwill ou des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 30 novembre 2018. Les valeurs recouvrables déterminées en fonction des JVDCV sont classées à titre d'instruments de niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Les valeurs recouvrables sont étayées par le ratio de l'actif géré selon des opérations récentes pour des actifs semblables dans la même industrie.

Les résultats de l'évaluation de l'UGT la plus importante d'AGF au 30 novembre 2018 se résument comme suit :

	Gestion de placements – Détail
(en milliers de dollars canadiens)	
Valeur recouvrable – globale	926 343 \$
Valeur comptable	768 748
Excédent	157 595 \$
Actif géré	18 485 228 \$
Actif géré – application du ratio	5,00 %
JVDCV	
Taux d'actualisation	11,05 %
Taux de croissance final	3,50 %
Taux d'inclusion des synergies	50,00 %

L'analyse de sensibilité reposant sur d'autres hypothèses au 30 novembre 2018 se résume comme suit :

	Gestion de placements – Détail
(en milliers de dollars canadiens)	
JVDCV	
Taux d'actualisation	(0,50)%
Taux de croissance final	0,50 %
Taux d'inclusion des synergies	20,00 %
Valeur recouvrable – élevé	986 535 \$ – 1 061 775 \$
Taux d'actualisation	0,50 %
Taux de croissance final	(0,50)%
Taux d'inclusion des synergies	(20,00)%
Valeur recouvrable – bas	790 713 \$ – 873 378 \$

La direction continue de surveiller périodiquement ses immobilisations incorporelles afin de repérer les dépréciations potentielles.

Note 9 : Immobilisations corporelles et logiciels

(en milliers de dollars canadiens)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Matériel informatique	Logiciels	Total
SOLDE AU 1^{er} DÉCEMBRE 2016					
Coût	8 681 \$	5 924 \$	11 841 \$	4 426 \$	30 872 \$
Moins l'actif totalement amorti	(2)	(4)	(1 791)	(1 287)	(3 084)
	8 679	5 920	10 050	3 139	27 788
Cumul des amortissements	(6 524)	(1 295)	(8 069)	(2 564)	(18 452)
Moins l'actif totalement amorti	2	4	1 791	1 287	3 084
	(6 522)	(1 291)	(6 278)	(1 277)	(15 368)
Valeur comptable nette	2 157 \$	4 629 \$	3 772 \$	1 862 \$	12 420 \$
EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2017					
Valeur comptable nette à l'ouverture	2 157 \$	4 629 \$	3 772 \$	1 862 \$	12 420 \$
Ajouts	412	795	468	936	2 611
Cumul des amortissements	(455)	(682)	(1 618)	(1 135)	(3 890)
Valeur comptable nette à la clôture	2 114 \$	4 742 \$	2 622 \$	1 663 \$	11 141 \$
SOLDE AU 30 NOVEMBRE 2017					
Coût	9 091 \$	6 715 \$	10 518 \$	4 075 \$	30 399 \$
Moins l'actif totalement amorti	(101)	(24)	(4 593)	(557)	(5 275)
	8 990	6 691	5 925	3 518	25 124
Cumul des amortissements	(6 977)	(1 973)	(7 896)	(2 412)	(19 258)
Moins l'actif totalement amorti	101	24	4 593	557	5 275
	(6 876)	(1 949)	(3 303)	(1 855)	(13 983)
Valeur comptable nette	2 114 \$	4 742 \$	2 622 \$	1 663 \$	11 141 \$
EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2018					
Valeur comptable nette à l'ouverture	2 114 \$	4 742 \$	2 622 \$	1 663 \$	11 141 \$
Ajouts	40	1 488	888	1 071	3 487
Cumul des amortissements	(405)	(1 017)	(1 134)	(1 060)	(3 616)
Valeur comptable nette à la clôture	1 749 \$	5 213 \$	2 376 \$	1 674 \$	11 012 \$
SOLDE AU 30 NOVEMBRE 2018					
Coût	9 030 \$	8 179 \$	6 813 \$	4 589 \$	28 611 \$
Moins l'actif totalement amorti	(1)	(71)	(1 478)	(1 430)	(2 980)
	9 029	8 108	5 335	3 159	25 631
Cumul des amortissements	(7 281)	(2 966)	(4 437)	(2 915)	(17 599)
Moins l'actif totalement amorti	1	71	1 478	1 430	2 980
	(7 280)	(2 895)	(2 959)	(1 485)	(14 619)
Valeur comptable nette	1 749 \$	5 213 \$	2 376 \$	1 674 \$	11 012 \$

Note 10 : Dettes d'exploitation et charges à payer

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre

	2018	2017
Rémunération à payer	34 872 \$	33 549 \$
TVH à payer	10 928	9 549
Autres	27 517	26 897
Dettes d'exploitation et charges à payer	73 317 \$	69 995 \$

Note 11 : Dette à long terme

Le 19 août 2016, par l'entremise de sa filiale Placements AGF Inc., AGF a modifié et mis à jour sa convention de prêt pour en prolonger la durée jusqu'en 2021. La facilité de crédit non garantie renouvelable (la « facilité ») procure un montant en capital global maximal de 320,0 M\$ (320,0 M\$ en 2017). En outre, la convention comprend un crédit de sécurité de 10,0 M\$. En vertu de la facilité, AGF peut se prévaloir d'avances au moyen d'emprunts au taux préférentiel en dollars américains ou canadiens, d'acceptations bancaires (« AB ») ou de l'émission de lettres de crédit. La facilité doit être complètement remboursée le 29 novembre 2021, et aucun remboursement du capital n'est exigible d'ici cette date. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF avait emprunté 50,0 M\$ (remboursé 50,0 M\$ en 2017). Au 30 novembre 2018, AGF avait prélevé 190,0 M\$ (140,0 M\$ en 2017) sur la facilité sous forme d'une AB à un mois à un taux d'intérêt effectif moyen de 3,7 % (2,8 % en 2017) par année et d'une lettre de crédit de 5,1 M\$ (5,1 M\$ en 2017). De ce montant de 190,0 M\$ (140,0 M\$ en 2017), 1,4 M\$ (1,4 M\$ en 2017) est attribuable aux frais de transaction et à la commission d'attente découlant de la facilité. Au 30 novembre 2018, un montant de 124,9 M\$ était inutilisé sur la facilité.

Note 12 : Actifs et passifs d'impôt différé

a) L'analyse des actifs et des passifs d'impôt différé se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

Aux 30 novembre

	2018	2017
Actifs d'impôt différé		
Actif d'impôt différé à recouvrer dans plus de 12 mois	981 \$	1 883 \$
Actif d'impôt différé à recouvrer dans les 12 mois	665	739
	1 646	2 622
Passifs d'impôt différé		
Passif d'impôt différé à régler dans plus de 12 mois	175 898	172 246
Passif d'impôt différé à régler dans les 12 mois	(2 527)	(1 169)
	173 371	171 077
Passifs d'impôt différé, montant net	171 725 \$	168 455 \$

La variation des actifs et des passifs d'impôt différé pour les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017, sans tenir compte des soldes compensatoires dans les mêmes territoires fiscaux, se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens) Exercice clos le 30 novembre 2018	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans le surplus d'apport	Comptabilisé dans les AERG	Comptabilisé dans les activités abandonnées	Solde à la clôture de l'exercice
Actifs d'impôt différé						
Charges déductibles dans des exercices futurs	5 443 \$	(372) \$	(157) \$	- \$	(84) \$	4 830 \$
Reports prospectifs de pertes	1 596	227	-	-	-	1 823
Charges reportées	969	(302)	-	-	-	667
Autres crédits et reports prospectifs	69	(22)	-	-	-	47
	8 077 \$	(469) \$	(157) \$	- \$	(84) \$	7 367 \$
Passifs d'impôt différé						
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	151 352 \$	48 \$	- \$	- \$	- \$	151 400 \$
Commissions de vente reportées	22 550	1 594	-	-	-	24 144
Participations	2 415	733	-	8	-	3 156
Immobilisations corporelles	188	192	-	-	-	380
Autres	27	(15)	-	-	-	12
	176 532 \$	2 552 \$	- \$	8 \$	- \$	179 092 \$
Passifs d'impôt différé, montant net	168 455 \$	3 021 \$	157 \$	8 \$	84 \$	171 725 \$
 (en milliers de dollars canadiens) Exercice clos le 30 novembre 2017						
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans le surplus d'apport	Comptabilisé dans les AERG	Acquis lors d'un regroupement d'entreprises	Solde à la clôture de l'exercice
Actifs d'impôt différé						
Charges déductibles dans des exercices futurs	4 497 \$	442 \$	419 \$	- \$	85 \$	5 443 \$
Immobilisations corporelles	8	(196)	-	-	-	(188)
Reports prospectifs de pertes	1 390	206	-	-	-	1 596
Charges reportées	1 360	(391)	-	-	-	969
Autres crédits et reports prospectifs	120	(51)	-	-	-	69
	7 375 \$	10 \$	419 \$	- \$	85 \$	7 889 \$
Passifs d'impôt différé						
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	152 149 \$	(797) \$	- \$	- \$	- \$	151 352 \$
Commissions de vente reportées	22 644	(94)	-	-	-	22 550
Participations	2 124	486	-	(195)	-	2 415
Autres	13	14	-	-	-	27
	176 930 \$	(391) \$	- \$	(195) \$	- \$	176 344 \$
Passifs d'impôt différé, montant net	169 555 \$	(401) \$	(419) \$	(195) \$	(85) \$	168 455 \$

- b) Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'égard des reports prospectifs de pertes et des autres charges déductibles dans la mesure où la réalisation d'un avantage fiscal par le biais des bénéfices imposables futurs est probable. La capacité de réaliser un avantage fiscal découlant de ces pertes dépend d'un nombre de facteurs, y compris la rentabilité future des activités dans les territoires où les pertes fiscales surviennent. Au 30 novembre 2018, il n'y a pas eu comptabilisation d'actifs d'impôt différé à l'égard des pertes autres qu'en capital de 15,4 M\$ et des charges déductibles de 2,0 M\$.

Les reports prospectifs de pertes autres qu'en capital par date d'expiration au 30 novembre 2018 se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

2029	31	\$
2030	77	
2031	8	
2032	100	
2033	87	
Par la suite	14 532	
Sans date d'expiration	597	

- c) Au 30 novembre 2018, le montant des différences temporaires associées à la participation d'AGF dans S&WHL pour lesquelles des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés s'élève à néant (2,6 M\$ en 2017). Le montant global des différences temporaires associées aux participations dans les filiales pour lesquelles les passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés s'élève à 10,0 M\$ (2,3 M\$ en 2017).

Note 13 : Provision pour Avantage Éléments

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 238	\$ 2 105
Provision supplémentaire portée en résultat net	833	1 144
Utilisé pendant l'exercice	(1 402)	(1 011)
Solde à la clôture de l'exercice	1 669	2 238
Moins la partie non courante	721	921
Partie courante	948	\$ 1 317

Note 14 : Capital-actions

- a) Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé d'AGF se compose d'un nombre illimité d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF. Les actions de catégorie B sans droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto.

b) Variation au cours de l'exercice

La variation du capital-actions se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2018		2017	
	Actions	Valeur attribuée	Actions	Valeur attribuée
ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE A AVEC DROIT DE VOTE	57 600	- \$	57 600	- \$
ACTIONS DE CATÉGORIE B SANS DROIT DE VOTE				
Solde à l'ouverture de l'exercice	79 017 813	478 883 \$	78 951 603	477 290 \$
Émission dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	44 993	306	47 295	314
Options sur actions exercées	346 616	1 948	23 642	133
Rachat à des fins d'annulation	(996 400)	(6 045)	-	-
Achat d'actions propres pour la FAP	(696 196)	(4 663)	(470 000)	(3 489)
Remise d'actions propres pour la FAP ¹	543 848	3 890	465 273	4 635
Solde à la clôture de l'exercice	78 260 674	474 319 \$	79 017 813	478 883 \$

¹ En décembre 2018, 337 818 unités d'actions supplémentaires (502 688 en 2017) ont été remises.

c) Rachat à des fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote

AGF a obtenu l'approbation réglementaire relative au rachat à des fins d'annulation, de temps à autre, d'un certain nombre de ses actions de catégorie B sans droit de vote par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto). AGF table sur un programme de rachats automatiques dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le programme de rachats automatiques permet à AGF de racheter ses actions de catégorie B sans droit de vote pendant des périodes d'interdiction préétablies, sous réserve de certains paramètres. À l'extérieur de ces périodes d'interdiction préétablies, les actions seront rachetées à la discrétion de la direction. En vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, AGF peut racheter au plus 10 % des actions en circulation détenues dans le public à la date de réception de l'approbation réglementaire ou au plus 6 124 051 actions entre le 6 février 2018 et le 5 février 2019 et au plus 4 899 168 actions entre le 6 février 2017 et le 5 février 2018.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018, en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, AGF a racheté 996 400 actions de catégorie B sans droit de vote (néant en 2017) pour une contrepartie de 6,0 M\$ (néant en 2017). L'excédent payé sur la valeur comptable des actions rachetées à des fins d'annulation a été comptabilisé au poste « Résultats non distribués », mais il n'est pas significatif. Aucun excédent payé n'a été comptabilisé un an plus tôt.

d) Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote en tant qu'actions propres pour la FAP

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, 696 196 actions de catégorie B sans droit de vote (470 000 en 2017) ont été rachetées pour la FAP pour une contrepartie de 4,7 M\$ (3,5 M\$ en 2017). Les actions rachetées pour la fiducie sont également rachetées selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'AGF et sont comptabilisées en réduction du capital-actions. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, 543 848 actions de catégorie B sans droit de vote (465 273 en 2017) rachetées en tant qu'actions propres ont été remises. Au 30 novembre 2018, 735 203 actions de catégorie B sans droit de vote (582 855 en 2017) étaient détenues en tant qu'actions propres.

Note 15 : Cumul des autres éléments du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)		Écart de conversion	Titres disponibles à la vente	Total
SOLDE D'OUVERTURE DU CUMUL DES AERG AU 1^{er} DÉCEMBRE 2016				
Autres éléments du résultat global	4 484	\$	5 604	\$ 10 088
Charge d'impôt sur le résultat	–		(232)	(232)
Solde au 1^{er} décembre 2016	4 484		5 372	9 856
Opérations au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2017				
Autres éléments du résultat global	4 073		(2 048)	2 025
Produit d'impôt sur le résultat	–		195	195
Solde au 30 novembre 2017	8 557		3 519	12 076
Opérations au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018				
Autres éléments du résultat global	(2 804)		503	(2 301)
Charge d'impôt sur le résultat	–		(8)	(8)
Solde au 30 novembre 2018	5 753	\$	4 014	\$ 9 767

Note 16 : Ajustements de la juste valeur et autres produits

(en milliers de dollars canadiens)		2018	2017
Exercices clos les 30 novembre			
Ajustement de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF et reclassement d'un profit réalisé des AERG dans le résultat net [note 4]	(288)	\$ 4 252	\$
Ajustement de la juste valeur en lien avec des placements à long terme [note 5 c)]	626		(712)
Distributions en lien avec des placements à long terme [note 5 c)]	5 065		6 090
Produits d'intérêts ¹	2 009		771
Autres produits ²	(658)		13 059
	6 754	\$	23 460

¹ L'exercice clos le 30 novembre 2018 comprend les produits d'intérêts de 1,5 M\$ en lien avec un avis de nouvelle cotisation reçu relativement à l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

² L'exercice clos le 30 novembre 2017 comprend le règlement non récurrent d'un litige de 10,0 M\$.

Note 17 : Charges par nature

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre	2018	2017
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration		
Charge au titre des avantages du personnel	124 807	\$ 124 957
Ventes et marketing	15 463	15 708
Technologies de l'information et installations	36 460	36 130
Honoraires	15 251	19 414
Reprise des frais liés aux fonds et autres coûts liés aux fonds	13 528	13 812
Autres	2 600	1 013
Charge de restructuration et frais d'administration	5 225	–
	213 334	\$ 211 034

Note 18 : Charge au titre des avantages du personnel

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre	2018	2017
Salaires et avantages	118 770	\$ 117 781
Régimes d'options sur actions	1 151	1 191
Régime d'achats d'actions	1 198	1 134
Régime d'UAPR	3 509	3 076
Régime d'UAD	(343)	1 417
RPP	522	358
	124 807	\$ 124 957

Note 19 : Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

a) Régimes d'options sur actions

En vertu des régimes d'options sur actions d'AGF, un maximum de 171 560 actions de catégorie B sans droit de vote supplémentaires (653 277 en 2017) auraient pu être attribuées au 30 novembre 2018.

La variation des options sur actions pendant les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2018		2017	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
OPTIONS SUR ACTIONS DE CATÉGORIE B SANS DROIT DE VOTE				
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 719 199	8,38	\$ 6 854 582	8,85 \$
Options attribuées	1 405 373	6,08	1 095 909	6,06
Options éteintes	(495 246)	9,75	(132 650)	9,29
Options échues	(428 410)	17,84	(75 000)	16,20
Options exercées	(346 616)	5,00	(23 642)	5,03
Solde à la clôture de l'exercice	7 854 300	7,52	\$ 7 719 199	8,38 \$

Les options sur actions en cours au 30 novembre 2018 ont des dates d'échéance entre 2019 et 2025. Les renseignements supplémentaires afférents aux options sur actions en cours aux 30 novembre 2018 et 2017 se résument comme suit :

Au 30 novembre 2018 Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
0,01 \$ à 8,00 \$	5 356 718	4,7 ans	5,96 \$	1 980 376	6,14 \$
8,01 \$ à 15,00 \$	2 137 399	1,9 an	10,03	2 019 131	10,13
15,01 \$ à 25,00 \$	360 183	0,2 an	15,87	360 183	15,87
	7 854 300	3,8 ans	7,52 \$	4 359 690	8,79 \$

Au 30 novembre 2017 Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
0,01 \$ à 8,00 \$	4 506 058	5,1 ans	5,86 \$	1 294 410	6,18 \$
8,01 \$ à 15,00 \$	2 406 708	2,9 ans	10,09	1 971 447	10,15
15,01 \$ à 25,00 \$	806 433	0,7 an	17,38	806 433	17,38
	7 719 199	4,0 ans	8,38 \$	4 072 290	10,32 \$

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a attribué 1 405 373 options sur actions (1 095 909 en 2017) et comptabilisé des charges de rémunération et un surplus d'apport de 1,1 M\$ (1,3 M\$ en 2017). L'estimation de la juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018 s'est située entre 0,63 \$ et 1,19 \$ l'option (entre 0,90 \$ et 0,92 \$ en 2017), selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des options attribuées au cours des exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 30 novembre	2018	2017
Taux d'intérêt sans risque	2,1 % à 2,3 %	1,1 %
Rendement prévu de l'action	4,7 % à 6,5 %	5,2 % à 5,3 %
Volatilité prévue du cours de l'action selon un historique de cinq ans	28,3 % à 28,5 %	30,3 %
Taux d'extinction	4,7 %	4,9 %
Durée de l'option	5,1 ans	5,0 ans

b) Autres paiements fondés sur des actions

Les autres paiements fondés sur des actions comprennent les UAPR, les UAD et le RPP. Au 30 novembre 2018, AGF a constaté un recouvrement de 0,3 M\$ (charge de 1,8 M\$ en 2017) relativement aux paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie et un passif de 2,8 M\$ (3,4 M\$ en 2017) relativement aux paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, AGF a constaté des charges de rémunération de 4,0 M\$ (3,0 M\$ en 2017) relativement au règlement en instruments de capitaux propres d'UAPR et du RPP et, au 30 novembre 2018, AGF a constaté un surplus d'apport de 6,6 M\$ (6,8 M\$ en 2017), déduction faite de l'impôt, relativement au règlement en instruments de capitaux propres d'UAPR et du RPP.

La variation des UAPR et des UAD pendant les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017 se résume comme suit :

	2018	2017
	Nombre d'unités d'actions	Nombre d'unités d'actions
Exercices clos les 30 novembre		
En cours à l'ouverture de l'exercice, non acquises	2 060 771	1 924 613
Émises		
Attribution initiale	1 817 263	644 663
Au lieu de dividendes	94 210	76 333
Réglées en trésorerie	(54 739)	(44 012)
Réglées en instruments de capitaux propres	(543 848)	(465 273)
Éteintes et annulées	(113 889)	(75 554)
En cours à la clôture de l'exercice, non acquises	3 259 768	2 060 770

Note 20 : Charges d'intérêts

(en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
Exercices clos les 30 novembre		
Intérêts sur la dette à long terme et commission d'engagement ¹	4 332 \$	5 853 \$
Autres intérêts et pénalités	-	1 271
	4 332 \$	7 124 \$

¹ L'exercice clos le 30 novembre 2018 comprend le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

Note 21 : Charge d'impôt sur le résultat

a) Les principaux éléments de la charge d'impôt sur le résultat des activités poursuivies se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
Exercices clos les 30 novembre		
Impôt sur le résultat exigible		
Impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice	8 355 \$	11 795 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	240	778
Accroissement (inversion d'une provision) connexe à l'audit sur l'établissement du prix de transfert	(21 900)	829
Autres	(208)	358
Total de la charge (du produit) d'impôt sur le résultat exigible	(13 513) \$	13 760 \$
Impôt sur le résultat différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	1 529 \$	(70) \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(130)	(1 120)
Autres	1 622	789
Total de la charge (du produit) d'impôt sur le résultat différé	3 021	(401)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(10 492) \$	13 359 \$

NOTES ANNEXES

b) Le taux d'imposition effectif d'AGF pour les activités poursuivies se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre	2018	2017
Taux d'imposition des sociétés canadiennes	26,5 %	26,5 %
Écart des taux sur le résultat des filiales	0,5	(1,0)
Produits financiers exonérés d'impôt	(12,1)	(10,8)
Accroissement connexe à l'audit sur l'établissement du prix de transfert et incidence fiscale relativement à l'inversion de charges d'intérêts	(36,0)	2,5
Charges non déductibles	1,3	1,6
Variation des actifs d'impôt différé non constatés	3,1	1,5
Autres	(0,1)	1,3
Taux d'imposition effectif	(16,8) %	21,6 %

c) L'impôt payé (crédité) en lien avec des composantes des AERG, abstraction faite des activités abandonnées, se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre	2018	2017
Augmentation de la juste valeur des placements disponibles à la vente	8 \$	(195) \$
	8 \$	(195) \$

d) L'impôt payé (crédité) en lien avec des composantes des capitaux propres se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre	2018	2017
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres	157 \$	(419) \$

Note 22 : Résultat par action

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Exercices clos les 30 novembre	2018	2017
Numérateur		
Résultat net de l'exercice des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la société	73 924 \$	52 107 \$
Résultat net de l'exercice des activités abandonnées attribuable aux actionnaires de la société	360	(249)
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société	74 284	51 858
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	79 292 775	79 330 190
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des actions des employés	1 345 173	1 915 089
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	80 637 948	81 245 279
Résultat de base par action		
Activités poursuivies	0,94 \$	0,66 \$
Activités abandonnées	—	—
	0,94 \$	0,66 \$
Résultat dilué par action		
Activités poursuivies	0,92 \$	0,64 \$
Activités abandonnées	—	—
	0,92 \$	0,64 \$

Note 23 : Dividendes

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, les dividendes versés par AGF se sont élevés à 0,32 \$ par action (0,32 \$ en 2017). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, les dividendes versés, y compris les dividendes réinvestis, se sont élevés à 25,4 M\$ (25,4 M\$ en 2017). Le 14 décembre 2018, le conseil d'administration d'AGF a déclaré un dividende trimestriel de 0,08 \$ par action ordinaire de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote pour le trimestre clos le 30 novembre 2018, soit un dividende total d'environ 6,3 M\$. Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas ce dividende à payer.

Note 24 : Transactions entre parties liées

a) Rémunération des membres clés de la direction

AGF est contrôlée par Blake C. Goldring, président exécutif du conseil d'AGF qui, par sa participation indirecte dans toutes les actions avec droit de vote de Goldring Capital Corporation, possède 80 % des actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF. Les 20 % restants d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote sont détenus par le vice-président du conseil d'administration d'AGF, qui agit également à titre d'administrateur.

La rémunération des administrateurs et des autres membres clés de la direction d'AGF se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre	2018	2017
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	6 437 \$	8 155 \$
Paiements fondés sur des actions	1 217	2 704
	7 654 \$	10 859 \$

b) Fonds communs de placement et autres placements

En vertu des IFRS, des entités sont réputées être liées si une entité fournit des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants à une autre entité. Par conséquent, Placements AGF Inc. est réputée, aux fins des IFRS, être liée aux fonds AGF, car elle agit à titre de gestionnaire de ces fonds.

AGF touche des frais de gestion, des frais de conseils et des frais d'administration des fonds, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds et AGF. En échange, AGF assure la gestion et l'administration des fonds, fournit des conseils en placement et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds. La quasi-totalité des frais de gestion et de conseils d'AGF touchés pour les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017 provenait des fonds. Au 30 novembre 2018, AGF avait une créance de 23,4 M\$ (17,9 M\$ en 2017) sur les fonds. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds qui sont des fiducies de fonds commun de placement.

Les coûts globaux des services aux porteurs de parts repris et les frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice clos le 30 novembre 2018 au nom des fonds ont totalisé environ 13,2 M\$ (12,1 M\$ en 2017).

AGF investit également des capitaux de lancement dans les fonds et dans la plateforme de gestion d'actifs non traditionnels. Pour plus de détails sur ces placements, se reporter aux notes 4 et 5 c), respectivement.

Note 25 : Gestion des risques financiers

a) Facteurs de risques financiers

De par la nature de ses activités, AGF s'expose à divers risques financiers : risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix), risque de crédit et risque de liquidité. Dans le cours normal des activités, AGF gère ces risques, qui découlent de son utilisation d'instruments financiers, à mesure qu'ils surviennent.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte financière en raison de changements défavorables aux facteurs de marché sous-jacents, y compris les taux de change, les taux d'intérêt et les cours des actions et des produits de base.

i) Risque de change

AGF s'expose au risque de change surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger d'après lequel les frais de gestion d'AGF sont calculés. AGF surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers. Toutefois, AGF peut, à la discréTION du gestionnaire des fonds, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard des valeurs américaines et internationales sous-jacentes détenues dans les fonds AGF aurait occasionné un changement d'environ 1,1 G\$ dans l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2018. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 11,9 M\$ (11,3 M\$ en 2017).

AGF s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées des États-Unis, d'Irlande et de Singapour qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales sont peu exposées à la monnaie locale et leurs produits sont calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont converties au taux mensuel moyen, et les actifs et passifs en monnaie locale sont convertis au taux de change applicable à la date des états de la situation financière.

AGF s'expose au risque de change en raison de sa participation dans S&WHL qui est libellée en livres sterling. Le placement est converti en dollars canadiens au taux de change applicable à la date des états de la situation financière. Les profits et pertes de change latents sont comptabilisés à titre d'AERG. Selon la valeur comptable au 30 novembre 2018, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard de la livre sterling aurait occasionné un changement de 5,4 M\$ (4,9 M\$ en 2017) des AERG.

ii) Risque de taux d'intérêt

AGF s'expose au risque des variations des taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur la dette à taux variable et sur le solde de trésorerie d'AGF en 2018 aurait occasionné un changement d'environ 1,9 M\$ (1,4 M\$ en 2017) des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2018.

Au 30 novembre 2018, environ 17 % de l'actif géré de fonds de détail d'AGF était composé de titres à revenu fixe, et ceux-ci sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe reculent lorsque les taux d'intérêt augmentent, et inversement, ils grimpent lorsque les taux d'intérêt baissent. Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné un changement d'environ 0,5 M\$ des produits pour l'exercice clos le 30 novembre 2018.

iii) Risque de prix

AGF ne s'expose pas au risque de prix des produits de base. AGF s'expose au risque de prix des titres de participation du fait qu'elle détient des titres de participation et des placements à long terme dans des fonds d'infrastructures. Au 30 novembre 2018, les placements d'AGF comportant un risque de prix comprennent les placements dans les fonds communs de placement gérés par AGF, les titres de participation et les placements à long terme qui s'élèvent à 23,9 M\$, à 0,5 M\$ et à 105,4 M\$ (13,7 M\$, 0,4 M\$ et 75,4 M\$ en 2017), respectivement. Au 30 novembre 2018, une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de la valeur de ces placements aurait représenté un profit ou une perte latents avant impôt de 12,9 M\$ (8,9 M\$ en 2017) porté en résultat net et un profit ou une perte latents avant impôt de néant (néant en 2017) porté aux AERG.

Risque de crédit

AGF s'expose au risque que des tiers, y compris les clients, qui doivent de l'argent, des valeurs ou d'autres éléments d'actifs à AGF, ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des autres actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent surtout les dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes, d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires. La haute direction d'AGF élabore la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par l'unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. AGF ne s'expose pas à un risque important à l'égard de toute contrepartie individuelle.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque qu'AGF ne puisse pas générer suffisamment de trésorerie dans les délais prescrits pour respecter ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les principales exigences en matière de liquidité sont le financement des commissions payées sur les fonds communs de placement comportant des FR, les dividendes versés aux actionnaires, les obligations à l'égard des administrations fiscales, les engagements liés à des placements dans la plateforme de gestion d'actifs non traditionnels et le remboursement de la dette à long terme. Bien qu'AGF ait présentement la possibilité d'obtenir un financement, une conjoncture défavorable pourrait influer sur sa capacité à obtenir des prêts ou à conclure des ententes avec des modalités qui lui sont acceptables. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier ainsi qu'il est fait mention à la section « Gestion du capital » (ci-après) et à la note 11. Dans le cadre de la gestion des liquidités, AGF surveille les flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités d'exploitation et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit renouvelable. Les surplus de trésoreries sont investis dans des dépôts à court terme portant intérêt et des placements de 90 jours ou moins. AGF est assujettie à certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et respecte toutes ces exigences.

La durée contractuelle des passifs financiers dans les groupes d'échéance correspondants d'AGF selon la période restante aux 30 novembre 2018 et 2017 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	1 an ou moins	1 à 5 ans
EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2018		
Dettes d'exploitation et charges à payer	73 317 \$	- \$
Provision pour Avantage Éléments	948	721
Dette à long terme	-	190 000
Autres passifs	-	8 296
Total	74 265 \$	199 017 \$
EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2017		
Dettes d'exploitation et charges à payer	69 995 \$	- \$
Provision pour Avantage Éléments	1 317	921
Dette à long terme	-	140 000
Autres passifs	-	10 655
Total	71 312 \$	151 576 \$

b) Gestion du capital

Nous gérons activement notre capital afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires et d'investir dans les occasions de croissance future tout en nous assurant d'avoir les fonds disponibles pour financer nos engagements en capital relativement à la plateforme de gestion d'actifs non traditionnels.

Dans le cadre de la planification stratégique et des projets d'immobilisations, AGF examine régulièrement ses participations dans des placements à court et à long terme, y compris ses participations dans des entreprises associées et coentreprises, pour déterminer l'utilisation stratégique la plus appropriée de ces actifs afin d'atteindre ses objectifs en matière de capital et de stratégie à long terme.

Le capital d'AGF se compose de ses capitaux propres et de sa dette à long terme. Pour plus de détails, se reporter aux notes 11 et 14. Chaque année, AGF prépare un plan triennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en capital prévus. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l'utilisation raisonnable de l'effet de levier, déterminent la provenance des fonds qui serviront à l'expansion au moyen d'une croissance interne et de placements stratégiques. Le comité de haute direction d'AGF est responsable de la gestion du capital. Le conseil d'administration d'AGF surveille les politiques en matière de capital et la gestion du capital de la société.

En règle générale, nos activités de gestion de placements ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires importantes dans les territoires où elles sont inscrites et où elles sont exercées.

c) Estimations de la juste valeur

La valeur comptable des créances et autres actifs et des dettes d'exploitation et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée. La valeur comptable de la dette à long terme se rapproche de la juste valeur en raison de la portion à taux variable du taux d'intérêt effectif.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur, selon la méthode d'évaluation. Les différents niveaux se résument comme suit :

- Niveau 1 Les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- Niveau 2 Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. prix) soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix).
- Niveau 3 Les données pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c.-à-d. données non observables).

Les actifs évalués à la juste valeur au 30 novembre 2018 se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Au 30 novembre 2018						
ACTIFS						
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 791	\$	-	\$	46 791	\$
Fonds communs de placement AGF et autres	23 912		-	-	23 912	
Placements à long terme	-		-	105 377	105 377	
Disponibles à la vente						
Titres de participation et dépôts à terme	4 692		-	-	4 692	
Prêts et créances						
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral	-		308	-	308	
Total des actifs financiers	75 395	\$	308	\$	105 377	\$
					181 080	\$

Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur au 30 novembre 2017 se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Au 30 novembre 2017						
ACTIFS						
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 842	\$	-	\$	25 842	\$
Fonds communs de placement AGF et autres	13 725		-	-	13 725	
Placements à long terme	-		-	75 362	75 362	
Disponibles à la vente						
Titres de participation et dépôts à terme	4 516		-	-	4 516	
Prêts et créances						
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral	-		310	-	310	
Total des actifs financiers	44 083	\$	310	\$	75 362	\$
					119 755	\$

La juste valeur des instruments financiers cotés sur des marchés actifs est fondée sur les prix cotés sur les marchés actifs pour des opérations régulières et récentes qui ont eu lieu.

Les instruments de niveau 1 comprennent les titres de participation cotés aux principales Bourses, les placements dans les fonds communs de placement AGF, les dépôts temporaires très liquides auprès d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires d'une banque singapourienne.

Les instruments de niveau 2 comprennent les instruments dérivés auprès de grandes banques à charte canadiennes et les titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral. Les titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral sont évalués au coût amorti, et leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur courte durée.

Les instruments de niveau 3 comprennent les placements à long terme en lien avec la plateforme de gestion d'actifs non traditionnels. Les instruments de cette catégorie comportent une ou des données non observables qui ont une incidence très importante sur la juste valeur de l'instrument ou sur le profit ou la perte de l'instrument. La juste valeur des placements à long terme est calculée selon le pourcentage de la participation d'AGF et la juste valeur du placement figurant dans l'information financière fournie par les entités émettrices.

Au 30 novembre 2018, la juste valeur du placement d'AGF dans EIF était fondée sur la valeur liquidative calculée par le gestionnaire d'actifs du fonds. La juste valeur du placement d'AGF dans Stream était fondée sur la valeur liquidative calculée par le gestionnaire d'actifs. Une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de la valeur liquidative aurait représenté une augmentation ou une diminution de la juste valeur des placements à long terme et du résultat avant impôt d'AGF de 10,5 M\$. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 c).

La variation des instruments de niveau 3 pour les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Placements à long terme	
Solde au 1 ^{er} décembre 2017	75 362	\$
Achat d'un placement	33 784	
Remboursement de capital	(4 395)	
Ajustement de la juste valeur constaté en résultat net	626	
Solde au 30 novembre 2018	105 377	\$
(en milliers de dollars canadiens)	Placements à long terme	Contrepartie éventuelle à payer
Solde au 1 ^{er} décembre 2016	78 231	\$ 2 091
Achat d'un placement	14 141	–
Remboursement de capital	(16 298)	–
Ajustement de la juste valeur constaté en résultat net	(712)	(2 091)
Solde au 30 novembre 2017	75 362	\$ – \$

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2.

Note 26 : Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière où AGF possède présentement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Dans le cours normal des activités, AGF a conclu divers accords généraux de compensation ou autres ententes similaires qui ne respectent pas le critère de compensation dans les états consolidés de la situation financière, mais qui permettent tout de même aux montants connexes d'être compensés dans certaines circonstances, comme un manquement ou une faillite.

Le tableau ci-après présente les instruments financiers comptabilisés compensés ou assujettis à un accord général exécutoire de compensation ou autre entente similaire, mais non compensés, aux 30 novembre 2018 et 2017, et l'incidence nette sur les états consolidés de la situation financière d'AGF si tous les droits de compensation étaient exercés :

(en milliers de dollars canadiens)	Montants compensés			Montants non compensés	Montant net
Au 30 novembre 2018	Actifs bruts	Passifs bruts compensés	Montant net présent		
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 26 a), b)]	587 547 \$	(540 756) \$	46 791 \$	(46 791) \$	- \$
Total des actifs financiers	587 547 \$	(540 756) \$	46 791 \$	(46 791) \$	- \$
PASSIFS FINANCIERS					
Dette à long terme [note 26 b)]	188 605 \$	- \$	188 605 \$	(46 791) \$	141 814 \$
Total des passifs financiers	188 605 \$	- \$	188 605 \$	(46 791) \$	141 814 \$
(en milliers de dollars canadiens)	Montants compensés			Montants non compensés	Montant net
Au 30 novembre 2017	Actifs bruts	Passifs bruts compensés	Montant net présent		
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 26 a), b)]	520 572 \$	(494 730) \$	25 842 \$	(25 842) \$	- \$
Total des actifs financiers	520 572 \$	(494 730) \$	25 842 \$	(25 842) \$	- \$
PASSIFS FINANCIERS					
Dette à long terme [note 26 b)]	138 612 \$	- \$	138 612 \$	(25 842) \$	112 770 \$
Total des passifs financiers	138 612 \$	- \$	138 612 \$	(25 842) \$	112 770 \$

- a) Selon un accord entre AGF et une banque à charte canadienne, certains dépôts bancaires sont regroupés dans un seul compte et compensés par des découverts bancaires d'AGF et de ses filiales qui font partie de l'accord de regroupement. Le montant net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».
- b) AGF, par l'entremise de sa filiale Placements AGF Inc. (« PAGFI »), a conclu une entente de prêt avec deux banques à charte canadiennes. En vertu de cette entente, en cas de défaut ou de faillite, les créanciers ont le droit de compenser les passifs par tout dépôt d'AGF et de certaines de ses filiales détenu par les créanciers. Ces dépôts en trésorerie sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Note 27 : Éventualités

Certaines réclamations et réclamations éventuelles ont été déposées contre AGF. Ces réclamations et ces réclamations éventuelles ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée d'AGF.

AGF estime avoir constitué une provision pour l'impôt sur le résultat suffisante selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul de l'impôt sur le résultat dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l'interprétation des règlements sur l'impôt. Les déclarations de revenus d'AGF sont assujetties à des audits qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs de l'impôt exigible et de l'impôt différé, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à l'imposition d'intérêts et de pénalités.

AGF a un litige avec l'Agence du revenu du Canada (« ARC »), dont le résultat final de l'audit et du processus d'appel peut varier et différer fortement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la provision pour impôt consolidée et évaluer les actifs et les passifs d'impôt d'AGF.

a) Audit de l'ARC – Avantages fiscaux acquis

En juillet 2015, AGF a reçu un avis de nouvelle cotisation (« ANC ») de l'ARC refusant 30,5 M\$ d'avantages fiscaux acquis et utilisés par AGF pendant l'exercice 2005. L'ANC pourrait augmenter l'impôt exigible sur la première déclaration de revenus d'AGF de 10,9 M\$ (avant l'application des intérêts et des pénalités de 9,0 M\$). AGF est fortement en désaccord avec la position prise par l'ARC et a déposé une contestation afférente à l'ANC. Par suite de la réception de l'ANC, AGF a payé 13,5 M\$ (y compris les intérêts et les pénalités), 0,1 M\$ et 0,3 M\$ pour les exercices clos les 30 novembre 2015, 2017 et 2018, respectivement. Ces paiements ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Impôts à recouvrer ». AGF a fait appel à des conseillers externes et estime que sa situation fiscale peut probablement être soutenue et, par conséquent, n'a pas comptabilisé une provision à cet effet.

b) Audit de l'ARC – Établissement du prix de transfert

Comme il a déjà été communiqué dans les états financiers consolidés annuels de 2017, l'ARC a envoyé à AGF un ANC portant sur des bénéfices additionnels résultant de l'audit sur l'établissement du prix de transfert des années d'imposition 2005 à 2010 d'AGF. AGF a déposé des contestations afférentes à ces ANC. En outre, l'ARC a accepté qu'AGF participe à une entente anticipée en matière de prix de transfert bilatérale (« EAPTB ») entre le Canada et l'administration fiscale du territoire étranger pertinent pour établir des méthodologies d'établissement du prix de transfert adéquates pour les années d'imposition 2011 à 2016.

Le 2 novembre 2017, AGF a conclu une entente avec l'ARC et l'administration fiscale applicable du territoire étranger pertinent, assujettie à des incertitudes relatives à l'application du règlement. Le règlement porte sur la répartition du résultat aux fins de l'impôt entre les entités juridiques canadiennes et une filiale à l'étranger d'AGF pour les années d'imposition 2005 à 2016. Les années d'imposition antérieures à 2005 sont frappées de prescription par l'ARC.

Selon le règlement, AGF a accepté les ententes conclues entre l'ARC et l'administration fiscale du territoire étranger pertinent relatives à i) une procédure amiable en vertu de la convention fiscale pertinente pour les années d'imposition 2005 à 2010 d'AGF et ii) une EAPTB pour les années d'imposition 2011 à 2016 d'AGF.

Pendant l'exercice, AGF a reçu des ANC de l'ARC et ceux-ci tiennent compte du règlement, y compris la renonciation de l'ARC aux pénalités en lien avec l'établissement du prix de transfert, et de la résolution des incertitudes relatives à l'application du règlement avec l'ARC.

Par conséquent, AGF a reçu des remboursements nets de 18,2 M\$, repris 24,1 M\$ de sa provision en lien avec l'établissement du prix de transfert (y compris une charge d'impôt de 21,9 M\$ et une inversion d'une charge d'intérêts de 2,2 M\$) et comptabilisé des produits d'intérêts de 1,5 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2018. AGF compte recevoir de l'ARC un remboursement pour les pénalités en lien avec l'établissement du prix de transfert d'environ 4,0 M\$, et ce montant est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Impôts à recouvrer ». L'affaire sur l'établissement du prix de transfert est résolue. Depuis 2017, AGF applique les méthodologies d'établissement du prix de transfert convenues dans l'EAPTB.

Note 28 : Engagements et garanties

a) Engagements

AGF est liée par des contrats de location simple visant des bureaux et du matériel. Les paiements en trésorerie annuels minimaux approximatifs se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 30 novembre

2019	32 019	\$
2020	28 552	
2021	19 407	
2022	19 646	
2023	9 705	
Par la suite	104 997	

En outre, AGF s'est engagée à investir 150,0 M\$ dans des fonds et dans des placements connexes à la plateforme de gestion d'actifs non traditionnels. Au 30 novembre 2018, 34,9 M\$ (63,9 M\$ en 2017) de capital restaient à être investis par AGF dans Stream et EIF.

b) Garanties

AGF, conformément à une entente d'indemnisation conclue avec chacun de ses administrateurs ainsi qu'avec les administrateurs des sociétés de placement à capital variable, a accepté d'indemniser les administrateurs de tous frais à l'égard de toute action ou de toute poursuite qui leur est intentée dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. À ce jour, aucune réclamation n'a été faite à l'égard de ces promesses d'indemnisation.

Note 29 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 11 janvier 2019, AGF s'est engagée à investir 75,0 M\$ dans un fonds à capital fixe géré par InstarAGF, dans le cadre de sa stratégie axée sur les infrastructures, rehaussant son engagement global dans la plateforme d'actifs non traditionnels à 225,0 M\$.

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs portant sur AGF, notamment sur ses activités, sa stratégie et sa performance financière ainsi que sur sa situation financière. Bien que la direction estime que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs soient raisonnables, ces énoncés sont assujettis à des risques et à des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer fortement de ceux exprimés ou supposés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui peuvent modifier significativement les résultats sont, entre autres, l'économie et la conjoncture du marché, y compris les taux d'intérêt, la concurrence, les changements aux règlements gouvernementaux et fiscaux ainsi que d'autres facteurs présentés dans des documents déposés de temps à autre auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinentes.

Répertoire général d'AGF

La Société de Gestion AGF Limitée
C.P. 50
Tour Banque Toronto-Dominion
Toronto (Ontario) M5K 1E9
Site Web : AGF.com
Courriel : tigre@AGF.com
Téléphone : 416-367-1900

Bureau de représentation en Chine
Unit 16, 11/F, Tower A
Beijing Hanwei Plaza
(CCBC office)
No. 7, Guanghua Road
Beijing, PR China 10004

Renseignements pour les actionnaires

Auditeurs
PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Agent des registres et des transferts
Société de fiducie Computershare
du Canada
1-800-564-6253

Inscription à la Bourse
AGF.B

AGF Asset Management Asia Ltd.
80 Raffles Place
#37-02
UOB Plaza 1
Singapore 048624

AGF International Advisors Company Limited
34 Molesworth Street
Dublin, 2, Ireland

Placements AGF Inc.
C.P. 50
Tour Banque Toronto-Dominion
Toronto (Ontario) M5K 1E9

Service à la clientèle
55, Standish Court, bureau 1050
Mississauga (Ontario) L5R 0G3

AGF Investments America Inc.
53 State Street, Suite 1308
Boston MA 02109

Cypress Capital Management Ltd.
1055, rue Georgia Ouest
Bureau 1700
C.P. 11136
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3P3

Doherty & Associates Ltd.
56, rue Sparks
Bureau 700
Ottawa (Ontario) K1P 5A9

FFCM, LLC
53 State Street, Suite 1308
Boston, MA 02109

Gestion de placements Highstreet
244, rue Pall Mall
Bureau 350
London (Ontario) N6A 5P6

InstarAGF Asset Management Inc.
66, rue Wellington Ouest, 31^e étage
Tour Banque Toronto-Dominion
Toronto (Ontario) M5K 1E9

**La Société de Gestion AGF Limitée**

C.P. 50
Tour Banque Toronto-Dominion
Toronto (Ontario) M5K 1E9

Site Web : www.AGF.com
Courriel : tigre@AGF.com
Téléphone : 416-367-1900